ANNALES 2000

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

N° ISSN 1250-5781

AVERTISSEMENT

Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.
Les premières annales de la SBNH ont été créées en 1992-1993 en format papier
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.
C'étaient alors la seule solution. Le temps a passé et la technique évoluée.
Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,
toutes les préférences informatiques ayant changé.
Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques
plus sécurisées dans le temps.
Nous avons donc refait la mise en page de chaque édition
et avons gagné en qualité.
Mais, cela a pu générer des changements : nombre de pages, notes de bas de page
faisant référence à des articles, positionnement des images dans les textes…
La conséquence la plus importante est la numérotation des pages, ce qui a créé
des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.
Veuillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.
Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.

Éditorial

Les monnaies reviennent dans les vitrines des musées

Pendant les années cinquante et soixante, on pouvait voir des monnaies dans de nombreux musées ouverts au public. À Paris, la Monnaie exposait sous ses boiseries XVIIIe des vitrines pédagogiques. Avant d'être chassées par les toiles de Georges Mathieu, les vitrines exposaient, entre autres merveilles, les mutations monétaires sous Philippe VI et Jean le Bon. Je suis sûr que bien des vocations de numismates sont nées là.

Bien sûr le cabinet des Médailles était déjà l'institution que l'on connaît.

Pour ma part, je préférais me rendre Porte Dorée, où je passais des heures dans la galerie historique du Musée de la France d'Outre-Mer. L'histoire métallique des colonies y accompagnait alors le filanzane de Gallieni à Madagascar, jusqu'à ce qu'André Malraux décide de balayer tous les souvenirs peu compatibles avec la politique africaine de la République. Que sont devenus ces piastres indochinoises à la patine grise empoussiérée et les escalins guadeloupéens taillés dans un piastre-gourde ?

Puis les monnaies ont soudain disparu des rares vitrines où l'on en voyait. Peut-être les assimilait-on aux capsules de bouchons de champagne qu'elles fréquentaient de beaucoup trop près dans les foires aux objets usés ?

Aujourd'hui, elles commencent à revenir dans les expositions officielles, sous l'influence de conservateurs qui en ont compris l'importance : les monnaies ne sont évidemment pas exposées seules. Elles contribuent à restituer l'atmosphère d'une époque avec d'autres objets contemporains.

Mais pourrait-on se passer d'elles pour évoquer les Gaulois, les rois mérovingiens ou le duché de Bretagne ? À partir du XVe siècle, les archives sont plus abondantes et à partir du XVIIe, les monnaies deviennent moins belles et moins indispensables, pour la plupart.

Aussi ont-elles réintégré la Monnaie de Paris. La SBNH a multiplié les expositions, particulièrement au musée de Guérande.

Quant au musée Dobrée, il présente de plus en plus de monnaies, mais dans leur contexte, et en accompagnement de ses présentations permanentes : c'est comme cela que la Monnaie prend son sens, et pas isolément. Le musée Dobrée y a ajouté en 2001 une exposition sur Guérande et une autre sur les Compagnies des Indes.

Gageons que, dans quelques années, d'autres villes comme Rennes et Vannes, qui ont des fonds importants, feront de même et que l'histoire ancienne de la Bretagne sera de cette façon accessible à la jeunesse.

Daniel Cariou

Sommaire 2000

ANNALES 99 - Dépôt légal Janvier 2002
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

PAGES

La Gaule Armoricaine

• Les Incunables de la Numismatique bretonne — P.-L. Lemière — 5
Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine

Le Haut Moyen Âge

• Le commerce mérovingien — Gildas Salaün — 25

La Période Ducale

• Variété de denier de Conan pour Nantes — Daniel Cariou — 33

• Les monnaies de la guerre de succession de Bretagne :
Inventaire analytique des collections du Musée Dobrée à Nantes — Gildas Salaün — 35

• Martre et hermine : probable coïncidence — Gérard Fontenoy – Daniel Cariou — 39

Le XVe siècle

• Atelier anonyme de Bretagne sous Charles VIII — Daniel Cariou — 41

• Jetons et méreaux religieux bretons — Gildas Salaün – Daniel Cariou — 45

Le XVIIIe siècle

• Notes sur quelques plombs du XVIIIe siècle — Yannick Jézéquel — 47

• Une étude de la fabrication des monnaies en métal de cloche à Nantes — Gildas Salaün — 53

• Le sceau du consulat des États-Unis à Nantes — Gildas Salaün — 57

Les XIXe et XXe siècles

• Le jeton de l'Académie celtique — Daniel Cariou — 59

• Pitre Pierre-Louis Athénas, Directeur de la Monnaie de Nantes — Daniel Cariou — 61

• Un cas de faux monnayage moderne à Nantes — Gildas Salaün — 63

• Les ports bretons au secours d'une colonie éphémère – 1810-1811 — Daniel Cariou — 65

• Quelques prix atteints au XIXe siècle pour des monnaies bretonnes… — Daniel Cariou — 69

• La matrice de la médaille de l'armée bretonne retrouvée (1870) — Yves Coativy — 71

• Les médailles de la fondation de l'École Navale — Yves Coativy — 71

• Actualités numismatiques bretonnes — 75

• Table générale des Annales de la SBNH - 1992/1993-2000

ESSAI

sur

LES MONNAIES GAULOISES

de

LA BRETAGNE-ARMORICAINE,

Par M. LEMIÈRE.

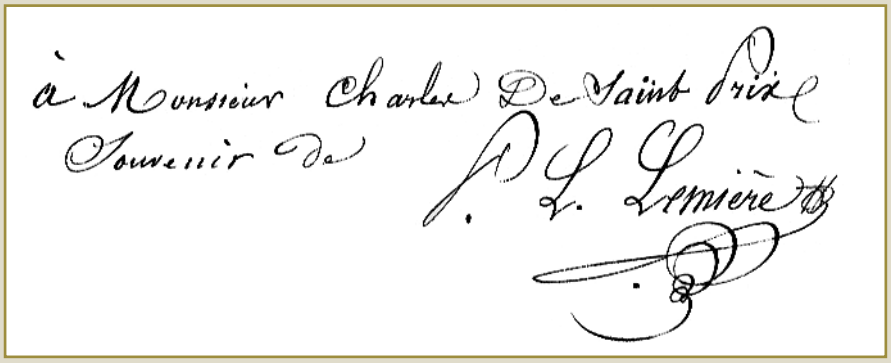

RENNES

IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie,
rue du Champ-Jacquet.

1852

ESSAI

sur

LES MONNAIES GAULOISES

de

LA BRETAGNE-ARMORICAINE,

En voyant avec quelle ardeur tant de savants ont recherché et étudié les menhirs, les dolmens, les cromlec'hs et autres monuments qu'ils ont vainement interrogés sur nos origines, on comprend difficilement le dédain qui fit rejeter si longtemps nos monnaies gauloises, surtout lorsqu'on se rend compte des avantages présentés à la science par la variété infinie de types, de symboles et de légendes que nous offrent déjà celles de ces monnaies connues à ce jour. Ici, ce ne sont plus les Grecs ou les Romains, mais les Gaulois eux-mêmes qui nous exposent certaines pages de leur histoire ; et s'ils le font d'une manière énigmatique, ce ne sont pas moins des matériaux totalement inédits, et l'on conçoit, dès-lors, les documents précieux qu'on y peut et qu'on y doit puiser, surtout quand on aura bien distingué les types et symboles d'origine purement gauloise de ceux qui furent évidemment empruntés aux monnaies étrangères.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité de la numismatique gauloise ; d'ailleurs, les hommes éminents qui dirigent les travaux de notre classe d'archéologie ont donné trop de preuves de l'intérêt qu'ils portent à toutes les questions qui se rattachent à l'étude de nos antiquités gauloises pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus longs développements.

I

Origine du Monnayage Gaulois.

Tous les numismatistes admettent que la colonie phocéenne de Massalia fabriqua les premières monnaies émises sur le sol de la Gaule, et M. le marquis de Lagoy a avancé cette opinion, sanctionnée en 1835 par l'Académie des Inscriptions, que ce monnayage tout grec remonte au-delà du règne d'Alexandre Ier de Macédoine, c'est-à-dire à cinq siècles environ avant l'ère chrétienne. Dans l'état actuel de science, il est fort difficile de déterminer l'époque à laquelle les Gaulois eurent l'idée d'un monnayage qui leur fut propre ; pourtant, MM. Lelewel, De la Saussaye, Le Normant et autres pensent qu'on en peut faire remonter l'origine de l'an 350 à l'an 320 avant Jésus-Christ.

Un fait aujourd'hui bien établi, c'est que les monnaies gauloises furent des copies de monnaies étrangères dont les types, fidèlement reproduits dans le principe, s'altérèrent peu à peu, et durent, par la suite, refléter des idées nationales. Ainsi MM ; de la Saussaye et Lelewel ont des premiers démontré, sur l'or, l'imitation servile des statères de Macédoine ; M. Le Normant a fait ressortir les emprunts faits aux monnaies d'*Emporium* ; M. Duchalais a constaté l'analogie des types de la monnaie de potin ou de bronze coulé avec ceux du bronze Massaliote ; sur des monnaies d'argent plus récentes, il a reconnu avec M. de Saulcy la reproduction de plusieurs deniers consulaires romains, et ici l'imitation est d'autant plus palpable que les artistes gaulois ont substitué au système monétaire grec, exclusivement adopté jusqu'alors, le système dénarial romain.

Mais quelles dates assigner à ces diverses imitations ? Ici deux opinions se présentent : MM. Lelewel et de la Saussaye prétendent que les plus anciennes sont ces belles médailles d'or si variées, et que les informes monnaies coulées de bronze ou de potin sont les derniers produits du monnayage gaulois ; tandis que d'autres numismatistes inclinent à penser, avec M. Lambert, que la monnaie coulée fut la primitive monnaie gauloise. Nous dirons bientôt pourquoi nous nous rangeons de préférence à l'opinion de M. Lambert ; et nous diviserons la numismatique gauloise en deux périodes principales, dont la première contient tous les produits obtenus par le moulage, et embrasse tout l'espace de temps compris entre l'origine du monnayage et les premières années du second siècle avant notre ère. La seconde période renfermant tout le temps compris entre le retour, en 278, de la dernière expédition gauloise en Grèce et la cessation du monnayage national sous Tibère, contient les dernières monnaies coulées et une série très-variée de belles espèces d'or, d'électrum (1), d'argent, de billon et de bronze. C'est dans le cours de cette période, et postérieurement à la conquête de la Narbonnaise, que l'idée d'imiter les monnaies romaines passa graduellement du Midi au Nord de la Gaule, et contribua sans doute autant que les ordonnances impériales à faire tomber le monnayage indigène.

PREMIÈRE PÉRIODE

II

Monnayage primitif.

I. Anneaux. – Rouelles. – Dans son *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, M. Lambert mentionne quatorze anneaux coulés, en potin et en plomb, découverts en Touraine avec des petites monnaies gauloises en bronze et en potin de l'espèce la plus grossière, portant à l'Avers la tête nue ou casquée, et au Revers le type du Taureau. Les nos 1, 2, 3, 4 de la planche I sont choisis parmi les sept variétés qu'il a dessinées, et sont reproduits de grandeur naturelle. Suivant la *Revue Numismatique*, année 1837, M. le vicomte de Courteilles a rencontré, parmi des débris antiques, d'autres anneaux qui n'ont pas été publiés. On en a depuis signalé trois autres dans le département des Côtes-du-Nord, l'un à la ferme du Grand-Carmaine en Hillion, les deux autres, en 1844, à Plusquellec, près de Callac. Ces deux derniers, en bronze très-oxydé, dont le plus grand, pesant 106 grains, est représenté planche I, n° 5, étaient mêlés dans un vase à une soixantaine de monnaies ossismiennes figurées sous les nos 18 et 19 de la même planche.

(1) Or plus ou moins allié ressemblant assez ordinairement à du cuivre rouge.

On découvre quelquefois en France, surtout dans les départements voisins du Rhin, des rouelles ou petites roues à quatre rayons, à jour, généralement en bronze ou en potin, et ordinairement du diamètre d'environ quinze à dix-huit millimètres (*Voy.* planche I, n° 6). M. Bénard, assistant à l'ouverture de tombeaux antiques à Scrupt (Marne) en 1844, s'assura qu'ils contenaient chacun une pièce de monnaie du Haut-Empire, hormis deux qui renfermaient l'un une monnaie gauloise, l'autre une rouelle en bronze. M. Émile Renault, ancien archiviste de Saint-Malo, a vu une trentaine de rouelles en plomb, provenant de fouilles opérées à Saint-Servan ; et M. Duquenelle nous apprend, dans la *Revue Numismatique* de 1850, que treize de ces rouelles en plomb et d'autres en potin ont été découvertes tout récemment à Reims. Chez les Leuks, où les rouelles en bronze sont communes, M. de Saulcy en a trouvé une en argent, et il a fait ressortir cette particularité qu'elle pesait 33 grains forts, et que les monnaies pleines du même métal qu'on rencontre chez ce peuple pèsent, bien conservées, que 34 grains. On connaît aussi deux rouelles en or : l'une, à quatre rayons, a été signalée par M. Deville, directeur du Musée d'antiquités de Rouen ; l'autre, à six rayons, a été retrouvée en 1845 à Nasium, dans le Leukois.

Nous verrons plus tard la roue plus ou moins ornée, très-fréquemment employée sur les monnaies frappées. Il semble assez naturel de voir là un souvenir de la rouelle primitive ; mais ce qui nous étonne et ce que nous ne prétendons pas expliquer, c'est la présence sur des monnaies de bronze de Nîmes, aux têtes accolées d'Auguste et d'Agrippa, de contremarques représentant de véritables rouelles : nous en avons figuré deux sous les n°s 7 et 8 de la planche I ; elles sont empruntées à l'ouvrage de M. le docteur Toulmouche (1).

S'appuyant sur le texte tant de fois cité de César, relatif au numéraire des peuples de l'île de Bretagne (2), et pensant que parmi les emprunts faits par les Bretons à la civilisation gauloise on pouvait ranger celui du monnayage, plusieurs savants ont voulu classer parmi les monnaies de la Gaule les anneaux unis ou striés dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Cette idée est aujourd'hui repoussée par la généralité des numismatistes. Pour nous, en présence du petit nombre de ces anneaux, trouvé jusqu'à présent, nous pensons qu'il est peut-être prématuré de trancher cette question. Sous réserve, et sans pouvoir indiquer à quelle époque et chez quels peuples les rouelles eurent cours légal, nous admettons qu'elles furent la première monnaie émise par les Gaulois.

II. – Monnaie pleine coulée. – Dans toutes les collections on remarque des monnaies gauloises coulées en bronze, en potin, parfois même en plomb, qui présentent entre elles un caractère incontestable de parenté. Quelques rares essais d'attribution de ces monnaies ont été tentés, et nous croyons que si leur classement actuel laisse tant de doutes, c'est qu'on n'est pas d'accord sur la base même de ce classement. Nous avons dit plus haut que nous considérions la monnaie coulée comme ayant précédé les monnaies frappées imitées des espèces de la Macédoine et d'Emporium ; voici les motifs de notre conviction : Il faut reconnaître, avec MM. Lambert, Duchalais, Barthélemy, que ces monnaies qui, pour la plupart, présentent à l'Avers une tête de profil et au Revers un cheval ou un taureau bondissant, sont une imitation du bronze massaliote, qui porte d'un côté la tête d'Apollon, parfois celle de Diane, et de l'autre le taureau cornupète ; il est évident que ces monnaies très-variées, trouvées en grand nombre dans la Haute-Normandie, l'Anjou, le pays Chartrain, la Sologne, sur les bords de la Loire comme dans la Franche-Comté, la Bourgogne et la Gaule Belgique, appartiennent à différents peuples. Comparant ensuite ces espèces dont nous avons figuré quelques exemplaires sous les n°s 9, 10, 11, 12 de la planche I, avec les potins également coulés qu'on retrouve fréquemment dans le Nord du *Tractus Armoricanus*, et représentés même planche n°s 13, 14, 15, 16 et 17, il est impossible de ne pas admettre que les premières ont inspiré les secondes ; et on arrive tout naturellement à cette conclusion qu'à l'instar des peuples de la Narbonnaise, tous les petits États de la Gaule, exceptés peut-être ceux de l'Aquitaine, ont l'un après l'autre copié les monnaies massaliotes ou leurs imitations.

On nous objectera sans doute que différentes peuplades ont émis des monnaies coulées sans analogie avec celles de Massalia ; nous le reconnaissons, mais nous croyons, avec M. Duchalais, que ces dernières ne servirent pas moins de point de départ à ces peuples, « qui avant de défigurer totalement les types primitifs, les copièrent servilement, ainsi qu'on l'avait fait précédemment dans la Gaule narbonnaise (1). » D'ailleurs, les mouvements de la Gaule à l'intérieur, ses expéditions lointaines, l'arrivée des Belges, toutes ces causes durent nécessairement réagir sur un monnayage qui, tout l'atteste, dura longtemps, et que la mise en circulation de belles espèces frappées

(1) *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, Pl. I, figure 4.
(2) Utuntu (Britanni) aut ære, aut annulis ferreis, ad certum pondus examinatis pro nummo, Cesar, De Bello gallico, lib. V. § XII. Édition Pankoucke.

ne fit pas cesser immédiatement. Quant aux courtes légendes qu'on remarque sur quelques-unes des monnaies de cette série, il nous semble très-rationnel de croire qu'elles datent des premières émissions de la monnaie d'or, et qu'alors que les Gaulois copiaient si minutieusement les statères de Philippe II, sans doute pour donner à ces imitations un cours plus sûr et plus étendu, plus à l'aise avec la monnaie coulée, ils lui assuraient, au moyen de ces inscriptions, un cours presque exclusif sur le territoire que leur mince valeur leur défendait de franchir.

Encore quelques réflexions avant d'abandonner ces généralités.

Nous comprenons parfaitement qu'habitués dès l'origine à ce monnayage barbare, les Gaulois en aient, pendant un temps plus ou moins long, conservé les produits avec ceux d'une époque plus avancée ; que même quelques peuplades arriérées aient émis de ce numéraire informe, alors qu'il était généralement repoussé ; il est même fort probable que quelques habitants en possédaient encore après qu'il eut totalement cessé d'avoir cours légal ; mais nous avouons ne pas comprendre comment et pourquoi des monnaies aussi barbares auraient été émises vers la fin du monnayage gaulois. En effet, avant l'arrivée de César, il existait en Gaule un nombre considérable d'ateliers monétaires, où l'on frappait sur tous métaux des monnaies de jour en jour plus perfectionnées. Rien n'indique qu'après leur soumission, le vainqueur ait enlevé aux chefs gaulois le droit de frapper ces espèces à leur nom, qu'on retrouve fréquemment dans plusieurs contrées de la Gaule ; bien mieux, l'adjonction de noms romains à côté de noms de chefs indigènes sur quelques-unes de ces monnaies n'a pu se faire que postérieurement à la conquête. Jusqu'ici, nous ne voyons pas clairement l'utilité de cette monnaie coulée en concurrence de nombreuses espèces de bronze, bien supérieures et bien plus difficiles à contrefaire. Nous ne la voyons pas plus clairement par la suite, cette utilité, quand Lyon frappe du bronze en l'honneur d'Antoine pendant le triumvirat, et plus tard pour rappeler le souvenir de l'autel élevé dans cette ville par soixante nations gauloises à Rome et Auguste. De plus, M. Duchalais croit les bronzes frappés à la légende GERMANVS INDVTILI, si communs en Lorraine, postérieurs à Auguste, et il ajoute qu'il incline à penser qu'on pourrait peut-être donner à la Gaule les petits bronzes d'Auguste qui ne portent aucun signe d'origine certainement italienne, qu'on rencontre quelquefois dans notre pays.

Il existait donc encore en Gaule des ateliers monétaires et des ouvriers intelligents pour les desservir ou en établir d'autres, si, ce que rien ne démontre, les anciens avaient été détruits. Alors comment expliquer ce procédé tout barbare du moulage, ce métal, ces types plus barbares encore, et cela non pas chez un seul peuple, mais dans toute la Gaule, quand au contact journalier des Romains nos ancêtres devaient apprécier de plus en plus la supériorité numéraire, supériorité qu'ils avaient déjà reconnue avant l'arrivée de César. D'ailleurs, où donc, à cette époque, les Gaulois auraient-ils puisé l'idée d'une monnaie aussi repoussante, et qui aurait consenti à l'accepter quand la monnaie romaine avait cours partout ? En outre, un seul lieu, le sommet du Grand-Saint-Bernard, a fourni quelques pièces coulées en argent, et on n'en connaît pas en or. Il faudrait donc admettre que ce n'étaient que des monnaies de nécessité, espèces d'assignats métalliques émis pour les besoins du moment ; mais pas un signe qui l'indique, pas un écrivain qui en parle, et il n'est pas plus facile de s'expliquer le concert de la Gaule entière et cette uniformité dans la barbarie. Enfin, pourquoi ne trouve-t-on jamais les espèces d'or et d'argent du Haut-Empire mêlées dans les dépôts à ces monnaies coulées, tandis qu'on rencontre ordinairement ces dernières, ou seules ou mélangées aux potins moins barbares à légendes, à quelques petites pièces frappées en billon, de fabrique assez mauvaise, et à quelques rares monnaies d'électrum ; c'est-à-dire à des espèces évidemment antérieures à l'émission de la première monnaie impériale et même à la conquête.

Rappelons-nous maintenant cette imitation massaliote que nous avons signalée en commençant. Or, les copies des deniers consulaires et l'introduction du système dénarial dans le centre de la Gaule, antérieurement à la conquête, nous portent à croire qu'avant l'arrivée de César le monnayage de Massalia avait cessé pour faire place aux espèces romaines. Dans tous les cas, l'antique influence de cette colonie avait depuis longtemps disparu devant celle des vainqueurs.

De tout ce qui précède, nous concluons : 1° que la monnaie pleine coulée succéda immédiatement à la rouelle et précéda la monnaie frappée ; 2° que ce monnayage, bien antérieur à l'expulsion des Gaulois du pays compris entre la Seine et la Marne, fut adopté par toute la Gaule, excepté peut-être l'Aquitaine, ainsi que nous l'avons dit. A présent, nous allons rentrer dans le

(1) Description des médailles gauloises faisant partie de la Bibliothèque royale, in-8°, Paris 1846, p. 66 et 67.

cadre que nous nous sommes proposé ; l'étude des monnaies gauloises, que l'on peut attribuer aux peuples qui occupèrent le territoire de la Bretagne-Armoricaine.

III. – Des Massaliotes, l'art de fabriquer des monnaies parvint graduellement jusqu'aux peuples du Nord et de l'Ouest de la Gaule, qui, selon M. Lambert, eurent des ateliers monétaires vers l'an 300 ; mais, suivant toutes probabilités, dès cette époque certains peuples du Midi, familiarisés depuis plusieurs années avec l'usage et la fabrication des monnaies, avaient déjà modifié les types des leurs, et nous sommes disposés à croire que ces dernières pénétrèrent dans le fond de l'Armorique en même temps que les monnaies du centre de la Gaule, imitations encore inaltérées du bronze de Massalia.

Recherchons maintenant, parmi les monnaies coulées découvertes dans l'Ouest, celles qui appartiennent à la Bretagne armoricaine.

À notre connaissance, la Bretagne n'a fourni jusqu'ici que le n° 11 de la planche I, trouvé à Lannion en 1846, et les n°s 9 et 10, même planche, à Rennes, dans la Vilaine, avec trois ou quatre monnaies de types variés et également en bronze coulé. On nous a dit le n° 12 découvert près de Dinan avec deux autres exemplaires variés, mais nous avons lieu d'en douter. Dans le Maine et la Basse-Normandie, on ne rencontre aussi que bien rarement ce genre de monnaie, tandis que dans ces deux provinces, comme dans la Bretagne, on découvre fréquemment des monnaies de potin, de métal, de fabrique et de dessins encore plus barbares, du genre de celles que nous avons figurées sous les n°s 13, 14 et 15 trouvées dans les environs de Lannion, Lamballe et autres localités de Basse-Bretagne ; 16 et 17 même planche, provenant de la Basse-Normandie ; et comme ces monnaies informes n'ont pu être émises dans l'Ouest après les bronzes au type du cheval ou du taureau, dont la fabrication est bien supérieure, et qu'il est invraisemblable que les peuples de la Péninsule aient substitué sur une monnaie ayant cours un emblème étranger au symbole national, nous croyons que les potins au sanglier plus ou moins altérés appartiennent seuls à la première période du monnayage des Armoricains de l'Ouest, et il nous paraît fort probable que ce type du sanglier leur fut suggéré par les copies de plus en plus difformes du taureau massaliote, et par les monnaies modifiées du Midi.

N'ayant pas à nous occuper des monnaies coulées épigraphiques, puisque jusqu'ici la Bretagne n'en a pas fourni une seule, nous terminerons ce chapitre par quelques observations générales sur l'aspect de ces monnaies coulées et les procédés employés pour leur fabrication. Celles que nous attribuons à la Bretagne Armoricaine sont toutes en potin ; et pour ces pièces, comme pour les bronzes coulés des tribus du centre, on paraît s'être assez peu préoccupé de la question du poids, car il existe entre des pièces qui durent avoir la même valeur des différences souvent appréciables. Sur presque toutes nos monnaies au type du sanglier, comme sur les rouelles et sur plusieurs des monnaies de la Gaule centrale, on remarque les traces ou sutures des deux parties du moule, et sur beaucoup d'entr'elles, comme aussi sur des rouelles, on aperçoit deux cassures du jet toujours placées aux extrémités d'un même diamètre, ce qui démontre que souvent les moules qui servaient à leur fabrication contenaient plusieurs empreintes en creux reliées entre elles par un conduit. Le coulage opéré et le métal refroidi, en séparant les deux parties du moule, on en retirait une série de monnaies liées ensemble qu'on séparait par des cassures. Les diverses empreintes présentant nécessairement quelques légères différences, il est facile de concevoir le grand nombre de variétés de ces monnaies, puisqu'il devait s'en rencontrer plusieurs dans une même émission.

DEUXIÈME PÉRIODE

Monnaies frappées.

On sait que de leur dernière expédition en Grèce (278 avant J.-C.), les Gaulois rapportèrent une grande quantité de statères d'or de Philippe II de Macédoine, dont plusieurs exemplaires ont été retrouvés sur différents points du sol de la Gaule. Il est très-présumable que les peuples de la Gaule centrale firent usage pendant plusieurs années de ces statères qui avaient cours dans tout l'Occident, même chez les Romains, qui n'eurent de monnaie d'or que 207 ans avant l'ère chrétienne. Après avoir disséminé ces espèces autour d'eux, plusieurs de ces peuples songèrent à en fabriquer de semblables, et ils commencèrent par les copier servilement, ainsi que le démontrent certaines monnaies gauloises si bien calquées sur celles de Philippe, qu'on y voit quelquefois son nom presque entier. Peu à peu, par l'adjonction de symboles nationaux, ces copies s'altérèrent à tel point que les plus modernes ne rappellent que bien faiblement les espèces macédoniennes qui leur servirent de prototypes.

Parmi ces monnaies, on reconnaît parfaitement celles qui appartiennent à l'Armorique, contrée qui embrassait tout le littoral compris entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Seine. Elles portent au Revers le cheval à tête humaine accompagné de symboles variés ; mais leur répartition entre les divers peuples armoricains présentant encore bien des difficultés, avant de nous occuper des pièces que nous attribuons aux tribus de la Péninsule armoricaine, nous commencerons par décrire très succinctement celles qu'on donne à leurs voisins les plus proches.

I. – Tête tournée à droite, la chevelure partagée en trois grosses boucles, une lyre renversée ou un sanglier posé au-dessus en cimier ; des cordons perlés, aux contours variés et terminés par des fleurons, partent des deux côtés de la tête et l'entourent. ℞. Cheval parfois à tête humaine, conduit par un Auriga aux formes bizarres, tenant les rênes d'une main, et de l'autre un symbole carré et frangé traversé de deux diagonales aux extrémités pommetées, suspendu à un cordon qui part quelquefois d'un autre symbole que M. Lambert appelle clef à double panneton. Entre les jambes du cheval, un sanglier ou une lyre couchée. Nous ferons observer qu'on remarque ordinairement plutôt la lyre que le sanglier sur les médailles où le cheval du Revers n'est pas à tête humaine, et que le symbole de l'Avers est toujours semblable à celui du Revers. Ces monnaies d'or ou d'électrum, assez communes dans la Basse-Normandie, sont attribuées aux peuples qui occupèrent cette contrée.

II. – Tête laurée, tournée soit à droite, soit à gauche, les cheveux relevés en boucles nombreuses ; une boucle d'oreille, composée de deux traits et terminée par trois globules, avance horizontalement sur la joue. ℞. Cheval ailé à tête humaine, galopant dans la direction de la tête de l'Avers, conduit par un Auriga, qui d'une main lui prend la tête, et de l'autre tient un symbole carré suspendu à un cordon ou bandelette. Entre les jambes du cheval, qui a quelquefois le cou orné d'un collier de perles, un personnage renversé, souvent ailé, tenant un sabre ou une lance, et toujours tourné dans la direction du type principal. La roue, dernier vestige du char des stères macédoniens, se retrouve assez fréquemment sur les plus anciennes de ces médailles d'or ou d'électrum qui appartiennent aux Cénomans.

III. – Sur des médailles plus barbares, en électrum, attribuées aux Andécaves, on distingue autour de la tête de l'Avers les cordons perlés des monnaies de la Normandie, mais moins gracieux, et des symboles dans lesquels M. Lambert voit un arc tendu et un mors de bride. La tête du cheval du Revers tient à la fois de l'homme et de l'oiseau : entre ses jambes, un personnage difforme debout ou à demi-couché.

IV. – La main ouverte n'a été signalée jusqu'ici que sur les monnaies d'or ou d'électrum attribuées au Poitou, et qui portent également au Revers le cheval à tête humaine.

Maintenant que nous avons fait connaître les caractères principaux de ces monnaies, et que nous pouvons plus facilement faire ressortir les analogies qui existent entre ces espèces et celles qui font l'objet de notre travail, nous allons successivement passer en revue les monnaies trouvées sur le territoire de chacun des peuples de la Bretagne armoricaine, en commençant chaque fois par celles dont l'attribution nous paraît incontestable, et qui nous viendront en aide pour en classer d'autres totalement inédites.

OSSISMIENS.

Planche I, n° 18. Tête tournée à droite, ornée d'une riche boucle d'oreille triangulaire composée de perles ; la chevelure, formée de plusieurs grosses boucles artistement enroulées, se termine en avant par une espèce de visière qui dépasse de beaucoup le front ; un sanglier posé sur un trait est placé en cimier sur cette coiffure, qui affecte la forme d'un casque. Trois cordons perlés, terminés chacun par une petite tête de profil, partent, l'un de la queue du sanglier pour descendre vers la nuque de la tête principale, l'autre extrémité de la visière pour s'arrêter à la hure ; tandis que le troisième, composé de deux parties, sort de la bouche pour aller, l'une des parties vers la visière, l'autre sous la joue où elle se termine en un fleuron bifolié ; enfin, du front de chacune de ces petites têtes part un rinceau terminé par un fleuron semblable. ℞. Cheval à tête humaine galopant à gauche ; entre ses jambes un sanglier tourné à droite ; au-dessus du cheval, un rinceau courbé terminé à chacune de ses extrémités par une petite tête en tout semblable à celles de l'Avers. Argent à bas titre. Poids, 124-125 grains.

N° 19. Tête à droite, l'œil de face, la chevelure composée de deux grosses boucles, en cimier le sanglier près de la hure duquel vient se terminer par une petite tête un cordon perlé, dont l'origine se perd dans le bord un peu fruste de la pièce. ℞. Cheval à tête humaine galopant à gauche ;

entre ses jambes un sanglier tourné à droite ; au-dessus, rinceau courbé ayant à chaque extrémité une petite tête accompagnée d'un fleuron. Argent à bas titre. Poids, 26-28 grains.

N° 26. tête droite, semblable à celle du n° 18. Le Revers ne diffère de celui du même numéro que par l'adjonction entre les jambes du cheval d'un oiseau, sans doute un aigle, qui semble lutter contre le sanglier ; et par la décomposition du rinceau en deux parties terminées l'une par une feuille, l'autre par deux. Dans l'exemplaire que nous avons dessiné, le rapprochement des deux extrémités et l'isolement de l'une des feuilles concourent à former la partie supérieure du lys héraldique, mais cet effet ne se reproduit pas toujours. Argent à bas titre. Poids, 111-113 grains.

On découvrit en 1844 à Plusquellec, près Callac (Côtes-du-Nord), un vase de terre contenant deux anneaux de bronze, environ quarante monnaies semblables au n° 18, et dix ou douze pareilles au n° 19. En 1845, des cultivateurs de La Feuillée (Finistère), en défrichant une défrichant une lande, brisèrent un autre vase qui renfermait, mêlés à des cendres, une soixantaine d'exemplaires du n° 18. Le n° 19 a été retrouvé à Kerdurand, près Lesneven, dans les environs de Saint-Pol-de-Léon, et enfin en 1839 à Scrignac, où plusieurs de ces pièces étaient mêlées à une notable quantité de ces petites médailles que fournissent si fréquemment Plestin et les communes voisines, et au n° 26, dont nous avons vu une vingtaine d'exemplaires provenant de travaux exécutés en 1838 au village de Grand-Hugen en Lannéanou ; nous savons de plus que les trois monnaies que nous venons de décrire se retrouvent assez fréquemment isolées ou en petites quantités dans le nord du Finistère, et jamais, à notre connaissance du moins, hors du territoire ossismien. Il est donc incontestable qu'elles appartiennent à ce peuple.

N°s 20, 21 et 22. Tête tournée à gauche, l'œil de face, chevelure enroulée avec art et entourée d'un cordon perlé, le cou orné d'un collier ; croix pommetée placée en sautoir devant le visage. Derrière la tête, divers symboles frustres, parmi lesquels une petite tête comme celles qu'on voit sur les n°s 18, 19 et 26. ℞. Cheval à tête humaine, galopant à gauche ; un oiseau les ailes déployées, semblable à celui du n° 26, s'abat sur sa croupe et paraît le déchirer. Entre les jambes du cheval, bœuf ou bison allant à droite, un double cordon perlé part d'une croix identique à celle de l'Avers, et remonte en s'évasant jusqu'au-dessus de la tête. Electrum. Poids, 128 et 32 grains. Ces médailles, découvertes au nombre d'environ deux cent, en avril 1835, dans la commune de Plouénour, près de Pont-l'Abbé (Finistère), et qui, pour le style, ont beaucoup de rapports avec celles que nous avons analysées avant elles, appartiennent évidemment au peuple qui occupait ce pays ; nous les rangeons donc parmi les ossismiennes, car en admettant l'opinion contestée de l'existence des *Corisopites* avant la conquête, il nous paraît difficile de croire que ce peuple, regardé par les partisans mêmes de cette opinion comme une subdivision du pays des Ossismiens, ait pu avoir un atelier monétaire distinct.

Une autre raison pour nous les faire classer parmi les ossismiennes, c'est que plusieurs exemplaires du n° 20 ont été découverts à Saint-Méen, près Lesneven, et un grand nombre des n°s 21 et 22 à Châteauneuf-du-Faou.

Nous avons eu en mains un assez grand nombre de toutes les monnaies décrites jusqu'ici, et nous avons pu constater pour chacune d'elles une certaine quantité de variétés, insignifiantes il est vrai, mais qui dénotent plusieurs émissions et une longue circulation que l'état généralement frustre de ces pièces confirme encore.

M. Clément de la Hunaudière, amateur éclairé de notre numismatique, qui a recueilli pendant plusieurs années les monnaies provenant des environs de Quimper, a laissé sur les médailles composant son cabinet des notes que madame de la Hunaudière a bien voulu mettre à notre disposition. Dans ces notes, nous remarquerons que le petit trésor de Plounéour contenait aussi deux exemplaires du n° 24, deux autres du n° 25, et bon nombre du n° 15 de la planche II.

N° 23. Tête tournée à droite, l'œil un peu confus n'est pas de face, pendant d'oreille triangulaire en perles, chevelure totalement semblable à celles des n°s 18 et 26. Au-dessus de la tête une étoile à quatre pointes, à laquelle viennent aboutir deux doubles cordons perlés accompagnés de fleurons ; de la bouche sort un autre fleuron trifolié. À l'extrémité d'un des cordons on voit une petite tête. l'état des exemplaires que nous avons vus ne nous a pas permis de reconnaître d'autres têtes autour du type principal ; nous sommes cependant portés à le croire. ℞. Cheval à tête humaine, galopant à gauche ; au-dessus un rinceau recourbé, dont une extrémité se termine par une croix placée devant le poitrail, tandis que l'autre reçoit une petite tête accompagnée d'un fleuron trifolié ; entre les jambes du cheval une tente soutenue par cinq piliers formés de perles ou globules. Electrum. Poids, 127–131 grains.

N° 24. Réduction de la précédente, l'étoile manque à l'Avers, mais la tente se remarque au Revers. Electrum. Poids, 25–28 grains. M. J.-M. de Penguern en possède une variété en argent du poids de 30 grains.

N° 25. Tête comme celle du n° 23, avec ces différences que l'œil de profil est assez bien indiqué et que le pendant d'oreille n'est pas perlé. Nous croyons remarquer quatre petites têtes dans les cordons perlés. ℞. Cheval à tête humaine, galopant à droite ; entre ses jambes, un génie ailé renversé tenant une couronne dans la main droite ; sa tête nous paraît couronnée ; au-dessus du cheval, un rinceau recourbé qui ne diffère de celui du n° 23 qu'en ce que le fleuron qui accompagne la petite tête placée à l'une de ses extrémités n'est que bifolié ; entre le rinceau et la croupe du cheval, petite roue à quatre rayons au pourtour perlé. Electrum. Les six exemplaires que nous avons vus de cette monnaie provenaient de trois coins différents, car le diamètre de la petite roue perlée n'est pas le même sur deux d'entre eux, et sur le troisième, privé de rayons et de forme ovale, elle ressemble beaucoup plus à une couronne qu'à une roue ; de plus, sur deux de ces exemplaires, le génie renversé ne semble pas couronné. Poids, 124 grains.

Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis qu'on a trouvé : l'exemplaire en argent du n° 24 à Lannion en 1846, et deux autres à Plounéour, près Pont-l'Abbé ; deux ou trois du n° 23 et un du n° 25 à peu de distance de Morlaix ; deux autres un peu frustres de ce dernier numéro à Tonquédec (Côtes-du-Nord), et deux à Plounéour, près Pont-l'Abbé ; à Brélévenez, près Lannion, un exemplaire du n° 23 accompagné de la pièce d'or fourrée représentée planche II, n° 2 ; enfin vers 1844, bon nombre des n°s 23 et 24 à la Villeneuve, commune de Lanvénégen (Morbihan).

Il suffit du plus simple examen pour se convaincre que ces trois monnaies appartiennent au même peuple, et si le n° 25 porte au Revers le symbole du Génie renversé qu'on n'avait jusqu'ici constaté que chez les Cénomans, nous ferons remarquer que c'est la seule analogie qu'il offre avec les monnaies de ce peuple. En effet, on n'y voit ni la tête laurée, ni le pendant d'oreille trilobé ; le cheval du Revers n'est ni ailé, ni conduit. Il existe en outre une profonde différence de style et de fabrication entre nos trois médailles et celles des Cénomans, tandis que nous y reconnaissons la chevelure formant visière, le pendant d'oreille triangulaire, les cordons perlés accompagnés de petites têtes des n°s 18, 19 et 26 appartenant aux Ossismiens. De plus, eu Revers comme à l'Avers, le style et la gravure de toutes ces pièces sont tellement identiques, qu'on serait tenté de croire qu'elles sont l'œuvre du même artiste. Nous pensons donc qu'on ne contestera pas notre attribution aux Ossismiens de trois monnaies n°s 23, 24 et 25, qu'on n'a d'ailleurs jusqu'à présent découvertes que sur le territoire de ce peuple.

Planche II, n° 1. Tête tournée à gauche, la prunelle de l'œil quadrangulaire, la chevelure d'une forme bizarre et tout à fait inusitée, se compose de trois mèches terminées chacune par trois pointes hérissées et accompagnées d'une partie arrondie ; le tout encadré par deux cordons perlés qui se recourbent auprès d'un symbole placé en cimier et que nous ne pouvons reconnaître, la partie supérieure ayant disparu. Le cou paraît orné d'un collier. Devant le visage, croix pommetée, au-dessous de laquelle est une petite tête. ℞. Cheval à tête humaine galopant à gauche ; entre ses jambes un symbole que nous croyons être une tente. Une petite tête, séparée de celle du type principal par un objet difficile à décrire, est placée au-dessus du cheval. Or pâle. Poids, 141 grains.

N° 3, même planche. Tête tournée à gauche, reposant sur un trait surmontant trois demi-cercles ; la chevelure, partagée en deux grosses boucles, est entourée d'un cordon perlé ; croix pommetée posée en sautoir devant le visage. ℞. Cheval galopant à gauche ; nous le croyons à tête humaine ; entre ses jambes, un symbole formé de trois traits aboutissant à un même point surmonté d'une petite roue à quatre rayons, et offrant quelque rapport avec le symbole du n° 3, planche II. Or. Poids, 34 grains.

Sur le n° 5, Or, poids, 34–35 grains, on aperçoit au revers l'Auriga tenant les rênes ; on le remarque aussi sur le n° 6, Or, poids, 35 grains ; enfin, sur une autre monnaie d'or pesant également 35 grains et figurée sous le n° 7, l'Auriga est remplacé par deux cercles concentriques dont l'un est formé par un grénetis.

Ces six médailles ont été découvertes, le n° 27, planche I, à Pleumeur-Bodou, près Lannion, en 1844 ; le n° 1 de la planche II, au Faou en 1837 ; les n°s 3, 6 et deux exemplaires du n° 5, dans des communes voisines de Morlaix, et le n° 7 près Saint-Pol-de-Léon. Elles peuvent se partager en deux groupes, le premier composé des n°s 27, planche I, 1 et 3 planche II ; le second des n°s 5, 6 et 7, planche II. dans chacun d'eux les têtes ont la même direction. Sur les trois monnaies du premier groupe nous pouvons remarquer la croix pommetée, et la représentation plus ou moins altérée de la tente ; dans celles du second, où la tête du n° 7 paraît calquée sur celle du n° 6, nous

suivons les différentes dégradations de l'Auriga, qui finit par se réduire à un cercle, et du symbole en grénetis qui se transforme en un carré. Si nous comparons maintenant les monnaies de ces deux groupes à celles qui appartiennent incontestablement aux Ossismiens, nous retrouvons la tente perfectionnée sur le n° 23 et son diminutif, la croix pommetée sur le n° 20 et sa réduction, dont nous avons donné deux variétés. La chevelure du cheval androcéphale, sur les unes comme sur les autres, a la forme d'une couronne radiée ; il en est de même de celle des petites têtes. En outre, la chevelure du n° 5 rappelle beaucoup celle des nos 19 et 24, et celle du n° 6 présente une visière bien accusée par un trait, comme sur les nos 18, 23, 25 et 26. Nous croyons donc pouvoir attribuer aux Ossismiens ces six pièces trouvées uniquement sur leur territoire, et qui n'ont aucune ressemblance avec les statères et quart de statères des peuples voisins.

Planche II, n° 2. Tête tournée à droite, les cheveux partagés en mèches hérissées, croix pommetée devant le visage ; des cordons perlés, dans lesquels on voit les vestiges de deux petites têtes, entourent le type principal.

℞. Cheval à tête humaine galopant à gauche, au-dessous trois symboles difficiles à décrire ; au-dessus et devant le poitrail plusieurs courbes concentriques. Le cheval a un appendice en forme de pis, et nous devons faire remarquer que cette singularité existe égalent sur le Revers d'une monnaie d'argent fourrée, beaucoup plus moderne, figurée sous le n° 16 de la planche III, et découverte non loin du lieu qui a fourni notre n° 8. Or, Fourrée. Poids, 125 grains.

Planche II, n° 4. Tête tournée à droite, la chevelure composée de cinq grosses mèches allongées. Croix pommetée devant la face ; autour de la tête deux doubles cordons perlés accompagnés chacun d'une petite tête. ℞. Cheval à tête humaine galopant à droite, entre ses jambes un sanglier tourné à gauche et accosté de trois globules, en devant et deux derrière. Devant le poitrail une roue à quatre rayons, dont le pourtour ressemble à une couronne. Le corps de l'Auriga, dont on voit distinctement la tête, est composé de trois courbes fermées. Or. Poids, 1 354 grains.

Eu égard à la croix pommetée qu'on remarque sur ces deux pièces et sa position, ainsi qu'aux petites têtes accompagnant les cordons perlés, jusqu'à plus ample informé, nous les attribuons d'autant plus volontiers aux Ossismiens, qu'elles ont été découvertes, le n° 2 à Brélévenez, près Lannion en 1844, avec le n° 23 de la planche I, et le n° 4 à peu de distance de Saint-Pol-de-Léon.

CURIOSOLITES.

Planche II, n° 15. Tête tournée à droite, la chevelure formée de trois grosses boucles de cheveux enroulés, l'œil de face, un double rinceau sort de la bouche. ℞. Cheval à tête d'oiseau galopant à droite, dirigé par un Auriga également à tête d'oiseau ; un cordon perlé, dont on ne voit pas l'origine, se termine devant le poitrail par quatre globules ; au-dessous, un sanglier allant à droite. Billon. Poids, 117-124 grains. Nous avons vu plusieurs exemplaires de cette monnaie qui pesaient à peine 100 grains.

N° 21. Variété de la précédente. Le cheval est à tête humaine. Billon. Poids, 100 grains.

Planche III, n° 4. Autre variété empruntée à l'ouvrage de M. Lambert.

Le nez a la forme d'un upsilon couché. Billon. Poids, 112-116 grains. Planche II, nos 16, 17, 18. Têtes variées analogues à celle du n° 15. ℞. Cheval à tête humaine, ayant entre les jambes une lyre tétracorde couchée, et conduit par un Auriga qui de la main droite, dont le pouce est recourbé vers le corps, tient les rênes, et une enseigne dont on voit la hampe et un fragment perlé de la partie supérieure : sur le n° 18, on aperçoit devant le poitrail du cheval une croix fichée, appendue à un cordon qui paraît venir de la main gauche. Billon. Poids, 100–117 grains.

Planche III, n° 1. Variété des précédentes. Le cheval galope à gauche, et le sanglier placé entre ses jambes est beaucoup plus grand que de coutume. Un accident arrivé à cette pièce, d'un métal bien supérieur à celui des monnaies que nous venons de décrire, a enlevé la tête de l'Auriga, mais on reconnaît encore un fragment de la hampe et de la partie supérieure de l'enseigne. Argent. Poids, 118 grains.

On a signalé à plusieurs reprises des enfouissements considérables des nos 15, 16, 17, 18 et 21, planche II : en 1821 à Saint-Denoual, en 1825 à Hénan-Bihan, deux localités voisines de Lamballe (Côtes-du-Nord), et plus récemment à Lannion. À Bédée, près Monfort (Ille-et-Vilaine), les mêmes pièces étaient mêlées à plusieurs exemplaires du n° 4, planche III, dont le petit trésor d'Hénan-Bihan contenait un grand nombre.

Au congrès tenu à Saint-Brieuc en 1846, M. le comte de Kergariou, dont tous les savants ont déploré la perte, a cité Dinan et Corseul comme ayant aussi fourni de ces espèces. À toutes ces lo-

calités, il convient d'ajouter Saint-Servan, puisque, d'après ce qu'a avancé M. Émile Renault dans un Mémoire sur la ville d'Aleth lu au Congrès de Saint-Malo en 1849, les nombreuses monnaies gauloises trouvées dans ce pays et dans l'île des Ebihiens sont exactement semblables à celles de Corseul et de Saint-Brieuc. Notre savant doyen, M. le comte de Blois, nous a communiqué la variété inédite figurée sous le n° 1 de la planche III, provenant de la trouvaille faite en 1835 à Amanlis, village situé à 18 kilomètres de Rennes ; notre collègue, M. Pol de Courcy, a vu un second exemplaire de cette pièce, trouvé dans la montagne d'Arhès.

Nous n'ignorons pas que plusieurs de ces monnaies ont été également découvertes, en quantités assez considérables, dans les départements du Calvados, de la Manche, et surtout à l'île de Jersey, dans les années 1787, 1820 et 1849, et il y a peu d'années à l'extrémité du Finistère, à quelques lieues de Brest ; mais nous croyons avec M. Lambert, qui nous fournit une partie de ces détails, qu'elles n'en appartiennent pas moins aux Curiosolites, et comme lui nous n'hésitons pas davantage à attribuer au même peuple les n°s 20 et 21 de la planche II, qui sont évidemment les réductions des pièces que nous venons de décrire. Quoique ces petites médailles en argent à bas titre ou billon, pesant chacune 27 grains, aient été trouvées dans le Calvados, la première à Landelle, près Vire, et la seconde à Martainville, nous avons la conviction que tôt ou tard on en découvrira de semblables dans le pays des Curiosolites. Et à ce propos, nous ferons remarquer que puisque dans l'île de Jersey, qui a fourni en si grand nombre plusieurs des monnaies que nous venons de décrire, on n'a pas encore constaté la présence de numéraire appartenant à une autre peuplade, il ne serait pas impossible que cette île ait fait partie du territoire curiosolite.

Dans son *Catalogue des Monnaies gauloises* faisant partie de la Bibliothèque du Roi, M. Duchalais, après avoir signalé sous le n° 739 une monnaie de potin, qui est évidemment une variété du n° 15 de notre planche II, sinon cette pièce elle-même, décrit ainsi sous les numéros suivants deux autres pièces qui appartiennent incontestablement aux Curiosolites :

"N° 790. Même type au droit. Une sorte de fleuron semble sortir de la bouche du personnage. L'Auriga est déformé d'une manière étrange et qu'il est impossible de décrire. Vis-à-vis le cheval à tête humaine, quelques symboles en forme de réseau ; sous lui un sanglier sur une enseigne. Pot. diamètre : 24 millimètres."

"N° 791. Tête analogue. ℞. Même type à peu près que ci-dessus ; la roue du char est apparente, ainsi que la tête de l'Auriga ; sous le cheval à tête humaine, un hippocampe tourné à droite. Pot. Diamètre : 22 millimètres."

Voici maintenant deux monnaies qui nous sont parvenues trop tard pour pouvoir figurer sur nos planches.

N° 1. Tête tournée à droite, sous le cou un fleuron en partie perlé. ℞. Cheval à tête humaine conduit par un cavalier aux formes bizarres ; au-dessus du cheval une roue perlée, entre ses jambes un hippocampe tourné à droite. Le cheval présente cette singularité, qu'à en juger par les jambes de derrière il doit avoir huit pieds. Potin ou mauvais billon. Poids, 126 grains. Nous ne connaissons pas la provenance de cette monnaie, qui fait partie du cabinet de la ville de Quimper.

N° 2. Tête barbare tournée à droite, la chevelure composée de deux grosses boucles recourbées, dont l'une dépasse de beaucoup le visage. Sanglier posé en cimier et entouré de cordons perlés. ℞. Cheval à tête humaine conduit par un cavalier les bras levés, et tenant dans l'une des mains un objet que nous ne pouvons distinguer. Devant le poitrail du cheval un symbole frangé, entre ses jambes petite roue perlée, dont les rayons sont formés par une étoile à quatre pointes ; à côté, un petit symbole trop frustre pour être reconnu. Or. Poids, 140 grains. Cette monnaie, qui appartient à M. Billard, avocat à Brest, a été trouvée dans la commune de Crozon (Finistère).

Planche III, n° 14. Tête barbare tournée à droite, l'œil de face, la chevelure divisée en deux grosses mèches ; un sanglier, reposant sur un symbole quadrilatéral, est placé en cimier ; cordons perlés autour de la tête. ℞. Cheval à tête humaine, la partie antérieure du corps recouverte d'une

carapace armée de pointes à l'extrémité, comme l'hippocampe ; le cavalier qui le conduit, dégradation évidente de celui du n° 2, n'a pas de jambes. Devant le poitrail un symbole frangé à demi effacé ; entre les jambes, sanglier-enseigne entouré d'un cercle en grénetis, une partie de la hampe est visible. Or. Poids, 141 grains, trouvée dans les environs de Callac (Côtes-du-Nord).

N° 15, même planche. Tête barbare tournée à droite, l'œil de face, la chevelure n'est figurée que par deux boucles à peine visibles ; sanglier en cimier. ℞. Cheval à tête humaine galopant à droite, entre ses jambes un cercle perlé. Malgré l'absence du sanglier au Revers, nous sommes porté à croire que cette pièce d'or, du poids de 36 grains, est la réduction de la précédente. Elle a été découverte à Pen-ar-Creach, en Saint-Divy, entre Guipavas et Landerneau.

Nous n'hésitons pas un moment à attribuer ces quatre dernières monnaies aux Curiosolites. En effet, la tête du n° 1 semble calquée sur celles des n° 15 et variétés ; son Revers est identique à celui du n° 791 de M. Duchalais, à cette seule différence près, que l'Auriga est remplacé par un cavalier. Sur les monnaies d'or, on reconnaît le cavalier du n° 1 et le sanglier-enseigne du n° 790, dont nous retrouvons l'idée dans les enseignes figurées sur les n°s 16, 17, 18 de la planche II, et 1 de la planche III. Ce type du cheval monté qu'on remarque sur ces monnaies toutes inédites, est un emprunt fait aux espèces des Redons, qui vont nous occuper tout à l'heure.

INCERTAINES DES OSISMIENS OU DES CURIOSOLITES.

Planche II, n° 9. Tête de profil, barbare, l'œil de face, les cheveux enroulés. ℞. Cheval à tête d'oiseau, entre ses jambes un symbole ressemblant à un candélabre à cinq branches. Billon. Poids, 14-18 grains. Les n°s 10 à 13 sont des variétés de la tête de l'Avers ; les Revers sont tous identiques à celui que nous avons décrit. Le n° 10 un peu rogné, ne pesant que 7 1/2 grains, a dû être la moitié des précédentes.

N° 14. Tête tournée à droite, l'œil de face ; les cheveux en bandeaux paraissent hérissés ; devant le visage une main ouverte, dont le pouce est recourbé vers la bouche. ℞. Cheval à tête humaine galopant à droite ; entre ses jambes un fleuron trifolié dans un entourage demi-circulaire formé par un grénetis ; quelques lignes courbes remplacent l'Auriga. Billon. Poids, 16–17 grains.

N° 8. Types semblables. La main manque à l'Avers, et le symbole du Revers n'est pas assez visible pour être décrit. Le titre de cette pièce est supérieur à celui des précédentes. Poids, 15 grains.

Toutes ces monnaies sont inédites ; plusieurs d'entre elles sont cependant fort communes. Voici l'indication des lieux où elles ont été découvertes :

Les n°s 9,10, 12 à Srignac en 1839, mêlés à quelques exemplaires des n°s 19 et 26, planche I ; les n°s 9, 11, 12, 13 en 1842, au fond d'une tourbière de la commune de Lannéanou ; le n° 14 en 1846, auprès de la chapelle de Saint-Sébastien, près Plestin, et auparavant, en 1843, à Lan-ar-min-ven, localité très-rapprochée de la précédente, parmi quelques exemplaires du n° 8, que, suivant M. Lambert, on a aussi trouvé dans les environs de Brest.

Dans l'état actuel de la numismatique gauloise, l'attribution de ces monnaies n'est pas chose facile ; car en adoptant l'opinion de notre savant collègue M. Bizeul, qui regarde la limite orientale des évêchés de Quimper et de Tréguier comme la ligne séparative des Ossismiens et des Curiosolites, toutes ces monnaies ont été trouvées chez le premier de ces peuples. Mais en comparant ces pièces à celles du second, nous y remarquons le cheval à tête d'oiseau qui n'appartient qu'à lui ; nous balançons donc d'autant plus à proposer une attribution pour ces curieuses petites monnaies qu'elles n'ont été jusqu'ici signalées que dans un espace très circonscrit, et presque à l'extrémité du territoire ossismien.

REDONES.

Planche II n° 23. Tête laurée, tournée à droite, la chevelure bouclée, ℞. Cheval à crinière perlée galopant à droite, monté par un cavalier tenant une épée de la main gauche et un bouclier de la droite. Devant le cheval, symbole carré pommeté aux extrémités, un globule au centre ; entre ses jambes, lyre tétracorde placée verticalement. Or. poids, 144 grains.

N° 24. Variété du poids de 140 grains ; on n'aperçoit pas la lame de l'épée. Cette pièce a dû perdre notablement de son poids, ayant été percée.

N° 22. Autre variété ; poids, 141 grains. Le cavalier est nu ; le carré est remplacé par un symbole garni de globules ; la tête du cheval plus rétrécie vers la bouche. On aperçoit dans le bas de la pièce les traces d'un entourage cintré. Sur le n° 25, autre variété pesant 150 grains ; la tête, d'un

dessin bien inférieur, n'est pas laurée. Au Revers, une roue à six rayons remplace le carré devant la tête du cheval ; une inscription illisible est placée à l'exergue. Sur le n° 23, on distingue un pendant d'oreille semblable à celui qu'on voit sur les monnaies des Cénomans ; on en reconnaît parfaitement la trace sur les nos 24 et 25 ; elle manque totalement sur le n° 22.

Les nos 23, 24 et 25 sont calqués sur la planche II de l'ouvrage de M. Lambert, qui, tout en faisant savoir que ces médailles ont été trouvées dans les départements du Calvados et de la Manche, ne balance pas à les attribuer aux Redones, dont le pays a d'ailleurs fourni une douzaine d'espèces semblables que l'on conserve au musée de Rennes. Cette attribution, qui nous semble fondée, acquiert un nouveau degré de vraisemblance par la découverte dans le Finistère de la variété inédite que nous donnons sous le n° 22, et celle d'une autre pièce d'or du poids de 151 grains, à Brielles, arrondissement de Vitré, en 1849. Voici en substance la description que nous fournit le 2e volume de notre *Bulletin* de cette dernière monnaie, qui fut communiquée par M. Danjou à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, le 8 mai 1850 :

Tête laurée tournée à droite, ornée d'un pendant d'oreille, la chevelure bouclée. ℞. Char attelé de deux chevaux lancés à droite ; leur crinière est perlée, et chacun d'eux a une oreille longue ressemblant à une corne ; leur tête a une sorte de bec d'oiseau. L'Auriga aux mamelles apparentes tient les rênes dans la main gauche, et dans la droite deux appendices formant la poignée d'une épée, dont la lame se perd dans le bord de la pièce ; les mains sont indiquées par deux globules surmontés d'un trait ; la tête est garnie d'une longue chevelure ; imitation de légende grecque à l'exergue. Quoique nous n'ayons point vu cette pièce, d'après la seule description, il nous paraît évident qu'elle est antérieure aux espèces d'or figurées nos 22 à 25 ; nous ne sommes pas éloigné de croire qu'elle leur a servi de prototype, et peut-être même qu'elle appartient aux Redones.

Planche III, n° 2. Tête laurée tournée à droite ; un fleuron sort de la bouche. ℞. Cheval à tête humaine galopant à droite, conduit par un Auriga difforme qui de la main droite, dont le pouce est recourbé vers le corps, tient les rênes, et de la gauche un stimulus auquel est attaché par une bandelette un symbole carré à neuf globules ; roue à huit rayons, au contour perlé entre les jambes du cheval. Argent. Poids, 120–128 grains.

N° 5. Variété en argent ou billon, du poids de 115 grains ; la roue n'a que quatre rayons.

Sur les nos 3, 6 et 7, Argent, pesant de 115 à 122 grains ; la roue perlée est placée au-dessus d'un rinceau courbe à double volute. Le cheval, qui sur le n° 3 a encore une tête humaine, semble sur les n° 6 et 7 avoir une double tête d'oiseau. Ces têtes d'oiseau, de même que celles que nous avons signalées sur les monnaies des Curiosolites, nous paraissent la dégradation de la tête allongée du cheval des médailles d'or des Redones.

Sur sa planche V où nous avons copié les nos 5, 6 et 7, M. Lambert donne encore deux variétés à tête barbue de notre n° 2 ; nous avons figuré sous le n° 8 l'Avers de l'une de ces pièces, qui pèsent 126–128 grains.

"Nous croyons (dit à la page 27 l'auteur que nous venons de nommer) que ces espèces, malgré leur découverte dans l'Avranchin, doivent appartenir aux Redones, avec lesquels les Abrincatui confinaient vers l'Ouest. Une communication récente, que nous devons à la bienveillance de M. le comte de Kergariou, nous porte à le penser. En effet, un grand nombre de monnaies celtiques semblables à celles que nous produisons (c'est le n° 5), enfouies à quelques pouces de terre, furent trouvées par des paysans au mois de juin 1835, près d'Amanlis (Ille-et-Vilaine), à trois lieues de Rennes, et à quelques lieues de la fameuse roche aux fées."

"Cependant il ne paraît pas que la découverte d'Amanlis ait fourni les espèces à la tête laurée et barbue."

Nous adoptons d'autant plus volontiers cette attribution, que le cheval aux membres disloqués et détachés, au poitrail séparé, nous paraît spécial à la Bretagne armoricaine ; et que deux autres de ces pièces, qui ont la tête de l'Avers laurée comme sur les monnaies d'or des Redones, ont été depuis rencontrées sur le territoire de ce peuple, le n° 3 à Rennes, et le n° 2 dans les environs de cette ville.

VENÈTES.

M. le comte de Kergariou, qui avait fait de nos monnaies gauloises une étude approfondie, s'exprimait ainsi en 1846 au Congrès de Saint-Brieuc : "J'ai des doutes sur l'ancienne monnaie des Venètes ; mais je suis disposé à leur attribuer l'une des plus belles monnaies gauloises connues dont je possède six exemplaires variés ; d'un côté : tête et grénetis avec ou sans sanglier au-dessus ; autour de la tête principale trois petites têtes. ℞. Cheval à tête humaine richement empana-

ché, génie tenant les rênes, vis-à-vis un symbole ; au-dessous du cheval, génie ou personnage couché, tantôt nu, tantôt habillé, tantôt ailé. J'ose attribuer cette belle monnaie aux Venètes, parce qu'elle porte les caractères armoricains, et qu'une médaille pareille a été trouvée à Caden, entre Loc-Maria-Ker et Rieux."

Nous donnons, sous les nos 12 et 13 de la planche III, deux des monnaies de M. de Kergariou ; nous les avons dessinées, en 1846, au château de la Grand'Ville ; malheureusement nous avons égaré depuis le Revers du n° 13.

Les deux monnaies d'or, nos 9 et 10 de la planche III, découvertes il y a peu de mois dans les environs de Vannes, donnent une nouvelle valeur à l'attribution proposée par M. de Kergariou. Ces deux pièces, dont le métal est le même que celui des nos 12 et 13, pèsent, la première 137 et la seconde 133 grains. Nous les attribuons aussi aux Venètes, de même que le n° 11, pesant 138 grains, trouvé récemment près de Lannion, et la petite monnaie d'or ci-dessous, qui nous a été communiquée trop tard pour pouvoir être gravée sur nos planches.

Cette médaille à l'Avers fruste, d'un métal excellent, pesant 37 grains, a été trouvée en 1836 au Stang, commune de Fouesnant, près Quimper. Elle fait partie du cabinet de feu M. Clément de la Hubaudière.

M. Hucher a publié dans la *Revue numismatique*, année 1850, les dessins de plusieurs belles monnaies gauloises en or, du genre de celles qui nous occupent en ce moment. De ces monnaies qui remontent aux premiers essais d'imitation grecque, nous croyons pouvoir revendiquer pour les Venètes les beaux statères variés des nos 12 et 13, figurés nos 1, 2, 3, 4, planche III de la Revue, et où l'on voit en cimier, sur la tête de l'Avers, l'hippocampe que nous avons déjà constaté sur des monnaies curiosolites ; ainsi que le n° 11, même planche, qui, comme notre n° 12, ne porte ni hippocampe ni sanglier, et par suite les quarts de statères qu'il a donné sous les nos 5, 6, 7 et 12 de la même planche III. M. Hucher attribue ces médailles aux Aulerci-Cénomanes, parce que, dit-il, plusieurs exemplaires en ont été trouvés dans le Maine. Nous soupçonnons que la présence du génie renversé entre les jambes du cheval androcéphale a beaucoup contribué à cette attribution. Nous ne nous arrêterons pas à ce symbole, que nous avons démontré ne pas appartenir exclusivement aux Cénomans, comme on l'avait cru jusqu'ici ; mais nous ferons remarquer que si les pièces publiées par M. Hucher ont avec les plus anciennes monnaies de ce peuple une certaine ressemblance facile à expliquer, elles ne présentent pourtant pas les caractères principaux des espèces qui appartiennent incontestablement aux Cénomans. Ainsi la tête de l'avers n'est pas laurée, et n'a pas le pendant d'oreille trilobé avançant sur la joue ; le cheval du Revers n'est point ailé.

Au contraire, sur les pièces que nous revendiquons pour les Venètes, nous voyons le pieu feuillu sur lequel repose la tête principale, et les cordons perlés accompagnés de petites têtes, symboles étrangers aux Cénomans, et que nous retrouvons sur les trois seules monnaies découvertes chez les Venètes comme sur celles des Ossismiens, circonstance que les fréquentes relations de ces deux peuples voisins expliquent tout naturellement.

Nous sommes convaincu que si quelques-uns de nos collègues voulaient s'occuper de recueillir et faire connaître les monnaies gauloises découvertes dans le Vannetais, plusieurs pièces semblables nous seraient bientôt signalées. La petite monnaie de Fouesnant, qui est de la même famille, ne fait que nous confirmer dans cette pensée.

M. Lambert dit, page 161, que le département du Morbihan "abonde en monnaies d'un très petit module, qui sont des hémi-drachmes." Nous regrettons qu'il n'en ait été publié aucune, et c'est le seul document que nous ayons sur ces pièces, que nous n'avons jamais vues.

NAMNÈTES.

Nous ne connaissons aucune monnaie qui puisse être attribuée aux Namnètes, et aucun enfouissement n'a été signalé sur leur territoire. Il est cependant très-probable que ce peuple a eu sa monnaie particulière, et nous avons la conviction qu'il doit exister dans les tiroirs des antiquaires du pays nantais des médailles gauloises trouvées dans cette contrée. Nous désirons bien vivement que ces monuments, et ceux qu'on pourrait découvrir à l'avenir dans la Loire-Inférieure, soient publiés dans notre *Bulletin Archéologique*.

INCERTAINES.

Quoique nous ne puissions rattacher à la numismatique de notre province les quelques monnaies inédites figurées n°s 16 à 20 de la planche III, nous les publions néanmoins, afin de donner un peu plus d'intérêt à notre travail.

N° 16. Argent. Fourrée. Poids, 47 grains. On distingue parfaitement les trois lettres L, E, G ou C placées au bas de cette médaille, sous chacune des trois arches du pont sur lequel est placé un cheval au repos, qui offre avec celui du n° 2, planche II, un singulier rapport que nous avons fait remarquer. L'état fruste de cette pièce ne nous a pas permis de déchiffrer les légendes dont on aperçoit des vestiges à l'Avers et au Revers.

N° 17. Argent. Poids, 63 grains, la tête contremarquée d'un R, à côté un X, qui est le sigle des deniers romains ; légende illisible. ℞. Char attelé de quatre chevaux lancés à droite ; l'Auriga, à peine reconnaissable, tient un stimulus ; inscription indéchiffrable à l'exergue.

Ces deux monnaies, imitées des deniers consulaires, ont été trouvées il y a peu d'années, avec plusieurs autres que nous n'avons pu nous procurer, à Locquirec (Finistère). Si des enfouissements de semblables monnaies se représentaient encore en Bretagne, on parviendrait peut-être à établir que le système dénarial et l'imitation romaine y avaient pénétré avant la conquête.

N° 19. Cette belle médaille d'or, du poids de 140 grains, est sans nul doute armoricaine ; mais nous ne savons à quel peuple l'attribuer : sa provenance nous est inconnue, de même que celle du n° 20, pièce de potin blanc pesant 66 grains, que nous n'avons dessinée que parce que la tête nous a paru rappeler beaucoup celle des potins n° 13 et variétés e la planche I, et que nous ne l'avons pas vue figurée ailleurs. Nous devons ajouter qu'une autre pièce coulée, portant également l'aigle éployée, est représentée sur la planche Ire de l'ouvrage de M. le docteur Toulmouche, parmi d'autres monnaies gauloises retirées de la Vilaine.

N° 18. Or. Poids, 39 grains. Nous ne savons qu'elle attribution proposer pour cette charmante médaille trouvée dans une des communes voisines de Saint-Pol-de-Léon, et qui porte, comme les petites pièces de billon découvertes au pont de la Chaloire, à Angers, à l'Avers la tête de face et au Revers le sanglier.

Considérations générales.

En comparant entre elles les diverses monnaies frappées représentées sur nos planches, on se convaincra rapidement que les plus anciennes sont les pièces d'or que nous avons attribuées aux redones ; et le pendant d'oreille trilobé, ainsi que la couronne qui orne la tête de l'Avers, nous révèlent assez clairement que l'idée première de ce monnayage fut empruntée aux Cénomans. Nous pourrions peut-être dès à présent, en prenant pour point de départ cette monnaie des Redones, essayer un classement par ordre chronologique des autres monuments monétaires de la Bretagne armoricaine ; mais le nombre encore assez restreint de nos monnaies rendrait nécessairement ce travail défectueux, et nous préférons attendre des documents nouveaux pour le faire avec plus de chances de succès. Nous nous bornerons donc, pour le moment, à présenter une observation sur laquelle il nous semble qu'on n'a pas suffisamment appuyé jusqu'ici, et qui nous paraît pourtant de nature à faciliter ce classement : c'est que le métal suit la même loi que les types, il s'altère graduellement et de telle sorte que l'or, presque pur au début, n'est plus à la fin que de l'électrum, et l'argent du billon de plus en plus mauvais. Et ceci nous donne la clef de la similitude, inexplicable autrement, du poids de ces métaux si différents entre eux. Le poids lui-même diminue à mesure que le titre s'affaiblit ; ainsi l'on voit les statères ou didrachmes d'or les plus anciens peser 155 ou 156 grains, ce qui se rapproche beaucoup de 160, poids ordinaire de ceux de Philippe II, puis descendre à 150, 144 et même 132 grains ; et si la diminution est moins facile à constater sur les drachmes ou demi-statères, eu égard au petit nombre connu de ces espèces, elle est très-évidente sur les quarts de statères ou trioboles que l'on voit descendre de 39 à 32, et même 28 grains. Les monnaies d'argent et leurs réductions ne furent émises que postérieurement aux espèces d'or, et durent être mises en rapport de poids avec ces dernières ; mais ici nous trouvons des différences encore plus sensibles, puisque nous voyons des didrachmes baisser de 137 à 110 grains et même en-dessous, et les quarts ou trioboles de 32 à 24 grains. Il nous est difficile d'apprécier quel dut être le poids primitif des petites monnaies de Plestin et les variations qu'il a pu subir, n'ayant vu que très-peu de ces pièces bien conservées.

Quand à la date de l'apparition des plus anciennes monnaies frappées dans notre province, il ne nous paraît pas possible de la reculer au-delà des premières années du second siècle avant notre

ère ; car si d'une part il est évident qu'il dut s'écouler plusieurs années avant que l'usage de ce monnayage, établi postérieurement à l'an 278 dans le centre de la gaule, parvint de proche en proche jusqu'aux contrées éloignées du Nord et de l'Ouest, d'un autre côté il est bien étonnant qu'on ne découvre dans le pays qui, deux siècles avant Jésus-Christ, fut envahi par les Belges, aucune monnaie du genre de nos armoricaines, alors surtout qu'on y a constaté de nombreuses pièces de potin analogues à celles des autres tribus gauloises. Il est certain cependant que les peuples qui occupaient ce pays avant l'invasion n'étaient pas des étrangers pour leurs voisins de l'Armorique, et il nous paraît même fort probable qu'avant l'invasion belge, la contrée appelée Armorique renfermait tous les peuples maritimes compris entre l'embouchure de la Gironde et celle du Rhin, ce qui expliquerait tout naturellement ce nom d'Arborique, altération évidente de celui d'Armorique, conservé encore du temps de Procope, c'est-à-dire cinq siècles après Jésus-Christ, à des peuples situés près de la mer, entre le Rhin et l'Escaut. Nous considérons donc les monnaies armoricaines frappées comme tout au plus contemporaines de l'entrée des Belges dans la Gaule.

Nous avons dit plus haut que les monnaies gauloises frappées n'étaient, pour le poids comme pour le type, que des copies plus ou moins altérées des statères macédoniens. Cette proposition, vraie pour le centre de la Gaule, nous paraît, quant aux types, beaucoup moins absolue pour l'Armorique, et surtout pour notre péninsule. Cela tient sans doute à ce que cette dernière, en ne frappant monnaie qu'à une époque où les espèces gauloises, généralement adoptées, avaient déjà subi des modifications, se sentit plus libre de n'admettre sur les siennes que des types appropriés aux idées nationales ; et nous revenons d'autant plus volontiers sur cette question que deux écoles se partagent la numismatique gauloise, l'une croyant tout d'invention indigène, l'autre ne reconnaissant que des imitations étrangères. Pour nous, qui croyons la vérité entre les deux camps, nous venons de dire par quelle filiation nos monnaies proviennent des statères macédoniens ; mais nous ne sommes nullement disposés à admettre que le cheval à tête humaine ait été inspiré par le centaure ou le cheval bizarre des monnaies d'Emporium, pas plus que nous ne voulons voir dans les cordons perlés accompagnés de petites têtes une imitation des dauphins des pièces d'argent de la même colonie. À nos yeux, ces symboles sont d'invention armoricaine, ainsi que les coiffures de nos médailles ossismiennes et curiosolites, qui ne rappellent en rien celles des monnaies étrangères ; et nous ne voyons dans la roue plus ou moins ornée et le sanglier que des réminiscences des anciennes espèces coulées.

Plus on avance dans l'étude de la numismatique armorcaine, plus on remarque d'étroits rapports entre les monnaies des différents peuples de cette confédération. Ainsi, nous avons constaté sur des pièces appartenant à notre Bretagne la main ouverte des statères du Poitou, le génie renversé des Cénomans, le sanglier-enseigne des Aulerci-Eburovices ; il existe en outre des analogies frappantes entre les espèces des Curiosolites et celles des peuples de la Basse-Normandie. De nouvelles découvertes viendront bientôt sans doute multiplier ces points de contact et nous permettre d'en bien saisir les motifs.

Il nous resterait maintenant à tenter l'explication des types et symboles contenus sur nos monnaies. Jusqu'ici bien des essais en ce genre ont été publiés, et nous les avons vus détruits l'un après l'autre, et cela se comprend ; le champ des hypothèses est très-vaste et laisse bien de la prise à l'erreur.

Nous n'essaierons donc pas d'embarrasser davantage une étude déjà trop ardue. Nous croyons d'ailleurs que les suppositions plus ou moins heureuses qu'on pourrait faire à ce sujet n'auront sérieusement leur raison d'être que quand la masse des monnaies gauloises connues, augmentée de plusieurs trouvailles importantes, aura été parfaitement classée, et c'est à ce travail que chacun de nous devrait surtout s'employer.

Les monnaies que nous avons dessinées appartiennent :

Pl. I, nos 11, 12, 13, 26, 27. Pl. II, nos 2, 8 à 15, 17. Pl. III, nos 3, 20.	à M. J.-M. de Penguern, juge suppléant à Lannion.
Pl. II, nos 1, 22. Pl. III, nos 9, 10.	à M. Billard, avocat à Brest.
Pl. I, nos 18, 19. Pl. II, nos 4, 7. Pl. III, n° 18.	à M. Pol de Courcy, à Saint-Pol-de-Léon.
Pl. I, nos 14, 15. Pl. II, n° 18. Pl. III, n° 1.	à M. le comte de Blois, à Morlaix.
Pl. I, n° 5. Pl. II, n° 14.	à M. Charles de Saint-Prix, à Morlaix.
Pl. I, nos 20, 21, 22, 23, 25. Pl. III, n° 16.	à M. Guy Saint-Maur, à Morlaix.
Pl. II, nos 3, 5, 6. Pl. III, nos 12, 13.	à M. le comte de Kergariou, à la Grand'Ville, près Châtelaudren.
Pl. I, n° 24. Pl. II, n° 16. Pl. III, nos 11, 15.	à M. Eléouet, horloger, à Landerneau.
Pl. III, n° 19.	à M. le comte de Champagny, près Morlaix.
Pl. III, n° 17.	à M. Ch. de Launay, à Plouézoc'h, près Morlaix

En terminant cet essai bien imparfait, et dont nous aurions retardé longtemps encore la publication sans les instances flatteuses de plusieurs de nos collègues, nous saisissons bien volontiers l'occasion qui nous est offerte d'adresser nos remerciements aux antiquaires que nous venons de nommer, et tout spécialement à MM. de Penguern, Pol de Courcy et Billard. Notre Numismatique armoricaine déjà riche aujourd'hui le deviendra beaucoup plus encore, on peut en juger par les planches que nous publions, et dans lesquelles figurent environ quarante monnaies ou variétés totalement inédites ; cependant, nous n'avons sérieusement exploré que le Finistère. Si d'autres amateurs de notre histoire monétaire, étrangers à notre département, voulaient nous confier les monnaies inédites ou variées qu'ils possèdent, nous les prions de vouloir bien nous les adresser à Morlaix ; nous les publierions dans un supplément, qui rendrait ce travail moins incomplet.

P. L. Lemière.

RENNES. – IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie.

PL. I

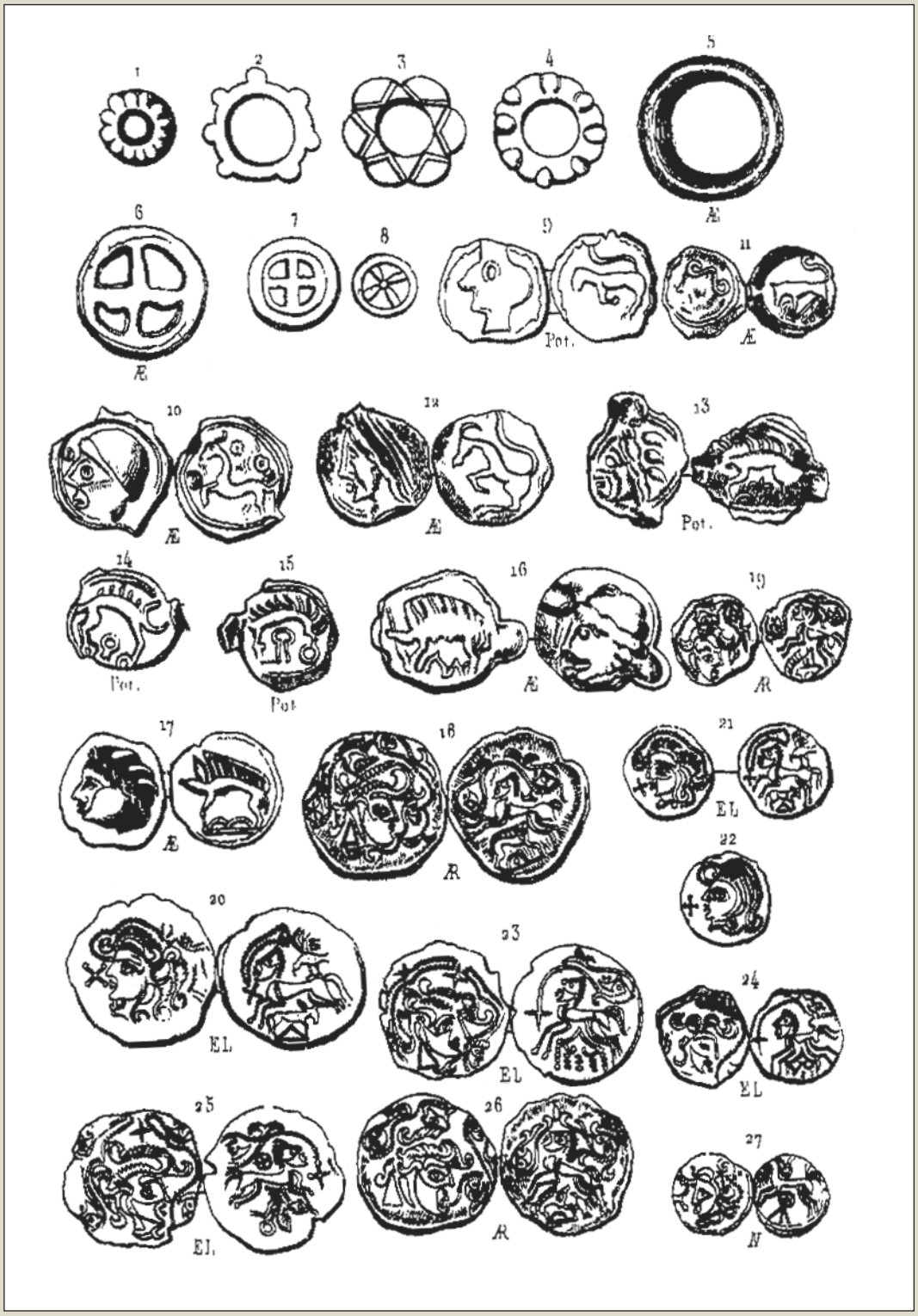

P.L Lemière del.

MONNAIES GAULOISES

PL. II

P.L Lemière del.

MONNAIES GAULOISES

PL. III

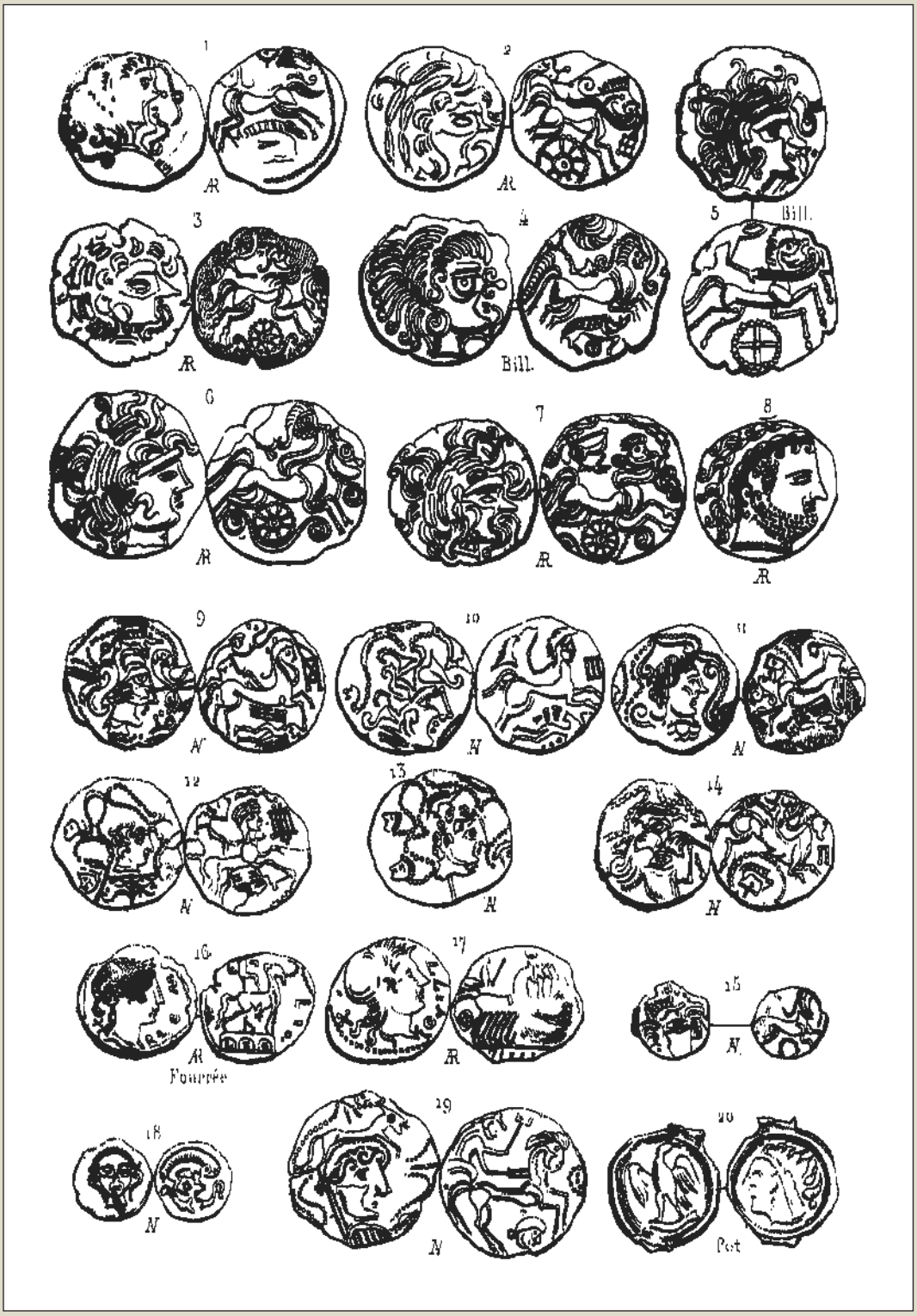

P.L Lemière del.

MONNAIES GAULOISES

Le commerce mérovingien

GILDAS SALAÜN

Après leur installation en Gaule et le démantèlement de l'empire romain d'Occident, les Francs durent mettre en place une nouvelle organisation, de nouvelles structures politiques, économiques et sociales. On considère souvent que la Gaule mérovingienne était l'héritière de l'empire romain et qu'elle resta tournée vers la Méditerranée. Même si cela est vrai par de nombreux aspects, ce n'est qu'une partie de la réalité et l'exemple du commerce mérovingien le montre bien. En effet, bien que les structures commerciales mérovingiennes fussent restées largement empreintes de romanité, des particularismes se firent peu à peu jour pour déboucher sur un profond changement multiforme dans le courant du VIIe siècle. Nous pouvons nous demander si le commerce mérovingien avait des caractéristiques propres, puis voir pourquoi et comment celles-ci ont évolué ? C'est cette révolution chronologique qui constituera l'axe de notre étude dans laquelle nous distinguerons deux périodes bien distinctes, à savoir avant et à partir du VIIe siècle.

Du Ve au VIIe siècle : le maintien de la romanité

Les acteurs commerciaux

Le propre du commerce est de mettre en contact des négociants avec des clients sous l'égide de l'État.

Les négociants

Durant les premiers temps mérovingiens, le commerce était comme sous l'empire romain aux mains des "Syriens" comme les appelaient les contemporains. Ce terme générique désignait les Orientaux en général en tête desquels les Byzantins et les Juifs. Ces spécialistes étaient unis entre eux par des liens, tant religieux qu'économiques ou matrimoniaux.

D'après H. Pirenne, les Juifs étaient plutôt spécialisés dans la diffusion à l'intérieur de la Gaule des produits débarqués dans les principaux ports par les navires byzantins. Ce qui est certain, c'est qu'ils étaient spécialisés dans le commerce de grand luxe.

Ils s'installaient en Gaule dans des sortes de colonies principalement situées le long des côtes méditerranéennes, dans le sud de la Gaule, dans la vallée de la Loire ou du Rhône et dans quelques grandes villes du Nord.

Tiers de sous d'or frappé à Campbon (L.-A.) D/ FRANCIO, buste drapé à gauche R/ CAMDONNO, croix latine sur un globe 1,18 g ; VIe-VIIe siècle Musée Dobrée N-2792 Coll. Th. Dobrée

Les principaux centres étaient situés à Marseille, Arles, Uzès, Vienne, Lyon, Narbonne, Bordeaux, Clermont, Bourges, Tours, Nantes, Besançon, Paris, Trêves, Cologne et Orléans. Grégoire de Tours a rapporté au sujet de cette dernière une anecdote tout à fait représentative : quand Gontran, fils du roi Clotaire, fit son entrée à Orléans en 585 il fut acclamé *"ici dans la langue des Syriens, là dans celle des Latins, ailleurs aussi dans celle des Juifs eux-mêmes"*. Fortune faite, la plupart retournaient dans leur patrie d'origine, mais d'autres s'établissaient définitivement. Le cas le plus frappant est celui du marchand syrien Eus bius qui, d'après Grégoire de Tours à nouveau, obtint l'épiscopat de Paris.

Cependant, si l'on en croit Sidoine Apollinaire et toujours Grégoire de Tours, certains Gaulois exerçaient également des activités de négoce. Mais il semble qu'ils ne se bornaient qu'au commerce local de denrées communes.

Les clients

Les auteurs s'opposent sur ce sujet. Pour certains dont H. Pirenne, il existait des produits de grande consommation, notamment le papyrus non seulement utilisé comme support de l'écriture mais aussi pour la confection des chandelles et des mèches pour veilleuses, nécessitant du coup, une forte abondance en Gaule et donc des prix faibles. Pour d'autres, comme Charles Lelong, le commerce ne pouvait porter que sur des marchandises précieuses assurées d'une vente facile et fructueuse, *"sinon le jeu n'en vaudrait pas la chandelle"*, aussi ne pouvait-il y avoir que quelques privilégiés capables de se procurer les monnaies d'or nécessaires à leurs achats et capables de s'offrir des produits de luxe.

Ils supposent donc qu'il y avait une forte concentration des richesses dans les mains des grands propriétaires, du haut clergé, des monastères et des rois restreignant d'autant le nombre de consommateurs potentiels ce qui aurait été plus une gêne qu'un encouragement pour le grand commerce.

L'intervention de l'État

L'État à travers le roi agit sur le commerce à trois niveaux :

- Tout d'abord en tant que consommateur. En effet, les rois mérovingiens entretenaient une vie de cour, ils nourrissaient les enfants de quelques grandes familles (les nutriti), de plus pour leur prestige personnel, il leur fallait arborer des vêtements de luxe, des pierreries… qui étaient évidemment importés d'Orient. Pour réaliser ses achats, les rois déléguaient dans les principaux lieux de ravitaillement, comme à Marseille par exemple, des agents spéciaux.

Atelier de Rezé – Tiers de sous
D/ RACIATE VIC,
buste drapé, tête diadémée à droite
R/ + ELAR / IAMO,
croix chrismée sur une croisette
0,61 g ; 11 mm ; coll. Parenteau
Trouvé à Monbert (44)
Musée Dobrée N-2805

En tant que percepteur. Les rois Francs avaient maintenu la fiscalité de l'empire finissant et notamment l'impôt indirect : le tonlieu.

Il s'agissait d'un impôt prélevé à de multiples occasions et dit *ad valorem*, c'est-à-dire, proportionnel à la valeur des marchandises convoyées, entre 2,5 et 10 %. Il était principalement prélevé dans les ports (voir l'intérêt que les rois mérovingiens ont porté à Marseille, puis Dorestad). Les fonctionnaires fiscaux, ou tonloyers, levaient l'impôt aussitôt le débarquement des marchandises effectué. Les produits ainsi prélevés étaient entreposés dans des celliers du fisc (*cellaria fisci*) gérés par un fonctionnaire royal, le cellarius.

Le tonlieu était également levé lors de la traversée d'un pont, d'un gué, sur le nombre de roues, pour la poussière soulevée et pour le comblement des ornières. Alors qu'en réalité, il n'y avait pas d'argent consacré à l'entretien des routes.

Les principaux lieux de prélèvement étaient situés aux grandes étapes, aux carrefours routiers, comme Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Valence, Vienne, Lyon et Chalon.

En tant que bienfaiteur. En effet, il accordait des exemptions et des privilèges par exemple à certains grands monastères comme Corbie ou Saint-Denis qui avait reçu le droit de percevoir 100 sous d'or au cellier du fisc de Marseille et qui était exonéré de tonlieu à Marseille, Valence, Fos et Lyon.

Produits et flux commerciaux

Les produits échangés

Le commerce suppose un change entre importations et exportations.

Les importations.

La Gaule importait d'Orient des denrées exotiques (vins de Gaza, riz, dattes, amandes, figues, racines d'Égypte, pistache, olives et huile d'olive, poivre, cumin, clous de girofle, cannelle, nard), des matières premières fastueuses (étoffes brodées, laines de Syrie, bijoux, fils de soie et d'or, pierres précieuses d'Espagne, grenats d'Asie Mineure, cuir de Phénitie et de Cordoue) ; ainsi que d'autres produits divers tels que le papyrus, du natron et des vases de verre.

Les exportations.

On ignore ce que la Gaule offrait en contrepartie, probablement du vin, des armes, des vases, du verre et des esclaves.

Cet échange inégal a fait dire à certains historiens que l'Orient a drainé tout l'or de l'Occident, mais cela n'est pas prouvé.

Les flux commerciaux

Le trafic maritime.

L'axe maritime majeur étant comme nous l'avons déjà dit, la Méditerranée, les importations venaient d'Espagne, de Rome, de Constantinople, de Syrie, d'Afrique du Nord et d'Égypte pour être débarquées à Arles, Nice, Fos et surtout Marseille.

Il existait également un axe secondaire sur le littoral ouest et les ports de Bordeaux, Rouen, Nantes, Quentovic, Noirmoutier et Bouin connaissaient une activité de cabotage s'étendant de l'Espagne à la Frise et les mettant en rapport avec les îles britanniques.

Le trafic routier et fluvial.

Le commerce intérieur se faisait de plus en plus par les fleuves car les routes étaient peu sûres et de plus les emprunter coûtait fort cher, comme nous l'avons dit du fait de l'importance des tonlieux.

Les principales voies commerciales intérieures suivaient les grands fleuves de la Gaule moyenne et septentrionale c'est-à-dire, la Loire, la Seine, la Meuse, la Moselle et le Rhin.

Quelques foires sont mentionnées dans les textes notamment à Albi, Tours, Cahors et Troyes.

Les outils à la disposition des marchands

Les moyens de transport

Comme nous l'avons dit plus haut, les routes sont peu appréciées par les marchands pour plusieurs raisons :

- L'état des routes est très mauvais, les voies romaines s'étant vite dégradées faute d'un entretien régulier.
- Les transports sont lents, car les chariots étaient tirés par des bœufs ou des chevaux, peu sûrs du fait de l'impor-

tance du brigandage et chers à cause de l'accumulation des taxes à payer.
Aussi le transport fluvial lui est-il préféré. Il est principalement utilisé pour les produits pondéreux, car les voies fluviales sont plus directes, moins chères et plus sûres.
Grégoire de Tours nous présente le cas de Christophe, marchand de vin, qui fait acheminer sa marchandise par voie fluviale entre Orléans et Tours pendant qu'il faisait le même voyage sur route, accompagné de deux esclaves.
Le bateau le plus utilisé était la barqua, c'est-à-dire un bateau léger à fond plat.
Sur mer, il y avait aussi des problèmes du fait d'une piraterie toujours présente, mais tout de même assez marginale. Sur la Méditerranée, alors la mer la plus fréquentée, voguaient des navires utilisant toujours la voile romaine traditionnelle. Les navires ne s'écartaient jamais des côtes.

La monnaie

Avant leur arrivée en Gaule, les Francs ne battaient pas monnaie ; ils étaient cependant déjà habitués à la manipulation des pièces romaines. Après leur installation, les rois mérovingiens conservèrent le système monétaire romano-byzantin ne mettant donc pas fin taire du monde méditerranéen.
Ils mirent longtemps à se reconnaître comme de vrais souverains disposant du droit de battre monnaie, aussi jusqu'à la fin du VIe siècle, les monnaies mérovingiennes n'étaient que de simples imitations des pièces byzantines sur lesquelles apparaissaient d'ailleurs l'effigie et le nom de l'empereur. Voir l'exemple donné par les monnaies découvertes à Escharen en 1897.
La frappe de l'or était considérée comme très liée à la dignité impériale, aussi la production de solidi au nom du roi franc Théodebert vers 538 suscita l'indignation du *basiléus*. En réalité, il fallut attendre les années 570-580 pour voir se multiplier les pièces au nom des rois wisigoths et mérovingiens. Mais celles-ci restèrent largement minoritaires car elles portaient le plus souvent le nom d'un monétaire.
Les Mérovingiens frappèrent essentiellement des monnaies d'or, des sous et des tiers de sous, ou triens ou encore *tremisses*, les pièces d'argent et de bronze étant quant à elles absentes en Gaule depuis les années 410-420. On parle alors de monométallisme-or.
Le sous d'or ou *solidus*, créé par Constantin en 309, pesait théoriquement 4,548 g, mais l'essentiel de la production monétaire était constitué par les *tremisses* d'environ 1,30 g qui représentaient la seule monnaie courante.
Mais la valeur libératoire de ces monnaies par trop grande entraîna le maintien d'une économie de troc. Pour le paiement de telle ou telle transaction, il y avait une équivalence en nature et le sous jouait plus le rôle de monnaie de compte.
La période mérovingienne fut marquée, du point de vue monétaire par l'accumulation de problèmes dont les deux principaux étaient les manipulations monétaires et la multiplication des ateliers.
En effet, bien que l'on constate un maintien du poids du triens entre 1,20 et 1,15 g la valeur intrinsèque de celui-ci n'a cessé de baisser. Cela est dû au fait que les monétaires, pour augmenter leurs profits sur la frappe de monnaies, baissaient le titre des nouvelles espèces en augmentant la part d'argent alors que sa valeur était douze fois moindre à celle de l'or.
Cela leur permettait de baisser leurs coûts de production, et comme ils les mettaient en circulation au même cours que les anciennes monnaies, la différence étant leur bénéfice, ils gagnaient donc d'autant plus d'argent à émettre des monnaies affaiblies.

Atelier de Rennes – Tiers de sous
D/ REDONES CIVE,
buste diadémé à droite
R/ MAVRINO MON,
croix chrismée à droite sur un degré
1,35 g ; 14 mm ; coll. Parenteau
Musée Dobrée N-2808

Les explications de cette dépréciation monétaire sont multiples, une balance commerciale déficitaire avec l'Orient, un arrêt des importations d'or, la thésaurisation, sous la forme de bijoux ou de vases liturgiques, une diminution, en quantité et en valeur, des échanges et la préférence des peuples germaniques pour l'argent, décrite par Tacite. Tout ceci débouchant sur la réforme monétaire de Dagobert et Saint-Éloi, instituant le denier d'argent, c'est-à-dire, une petite pièce d'argent d'environ un gramme.
Ceci entraîna une perte de confiance en la valeur des monnaies, qui se voit dans le fait que les changeurs préféraient fondre les monnaies pour vérifier leur valeur réelle.
Le deuxième problème est le nombre important d'ateliers monétaires. On a pu dresser une liste de près de 1 000 noms de lieux et de 1400 à 1500 noms de monétaires. Cela s'explique par la raréfaction du métal monnayable et pour des raisons de commodité *"ce n'était plus l'or qui allait aux ateliers mais les ateliers qui allaient vers l'or"*, d'après C. Lelong.
Cela entraîna des difficultés pour le pouvoir royal à contrôler la production monétaire, et la question reste à savoir si celle-ci resta un privilège royal, si elle fut déléguée ou usurpée par des particuliers.

Les techniques commerciales

On peut par ailleurs s'interroger sur l'existence ou non de techniques commerciales. Comme nous l'avons dit avant les négociants avaient créé des réseaux commerciaux, organisés autour d'une communauté ethnique ou religieuse. Ils se regroupaient dans des sortes d'associations de commerce qui prenaient la forme de colonies ou de séries de mariages. Tout au long des principales voies commerciales,

les négociants entretenaient des relations avec des correspondants chargés de veiller sur les marchandises.
L'emprunt existait déjà également comme l'attestent les nombreux exemples donnés par Grégoire de Tours. Parmi lesquels le cas des marchands de Verdun qui empruntèrent 7 000 sous au roi Theudebert.
Le commerce mérovingien entre le Ve et le début du VIIe siècle ne concernait qu'un nombre restreint d'individus, tant au nivaux des négociants, qu'à celui des clients. L'État à travers une lourde fiscalité de l'empire romain était omniprésent. Les courants étaient principalement organisés autour de la Méditerranée et animés par les Orientaux, qui trafiquaient des marchandises de grande valeur. Les outils commerciaux étaient sensiblement les mêmes qu'à la période romaine.
Cependant, malgré ce maintien des anciennes structures, de nouvelles apparurent et se développèrent petit à petit, débouchant sur un profond changement durant le VIIe siècle.

Le VIIe siècle et le bouleversement du commerce mérovingien

Le VIIe siècle fut marqué du point de vue commercial par le basculement du centre de gravité économique qui passa de la Méditerranée aux mers du nord (Manche, Baltique, Mer du Nord).
La baisse de l'importance du trafic commercial méditerranéen se voit notamment dans l'abandon du papyrus, au profit du parchemin, par la chancellerie royale durant les années 670, car celui-ci était devenu plus cher car plus rare. L'autre signe de ce changement est le succès croissant des foires du nord de la Gaule, en tête desquelles, celle du Lendit à Saint-Denis.
H. Pirenne expliquait l'abandon de l'axe commercial méditerranéen par la conquête musulmane. Pour lui, l'Islam avait coupé les liens entre l'Occident et ses pays fournisseurs d'Orient.
Depuis, de nombreux auteurs sont revenus sur cette affirmation. Maintenant, on explique ce basculement par l'affirmation progressive au cours du VIe puis, plus marquée au VIIe siècle, une grande voie commerciale le long des côtes de la Mer du Nord qui capta à elle peu à peu les trafics orientaux.
Les acteurs commerciaux, les axes et les produits ainsi que les techniques furent profondément modifiés et réorganisés.

De nouveaux acteurs commerciaux

Le commerce avec l'Orient s'amenuisant, l'effectif des Syriens décrut parallèlement. Comme nous venons de le dire, le nouvel axe commercial était orienté vers la Mer du Nord, les nouveaux maîtres du grand négoce furent sans conteste les Frisons, qui occupaient la Zélande depuis le Ve-VIe siècle et s'étendirent à l'Est jusqu'au Wessex, suivis des Anglo-saxons. Ils étaient déjà présents, mais ils acquérirent une place de quasi-monopole au VIIe siècle, grâce à leur talent de navigateurs.
Le commerce portant toujours sur des produits de forte valeur, les clients potentiels restèrent à peu près les mêmes, c'est-à-dire, les grands propriétaires, le haut clergé, les monastères et le roi, simplement, ils ne s'approvisionnaient plus aux mêmes endroits.
L'État mérovingien conserva la même fiscalité, mais il comprit que pour maintenir ses recettes fiscales, il lui fallait s'intéresser au Nord. C'est ce qui poussa Dagobert à mettre la main sur la Frise cisrhénane et surtout sur le port de Dorestad en pleine expansion, où il dépêcha des agents du fisc et un monnayeur de Maastricht. Cette occupation ne fut que temporaire car dès la mort de Dagobert, cette région fut reconquise par la monarchie frisonne voisine. C'est d'ailleurs ce même Dagobert qui créa en 634-635 la grande Foire du Nord à Saint-Denis.

Des produits et des axes commerciaux réorganisés

La Gaule importait par l'intermédiaire des Frisons du textile, de l'argent, de l'ambre, de l'ivoire, des peaux et des fourrures, de la laine, des chaussures et des vêtements d'Irlande, de l'étain de Cornouaille, du cuir et des draps d'Angleterre, ainsi que des esclaves anglo-saxons, bretons ou slaves. En change, elle exportait les produits de son artisanat, du sel, du vin, de l'huile, du fer, du miel et réexpédiait les produits venus de l'Orient.
L'axe méditerranéen devint peu à peu secondaire et le centre de gravité commercial fut dorénavant la Mer du Nord, dont les axes commerciaux suivaient les côtes avec des prolongements vers la Baltique et les fleuves russes.
De nouveaux ports apparurent et se développèrent : en Frise Walcheren, Dorestad, en Neustrie Quentovic, à l'ouest et à l'est du Jutland, Ribe et Haitabu, en Angleterre, Sandvic, Fordwich, et Hamwih, Walcheren/Domburg dans l'archipel zélandais, Ipswich en East Anglia.
Ces nouveaux flux trouvèrent le débouché qui leur manquait dans la Foire au Vin créée par Dagobert à Saint-Denis au profit des moines de l'abbaye du même nom. Elle se tenait tous les ans à partir du 9 octobre (jour de la Saint-Denis) et durait quatre semaines. D'après Charles Lelong, elle attirait les marchands venus de tout le royaume et de l'étranger, de Lombardie, de Provence, d'Espagne et des autres régions.

Atelier de Nantes – Tiers de sous
D/ + NAMNETIS,
buste diadémé à droite
R/ FILDIGIVS, croix latine
1,18 g ; 12 mm ; coll. Parenteau
Musée Dobrée N-2981

La mise en place de nouveaux moyens de transport

Les moyens de transport.

Au niveau des routes et des voies fluviales nous pouvons nous reporter à ce que nous présentions plus haut, car il n'y eut aucune avancée technique, les routes étaient toujours en aussi mauvais état, peu sûres et les marchands leur préféraient toujours les fleuves.

C'est au niveau des transports maritimes que les Frisons apportèrent trois principales innovations techniques.

- Tout d'abord, ils développèrent un nouveau type de navires, plus légers, à fond plat ou arrondi, facilement échouables sur les rives sableuses de la Mer du Nord.
- Les Frisons se lancèrent dans la navigation hauturière joignant directement les pays scandinaves aux Anglo-Saxonnes.
- Enfin, ils mirent au point un nouveau type de ports, à l'origine souvent empirique, faits d'agglomérations de bois allongées le long de quais dans des sites d'estuaires ou de deltas, qui ne vivaient que pour et par le commerce.

La monnaie.

Du point de vue numismatique, le VIIe siècle constitue également une coupure très marquée un double niveau : géographique et métallique.

Au niveau géographique, comme nous ne cessons de le répéter dans cette partie, il y a eu un basculement du sud vers le nord. L'essentiel de la production monétaire au VIIe siècle se fit au nord de la Gaule dans les ateliers de Dorestad, Quentovic et Maastricht dont l'importance contrebalança peu à peu celle des monnaies de Byzance et de Provence.

Au niveau métallique, le changement fut plus spectaculaire encore puisque l'on passa en quelques années d'un monométallisme-or, à un monométallisme-argent.

Ce passage fut certainement préparé par la lente dépréciation des espèces mérovingiennes dans lesquelles, la proportion d'argent ne cessa d'augmenter, comme nous l'avons expliqué précédemment. Mais, il est également dû à l'influence majeure des Frisons et des Anglo-saxons qui frappèrent à partir des années 670 de petites pièces d'argent de moins d'un gramme appelées sceattas, ou proto-pennys ou proto-deniers.

Ceux-ci, connurent un très important et instantané succès car ils étaient plus adaptés aux nouvelles réalités commerciales (volume et valeur des échanges, et exigences des nouveaux partenaires commerciaux).

Leur succès se voit dans leur large aire de circulation, mise en évidence par les découvertes monétaires (Bais, près de Rennes, Saint-Pierre-les-Étieux, près de Bourges, Nohanent, près de Clermont, Plassac, près de Bordeaux, Cimiez, près de Nice ; ces trésors ont généralement été enfouis dans la première moitié du VIIIe siècle) et par le fait qu'ils aient été imités en Gaule du nord et de l'ouest jusqu'à l'embouchure de la Loire.

Les techniques commerciales.

Je n'ai retrouvé dans les ouvrages aucune mention de colonie frisonne ou anglo-saxonne en Gaule, hormis à Dorestad et Quentovic. Il devait cependant, probablement y avoir des relations entre commerçants, sous la forme de correspondants locaux comme pour la période précédente, s'établissant sur la base ethnique et linguistique si l'on se réfère aux exemples des ports déjà cités. Je n'ai par ailleurs trouvé aucun nouveau renseignement concernant l'emprunt, ou d'autres techniques commerciales.

Conclusion

Pour présenter le commerce mérovingien, il faut distinguer deux périodes. L'une empreinte de romanité et l'autre tranchant à tous points de vue avec la première par l'importance des mutations.

La première période frappe par le maintien des anciennes structures. Les négociants, la fiscalité, les axes, les marchandises, les moyens de transport, la monnaie et les techniques commerciales sont restés les mêmes que sous l'empire romain.

La deuxième période, à partir du VIIe siècle, est quant à elle marquée par un profond changement que bousculèrent toutes ces anciennes données. Les négociants, les flux, les marchandises, les moyens de transport, la monnaie même furent changés. Mais le changement le plus profond, reste celui du basculement du centre de gravité économique de la Méditerranée à la Mer du Nord.

Peut-être peut-on y voir une cause à la montée de l'importance politique prise par le nord au cours des VIIIe-IXe siècles, dont le signe le plus frappant est l'accession au pouvoir des Pippinides qui en sont originaires ? ■

Lieux d'émission des monnaies du Haut Moyen Âge en Bretagne et Pays de la Loire

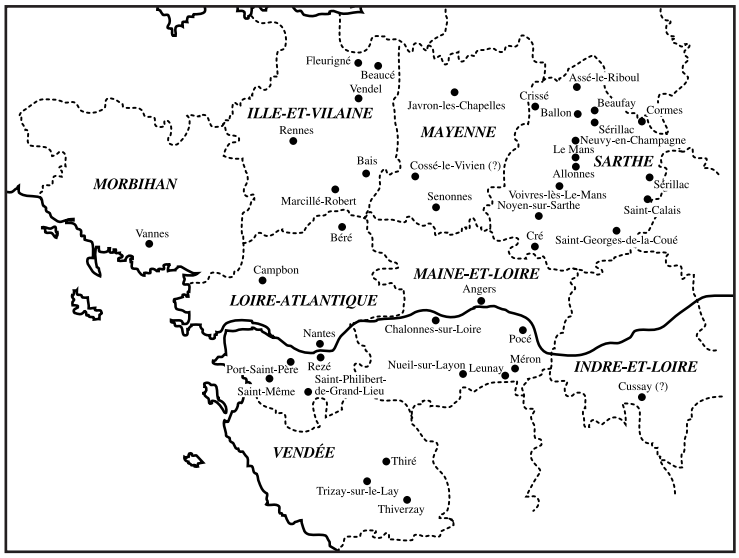

Départements	Lieux d'émission	Noms latins
Ille-et-Vilaine	Bais	*Bedicco vico*
Ille-et-Vilaine	Beaucé	*Belciaco*
Ille-et-Vilaine	Fleurigné	*Fluriniaco*
Ille-et-Vilaine	Marcillé (com. Marcillé-Robert)	*Marciliaco*
Ille-et-Vilaine	Rennes	*Redonis*
Ille-et-Vilaine	Vendel	*Vindello*
Loire-Atlantique	Béré	*Baiorate*
Loire-Atlantique	Campbon	*Cambidonno*
Loire-Atlantique	Nantes	*Namnetis*
Loire-Atlantique	Port-Saint-Père	*Porto veteri*
Loire-Atlantique	Rezé	*Raciate vico*
Loire-Atlantique	Saint-Philibert	*Deas vico*
Loire-Atlantique	Saint-Même	*Porto vie*
Maine-et-Loire	Cré	*Corovio vico*
Maine-et-Loire	Angers	*Andecavis*
Maine-et-Loire	Angers	*Andecavis*
Maine-et-Loire	Chalonnes-sur-Loire	*Calomna vico*
Maine-et-Loire	Pocé (com. Distré)	*Postelanciaco*
Maine-et-Loire	Méron (com. Montreuil-Bellay)	*Mironno*
Maine-et-Loire	Lenay (com. Montreuil-Bellay)	*Alenio*
Maine-et-Loire	Nueil (com. Nueil-sur-Layon)	*Neioialo*
Mayenne	Sennones	*Senonas*
Mayenne	Cossé (com. Cossé-le-Vivien (53) ou Cussay (37)	*Coccaco*
Mayenne	Javron	*Gavaronno*
Morbihan	Vannes	*Venetus*
Sarthe	Neuvy (com. Neuvy-en-Champagne)	*Novo vico*
Sarthe	Nivry	*Novo vico*
Sarthe	Saint-Calais	*Matovallo*
Sarthe	Voivres	*Eovorico*
Sarthe	Assé-le-Riboul	*Arciaco*
Sarthe	Cormes	*Corma*
Sarthe	Crissé	*Crisciaco*
Sarthe	Saint-Georges (com. Saint-Georges-de-la-Couée)	*Sancti lorgi*
Sarthe	Allonnes	*Alaona*
Sarthe	Ballon	*Balatonno*
Sarthe	Beaufay	*Bellofaeto*
Sarthe	Mans (le)	*Cenomannis*
Sarthe	Noyen-sur-Sarthe	*Noviomo*
Sarthe	Sérillac	*Cirialaco*
Vendée	Thiverzay	*Theodeberciaco*
Vendée	Thiré	*Tidiriciaco*
Vendée	Trizay-sur-le-Lay	*Teudericiaco*

Carte des lieux de découverte de monnaies nantaises du Haut Moyen Âge

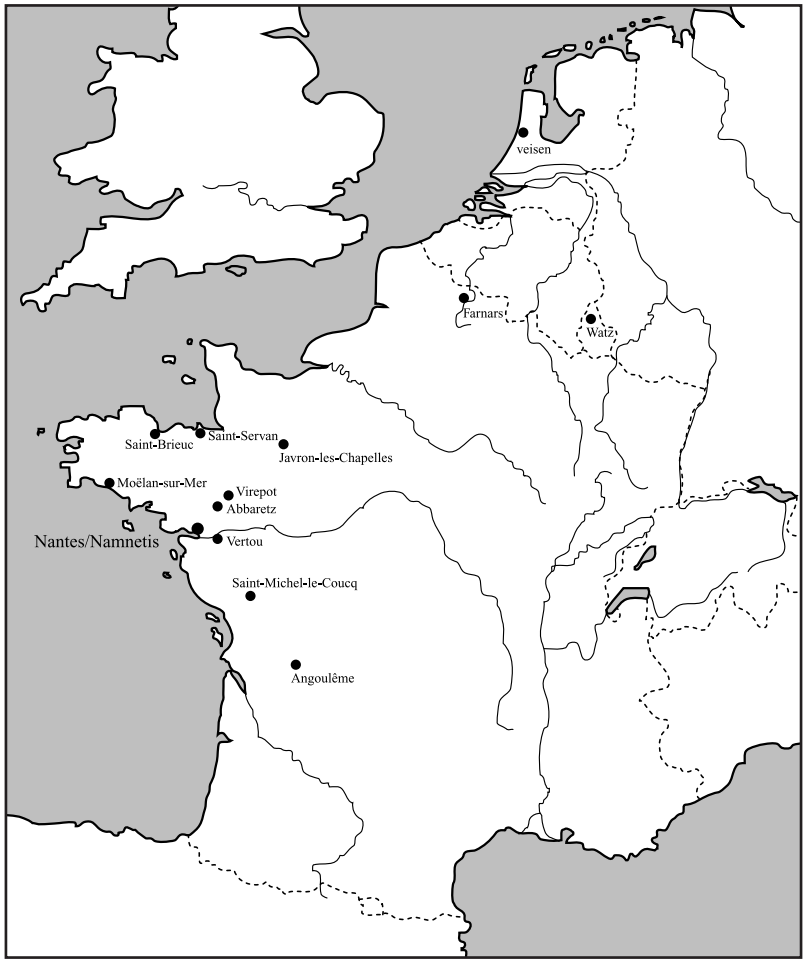

Carte d'après J. Pilet-Lemière dans "Ateliers et circulation monétaire dans l'Armorique mérovingienne" *Bulletin de la Société archéologique de nantes et de la Loire-atlantique,* 1999, t. 134, p; 96.

Carte des lieux de découverte des monnaies du Haut Moyen Âge en Loire-Atlantique

Importance des voies d'eau dans le commerce

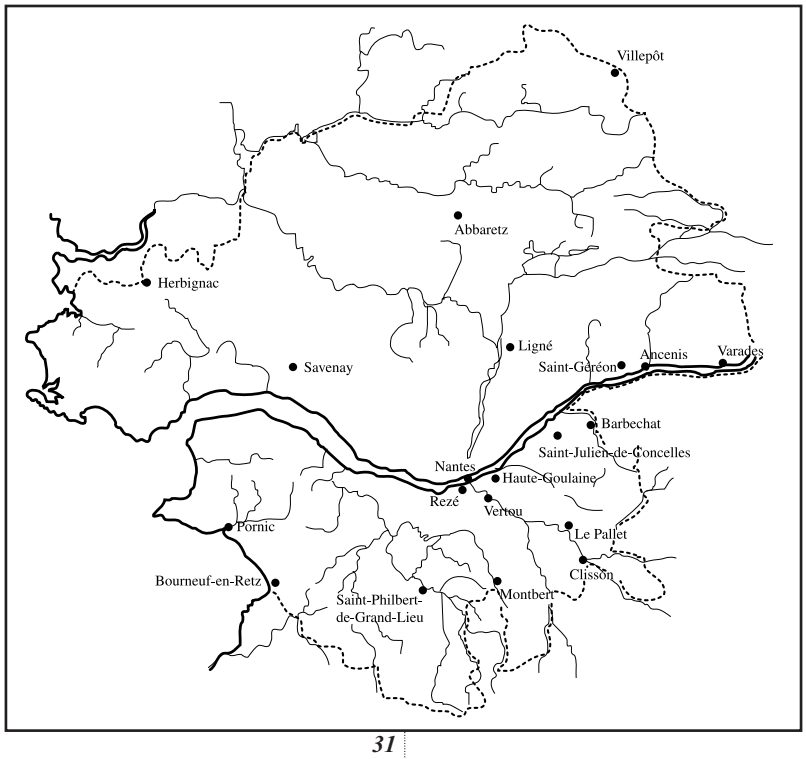

BIBLIOGRAPHIE

- Banniard M. : *Le Haut Moyen Âge occidental* QSJ 1807, Paris, 1991, 3e édit.

- Contamine P. : *L'économie médiévale* A. Colin, Paris, 1993.

- Favier J. : *De l'or et des épices, naissance de l'homme d'affaire au Moyen Âge* Fayard, Paris, 1987.

- Fournial E. : *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, F. Nathan, Paris, 1970.

- Fournier G. : *Les Mérovingiens* QSJ 1238, Paris, 1996, 7e édit.

- Fourquin G. : *Histoire économique de l'Occident médiéval*, A. Colin, Paris, 1979, 3e édit.

- Latouche R. : *Les origines de l'économie occidentale, (IVe-XIe siècle)*, A. M., Paris, 1957.

- Lebecq S. : *Marchands et navigateurs frisons du Haut Moyen Âge*, P. U., Lille, 1983.

- Lebecq S. : *"Dans l'Europe du nord aux VIIe-IXe siècles : commerce frison ou commerce franco-frison ?"*, Annales ESC, 1986.

- Lebecq S. : *Les origines franques Ve-IXe siècle* Point Seuil, Paris, 1990.

- Le Goff J. : *Les marchands et banquiers du Moyen Âge,* QSJ 699, Paris, 1993, 8e dit.

- Lelong C. : *La vie quotidienne en Gaule à l'époque mérovingienne,* Hachette, Paris, 1963.

- Pernoud R. : *Histoire du commerce de Marseille,* Tome II, *"Le Moyen Âge jusqu'en 1291"* Plon, Paris, 1949.

- Pirenne H. : *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Desclée de Brouwer, Paris, 1951.

Variété de denier de Conan pour Nantes

Daniel Cariou

On attribue les monnaies à légende dégénérée de CONANUS COMES à Conan II (1040-1066), plus difficilement à Conan Ier le Tors (990-992). La plupart de ces monnaies présente une légende dérivée de "REDONISCIVIS", d'autres une légende dérivée de "NATIO CIVIS". Chacun des deux ducs a pu faire frapper de telles monnaies.

Conan Ier le Tors et Nantes

Conan Ier le Tors, de la maison de Rennes, entre en lutte pour la couronne de Bretagne avec Hoël, le comte de Nantes depuis 960, puis avec Gwerec'h, frère et successeur de Hoël : les deux prétendants se rencontrent à la première bataille de Conquereuil [1] (981), à l'issue semble-t-il indécise. À la mort de Gwerec'h vers 988, Conan estime les circonstances suffisamment favorables pour une expédition sur Nantes. Il s'empare de la ville et se fait proclamer "Prince des Bretons", mais perd la vie lors de la deuxième bataille de Conquereuil (992) contre les Angevins.

Conan II et Nantes

Conan II, un enfant de quelques mois, hérite du duché de Bretagne à la mort de son père Alain III, en 1040. Le règne de Conan II est une suite de luttes contre les grands féodaux, parmi lesquels Eon de Penthièvre, qui fut d'abord son tuteur, et contre un autre Hoël, comte de Nantes et beau-frère de Conan.

Conan est comte de Nantes en titre entre 1050 et 1058, jusqu'à ce que Hoël ne prenne le comté à son tour. Mais Conan a-t-il réellement tenu Nantes ? L'histoire se répète et Conan perd la vie devant Château-Gontier en 1066 durant une guerre contre le comte d'Anjou.

Conan Ier et Conan II ont-ils pu frapper monnaie à Nantes ?

Conan Ier, c'est évident, entre 988 et 992. Les historiens sont muets sur la possession effective de Nantes par Conan II. Toutefois, des monnaies ont pu être émises par son tuteur Eon, qui pourtant ne s'est pas privé de frapper monnaie en son propre nom. Ou bien par Hoël qui a pu de façon intermittente reconnaître la suzeraineté de son beau-frère. L'attribution de deniers "CONANUS" à Conan Ier ou à Conan II ne peut être faite que par les trésors. Toutefois l'étude des styles a amené différents auteurs à certaines attributions.

Le monogramme de Conan a fait couler beaucoup d'encre [2]. Est-il ou non l'imitation du monogramme d'Herbert du Mans, ce qui nous aiderait à dater les fameux deniers ? Hélas on ne peut conclure dans un sens ou l'autre avec certitude.

Alexis Bigot [3] n'emporte pas plus la certitude quand il classe les deniers "CONANUS" de Nantes à Conan Ier. Comme ces deniers sont à légende et lettrines dégénérées, Bigot attribue à Conan Ier les deniers de Nantes et Rennes présentant ces caractéristiques. En effet, faute d'informations sur la possession de Nantes par Conan II, A. Bigot attribue à Conan Ier tous les "CONANUS" nantais.

Les deniers "CONANUS" pour Nantes sont rares, alors que ceux à légende rennaise se retrouvent en grand nombre, mais avec des variantes de légendes, de titres et d'exécution importantes.

Dans son chapitre sur Hoël II (1066-1084), Alexis Bigot (op. cit., page 44) cite un trésor dans lequel figuraient quatre deniers "CONANUS" à légende NATIO CIV. Ce trésor découvert dans les années 1840 près de Morlaix contenait en outre deux deniers au monogramme composé de quatre croissants (Bigot n° 100), une obole de Geoffroy, comte d'Anjou (1040-1060), une obole METALO au type immobilisé de Charles le Simple, et quatre deniers "CONANUS" de Rennes. C'est un début d'indication, toutefois insuffisant pour attribuer les deniers "NATIO CIV", mais plaidant plutôt pour Conan II.

Alexis Bigot, encore (op. cit, planche VI, nos 1 et 2) publie deux deniers, le premier à légendes "+ CONANVS IOI" et "+ NATIONS ICV", de sa collection, et l'autre à légende de revers "+ IONAT II CIONV".

1. Entre Nantes et Redon, près de Guéméné-Penfao.
2. Étude sur le monogramme monétaire de Conan II et sur l'erreur qui fait de ce monogramme un emprunt de celui d'Herbert du Mans, Le Coq-Kerneven, *Annales de la SBNH 1994*, page 17 et suivantes.
3. Essai sur les Royaumes et Duché de Bretagne, Paris, 1857, page 33 et suivantes.
4. Rappelons que de tels deniers sont retrouvés au trésor avec un denier de Hoël (Gérard Barré, Alain Naël, "Restitutions de deniers à Hoël II", *Annales de la SBNH 1994*, pages 12 et 13).

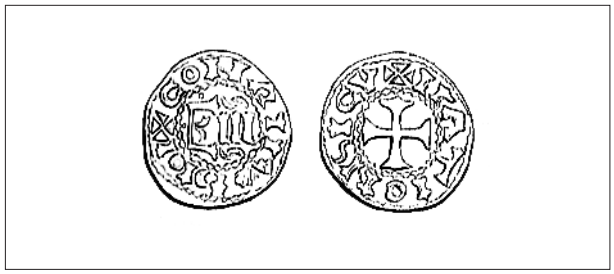

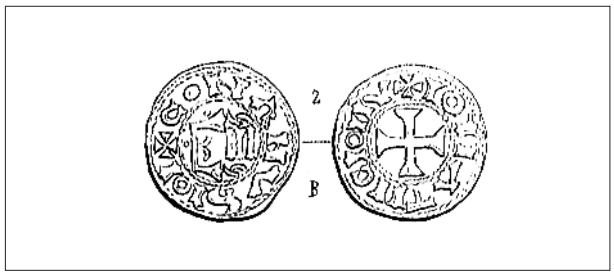

Nous avons retrouvé une troisième variété de légendes, qui pourraient se lire :
"+ CNOANV NCIA" et "+ NANATI ICIOIIU".
La pièce est désargentée au revers, où apparaît le cuivre : l'hypothèse d'un faux d'époque, saucé, quoique peu probable, ne peut être écartée. Quelques concrétions argentées au droit comme au revers montrent que la pièce figurait à côté d'autres dans un trésor, et que celles-ci ont abandonné des parcelles d'argent sur notre denier.
À notre connaissance, cette légende est restée inédite.
On peut tout de même tirer quelques conclusions de cette rapide étude :

- La nouvelle légende "NANATI" renforce l'attribution à Nantes des deniers de la famille "NATIO CIV".
- La trouvaille de Morlaix semble plutôt faire pencher la balance du côté d'une attribution à Conan II, surtout si les "NATIO" représentaient plus du tiers d'un lot marqué par une obole angevine contemporaine de Conan II.

Cela ne lève pas les autres incertitudes : est-ce Conan II, son tuteur ou son vassal, qui a fait frapper de telles monnaies ? Et à quelle période de ce règne agité ? ■

Les monnaies de la guerre de succession de Bretagne : inventaire analytique des collections du musée Dobrée à Nantes.

Ce mémoire est la suite logique de la maîtrise
Production et circulation des monnaies du duc de Bretagne Charles de Blois (1341-1364),
soutenue à Nantes en juin 1999 sous la direction M. Sarrazin.

LA PARTICULARITÉ PRINCIPALE DE CETTE RECHERCHE consiste en la multiplicité de ses sources. En effet, outre la documentation habituelle telle que la bibliographie historique, archéologique et numismatique, mais également les sources manuscrites publiées, les collections du musée fraîchement inventoriées, la photographie numérique ainsi que les techniques d'analyses physiques (par activation protonique), furent sollicitées.
Cette démarche systématique ou sérielle (suivant les cas) a permis la mise au jour de documents insoupçonnés et d'objets inédits, de découvrir des pratiques ducales et royales inconnues tant en matière de seigneuriage, que de production monétaire (techniques de frappe, sélection des types de pièces et quantités produites), mais également de mieux cerner les conditions de vie quotidiennes des populations durant ce conflit successoral.
Ce DEA n'a pas une simple dimension numismatique puisqu'il a l'ambition de dresser des ponts entre la science numismatique et l'histoire, de montrer l'énorme contribution que la monnaie prise en tant que source particulière peut apporter à l'étude historique générale.
Le cas analysé ici, la guerre de succession de Bretagne, est d'autant plus révélateur que la monnaie constituait un enjeu de première importance pour les deux compétiteurs, Jean de Montfort et Charles de Blois, puisqu'il s'agissait d'un subside important pour continuer les opérations militaires et remporter la victoire finale.
Pour mener à bien cette réflexion, la première tâche fut la réalisation d'une base d'informations numismatiques en s'appuyant sur la plus grande collection de monnaies de guerre de succession de Bretagne : celle conservée au musée Dobrée à Nantes. En effet, forte d'environ 650 exemplaires, celle-ci surpasse de très loin tous les autres ensembles disponibles en Bretagne, mais également en France. Le Musée de Bretagne à Rennes ne possède que 13 monnaies de la période étudiée, le musée de la Société Polymathique de Vannes 21 et le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France un peu moins de 130.
L'ensemble conservé au Musée Dobrée fut essentiellement composé grâce aux dons de trois collections privées majeures : celle de Fortuné Parenteau (premier conservateur du musée archéologique de Nantes entre 1859 et 1882), celle de Thomas II Dobrée (1810-1895) et celle de Paul Soullard, grand numismate et membre éminent de la Société Archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure (1838-1930).
Par ailleurs, bien que moins importants, on retiendra également les noms de trois autres numismates nantais du siècle dernier : MM. Dague-Dubois, contrôleur de garantie, Hirvoix et Perthuis.
Une fois l'origine des collections clarifiée, il convient d'établir la chronologie des types. Le travail est très allégé depuis la parution en janvier dernier du *Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de succession de Bretagne* [1] qui définit déjà une chronologie des types monétaire produits en Bretagne durant ce conflit. Les datations de ces monnaies sont très précises, parfois à 15 jours près, pour les raisons suivantes :
La guerre de succession de Bretagne s'écoule durant la fin du règne de Philippe VI (1328-1350) et sous celui de son fils Jean II (1350-1365) qui se caractérisait par une forte inflation. Les monnaies étaient dépréciées au bout de quelques mois, voir quelques semaines (par exemple, le blanc à la couronne Dy [2] 306, fut dévalué les 22 et 25 février, puis les 15 et 28 avril et enfin le 6 mai 1359 !). Chaque manipulation monétaire correspondait à une nouvelle émission reconnaissable par une marque, ou différent d'émission, qui signalait aux professionnels de la monnaie le poids et le titre théoriques (donc la valeur intrinsèque) des pièces en question. Pour favoriser la diffusion de ses propres espèces, le duc de Bretagne copia les pièces royales, mais avec un titre et/ou un poids inférieurs pour obtenir de plus grands bénéfices issus de son droit de battre monnaies.
Pour faire passer les monnaies bretonnes affaiblies pour des pièces royales, les graveurs reproduisaient les motifs centraux, utilisaient le U oncial en trompe l'œil, imitant le E de REX et le duc Charles de Blois alla jusqu'à travestir son nom en l'écrivant KARO**LL**US pour avoir le même nombre de lettre que le roi IOHA**NN**ES (voir fig. 1).
Toutefois, l'analyse pointue de la collection du Musée Dobrée a permis de mettre en évidence certaines variétés inconnues (comme la 2e émission de l'imitation du blanc à l'épi au nom de Jean de Montfort) apportant des renseignements supplémentaires sur la chronologie des émissions monétaires bretonnes.

1. SALAÜN G., *Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de succession de Bretagne*, Hors série *ASBNH*, janvier 2000.
2. DUPLESSY J., *Les monnaies françaises royales*, T. 1, Maastricht-Paris, 1988.

Par ailleurs, la confrontation des deux royaux d'or de Charles de Blois à ceux conservées dans les autres collections publiques ou privées a montré que ce type de monnaie a été produit avec deux paires de coins (matrices monétaires gravées en creux servant à frapper les pièces) différents, supposant une fabrication par deux ouvriers certainement installés dans deux ateliers distincts. Ainsi, le nombre d'exemplaires ayant survécu jusqu'à nos jours (12 pièces connues au total), n'est certainement pas le reflet de la masse totale produite à l'époque.

Les deux compétiteurs émirent également des imitations de monnaies flamandes, notamment des gros au lion de Louis II de Male. Charles de Blois est probablement celui qui inaugura la production de ce type de pièce dès 1351. En effet, il s'agit de monnaies de haut billon, dont le monopole de frappe était jalousement gardé par le roi de France ; or ces pièces ne relèvent pas de son autorité, le duc de Bretagne put donc émettre des monnaies fortes sans être inquiété. Par ailleurs, les flux commerciaux mis en évidence par les trésors monétaires prouvent la présence accrue des négociants flamands (1 001 pièces flamandes enfouies en Bretagne entre 1341 et 1365), habitués au commerce du sel breton depuis le XIIIe siècle. Les trésors monétaires montrent qu'il n'y avait pas de mélanges entre les monnaies frappées par Jean de Montfort à Brest, Guérande, Quimperlé et Vannes, et celles de Charles de Blois originaires de Guingamp, Nantes et Rennes. Ainsi, c'est pour pallier cette impossibilité conjoncturelle et conflictuelle des échanges entre les différentes régions bretonnes tenues par l'un ou l'autre des belligérants, que les Flamands se sont imposés comme commissionnaires du marché ducal, l'appel à des tiers neutres, étant inévitable. De ce fait, l'émission par les Bretons d'imitations de monnaies flamandes répondait un besoin commercial pour faciliter les échanges avec les marchands d'outre Escault qui préféraient certainement les bonnes monnaies de leurs comtes, plutôt que les pièces locales dévaluées.

Enfin, Jean de Montfort réalisa des monnaies d'**inspiration** anglaise. En effet, il ne s'agit pas d'imitations ; toutefois le thème iconographique du revers (une croix longue coupant la légende et cantonnée de quatre triangles formés par trois besants posés 2 et 1) est directement inspiré des monnaies britanniques puisqu'il s'agit justement de la croix dite anglaise (voir fig. 2). Ces monnaies ont certainement été réalisées par les ouvriers monétaires envoyés en Bretagne par le roi Édouard III (1327-1377) dès 1342. Ceux-ci avaient pour mission de frapper des pièces pour assurer le paiement des troupes britanniques envoyées en renfort dans le duché. Ainsi, le choix du thème iconographique figuré sur ces monnaies suit une double logique : d'une part, les graveurs maîtrisaient ce motif, et d'autre part, les soldats anglais, premiers utilisateurs de ces pièces, reconnaissaient cette croix et acceptaient donc plus facilement ces pièces.

L'étude des enfouissements monétaires et les analyses par activation protonique ont permis de clarifier la chronologie de ces émissions :

Le gros au titre de comte de Richemont fut réalisé avant 1350.

Le gros aux cinq mouchetures, vers 1350-1355.

Le blanc à l'oméga abréviatif vers 1356. Le cas de cette monnaie est intéressant. En effet, la monnaie constituait le seul "médiat" important touchant toute la population ; aussi, les émetteurs furent-ils très tôt attentifs à y faire figurer des messages de propagande. Au revers de certains blancs à l'oméga, on peut lire la légende **MONTFORT BRITANIE** qui, malgré les apparences ne signifie pas *la Bretagne à Jean de Montfort* ; mais il s'agit de l'habile abréviation de **MONETA FORTIS BRITANIE**, *"monnaie forte de Bretagne"* (voir fig. 2). En effet, après vérification par analyse physique, ces pièces constituaient bien un renforcement monétaire. Le message pro-monfortiste est ici flagrant !

L'analyse fine des différents d'émissions a permis de constater l'irrégularité des productions, notamment montfortistes. En effet, les ateliers ouvraient et fermaient sans cesse, à cause de l'irrégularité des arrivages en métaux précieux. Le personnel des ateliers restait à la disposition de ceux-ci, mais cela ne constituait qu'une activité d'appoint. Un autre emploi principal était obligatoire.

Ainsi, les quatre ateliers montfortistes avérés Brest, Guérande, Quimperlé et Vannes (outre l'atelier provisoire d'Hennebont qui ferme vraisemblablement dès 1343) n'ont fonctionné en commun que durant quatre courtes périodes. La répartition conflictuelle des métaux précieux était un enjeu majeur pour les deux compétiteurs en vue de la réalisation des pièces et partant l'obtention des revenus sur le droit de frappe. Par une politique active, Charles de Blois, à partir de 1358, attira presque tout le métal vers ses ateliers. Jean de Montfort dans l'impossibilité technique de battre monnaies cessa pratiquement toutes ses émissions monétaires au firmament de la production blésiste.

En effet, la production monétaire blésiste connut son apogée entre 1358 et 1361. La documentation manque cruellement, cependant, nous savons qu'au moins 10 000 imitations du gros à la patte-d'oie (Dy 304, fig. 1) furent réalisées par le seul atelier de Rennes en mai 1358. Les analyses physiques ont montré que les monnaies de Charles de Blois contenaient toujours moins de la moitié de métal précieux que les pièces du roi de France. Ainsi, avec les chiffres de production aussi impressionnants que ceux que nous évoquions précédemment, il est clair que les revenus tirés du droit de frappe représentaient une part importante dans les recettes ducales. Ceci d'autant plus que Charles de Blois se refusait à augmenter les impôts directs (par exemple, bien que le droit d'entrée des marchandises à Quimper ait été triplé en 1357, il représentait toujours à peine 5 % de la valeur des marchandises).

Tout l'enjeu du contrôle de la production monétaire durant la guerre de succession de Bretagne transparaît ici. Par ailleurs comme nous l'avons vu, le choix du modèle des monnaies conditionné par l'origine des utilisateurs prouve que la production monétaire locale était au cœur des relations commerciales entre la Bretagne et le reste de l'Europe.

Ainsi, à l'issue de cette étude qui met à plat les problèmes de datation des monnaies bretonnes, la chronologie et le fonctionnement des ateliers monétaires, l'inventaire des

découvertes (trésors et trouvailles isolées), ainsi que celui des mentions monétaires dans les sources publiées, les perspectives de recherches sont très importantes.

Effectivement, par l'extension des analyses par activation protonique au comté d'Évreux et à l'évêché de Cambrai, qui eurent des politiques monétaires comparables à celle de Charles de Blois notamment, il sera possible d'appréhender avec précision les pratiques ducales en matière de seigneuriage et partant d'étudier plus généralement les recettes fiscales bretonnes durant la guerre de succession. Les analyses physiques porteront également sur les monnaies royales françaises permettant ainsi de vérifier les écarts, ou leur absence, entre le titre théorique et le titre effectif des pièces, permettant ainsi de mesurer les proportions réelles de la grave crise inflationniste des années 1345-1365.

D'autre part, maintenant que les causes du phénomène d'imitation monétaire ont été mises en évidence, il convient de rappeler que si la Bretagne fut un "moteur" dans le développement de celui-ci, il n'en demeure pas moins qu'elle était intégrée dans un mouvement plus vaste. Ainsi, dans l'optique d'éclairer les mouvements commerciaux orientés le long de l'arc Atlantique, nous pisterons autant que possible, toutes les imitations monétaires produites dans les régions de l'Ouest de l'Europe. N'est-il pas révélateur que les ateliers monétaires situés dans les ports maritimes et fluviaux de Brest, Quimperlé, Vannes, Guérande, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bergerac et Agen aient frappé des imitations du gros au lion des Flandres, alors que ceci n'a pas concerné les cités plus continentales d'Évreux, Poitiers, et peut-être Rennes ? L'inventaire des découvertes de monnaies étrangères sera également sollicité.

Une fois les sources numismatiques épuisées, des investigations en archives seront indispensables pour confronter nos conclusions à la réalité quotidienne de l'époque exprimée par les contemporains dans les documents qui sont parvenus jusqu'à nous. Le but de cette démarche sera de réaliser une base de données répertoriant un maximum de mentions de prix et de salaires.

L'analyse des découvertes monétaires (origines géographiques des monnaies et datation de leur enfouissement) confrontée à l'histoire locale apportera des renseignements indispensables à l'étude de l'insécurité locale durant les multiples phases de cette guerre larvée s'échelonnant sur près d'un quart de siècle. En effet, les trésors constituent un indicateur infaillible, et pourtant trop peu sollicité. La multiplication des enfouissements indique une peur des propriétaires qui cherchent à préserver leurs biens. De plus, la non-récupération de ceux-ci laisse penser bien souvent soit à la mort, soit à la déportation de la personne ayant pris soin de cacher son argent. Ainsi, plus on retrouve de trésors dans une région, plus celle-ci était soumise à la soldatesque et au pillage. Par exemple, dans notre région, on découvre fréquemment des trésors dissimulés dans le Morbihan durant les années 1350 ; ceci illustre le phénomène des "rançons" institué par les garnisons anglaises d'occupation qui vivaient sur le pays. C'est d'ailleurs en réaction à ce pillage licite et organisé que Beaumanoir défia le capitaine anglais de la garnison voisine conduisant au célèbre "Combat des trente".

Ainsi, la future thèse basée sur une source jusqu'ici largement négligée par les historiens présentera un exemple d'économie militaire médiévale en étudiant la fiscalité ducale, le négoce et les conséquences économiques quotidiennes de l'insécurité endémique durant la guerre de succession de Bretagne de 1341 à 1365. ■

GILDAS SALAÜN

Fig. 1
Le gros à la patte-d'oie et l'imitation bretonne

Monnaie de Jean II

Imitation de Charles de Blois

Fig. 2
Revers du blanc à l'oméga abréviatif de Jean IV, portant la légende MONTFORT BRITANIE

N° ISSN 1250-5781

Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de succession de Bretagne

1341-1365

Gildas Salaün

Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire

Martre et hermine : probable coïncidence

Gérard Fontenoy – Daniel Cariou

Plusieurs deniers d'argent de Slavonie présentent une martre, à droite ou à gauche, au-dessus d'un symbole qui peut être une étoile ou une étoile et un croissant ; et sous un symbole qui peut être aussi une étoile.
On trouve de tels deniers pour Bela IV de Hongrie (1235-1270), atelier de Zaghreb

Slavonie, Bela IV de Hongrie (1235-1270) – Denier argent – Zaghreb

et Stéphane V de Hongrie (1270-1272).

Slavonie, Stéphane V de Hongrie (1270-1272)
Denier argent – Martre passant à gauche
1 étoile au-dessus, 1 étoile en dessous

Le type existe encore sous Charles-Robert de Hongrie (1307-1342).

Slavonie, Charles-Robert de Hongrie (1307-1342)
Deniers – Martre passant à droite avec couronne, étoile et croissant

En Bretagne, l'hermine passant apparaît à la fin du règne de Jean IV, sur un monument vannetais : le bas-relief est conservé au musée de la Société polymathique du Morbihan.
Sur les monnaies, l'hermine passant apparaît sur des doubles, mais avec un style différent et un écu au cou, probablement pour la période 1365-1372 (Trésor de Saint-Pol-de-Léon, ASBNH, 1993, "Les incunables de la numismatique bretonne") (Bigot, pl. XXVI, n° 3).

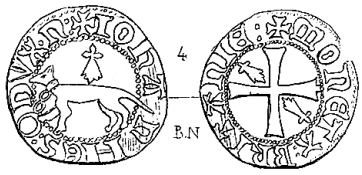

Mais la Bretagne frappe un double proche du denier de Slavonie à la fin du règne de Jean V, vers 1440 (Bigot, pl. XXX, n° 4).
Compte tenu de l'écart chronologique entre les pièces des deux pays, on peut penser qu'il s'agit là d'une coïncidence, même si la famille de types est dans l'air du temps, comme le montrent aussi les niquets frappés par Henri V à Rouen et Saint-Lô. ■

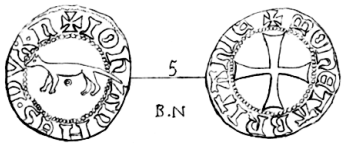

Denier de Jean V d'après Bigot, pl. XXX n° 5

Atelier anonyme de Bretagne sous Charles VIII

Daniel Cariou

On le sait, les monnaies sans lettre d'atelier deviennent exceptionnelles après le règne de Jean V. Or, il en apparaît de nouveau un certain nombre sous Charles VIII. On peut s'interroger sur la signification de ce phénomène.

L'inventaire d'Alexis Bigot

Alexis Bigot (Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, Paris, 1857) identifie pour ce roi un écu d'or d'atelier anonyme (différent croisette initiale), un blanc à la couronne et un hardi (légende commençant par une moucheture).
Si les monnaies d'or sont répertoriées et photographiées dans les catalogues de vente, il n'en est pas de même pour les billons et nous manquons de matière.
Nous avons retrouvé dans notre propre collection une autre pièce d'atelier anonyme sous Charles VIII : un dizain Karolus de Bretagne (différent : moucheture), semble-t-il inédit.

Les différents sous Charles VIII

Le différent, ou plutôt le "caractère en louche", en début de légende (on ne sait pas si c'est un différent), sous Charles VIII est, pour Nantes, une croisette pour les écus, et une moucheture pour certains douzains et dizains de billon, les hardis et certains liards, à nouveau une croisette pour certains douzains, et rien pour certains liards (A. Bigot, op. cit. pages 288 à 294).
Pour Rennes, il n'y a pas de signe initial sur les monnaies d'or. On trouve une moucheture sur les dizains, une moucheture ou une croisette sur les douzains, pas de différent ou une croisette sur les liards.
Les pièces d'atelier anonyme portent une croisette pour les écus, des mouchetures pour les billons. Comme on le voit, nous ne sommes pas aidés par les différents.

L'analyse des styles

Nous en sommes donc réduits à comparer les styles de monnaies, qui ont pu changer avec les graveurs entre 1491 et 1498. Jean Lafaurie (Les monnaies des Rois de France de Hugues Capet à Louis XII, chez Émile Bourgey, Paris, 1951), attribue (page 20) à Nantes les exemplaires sans lettre d'atelier, sans doute avec de bonnes raisons, sans explication non plus.

Dizain Karolus de Charles VIII pour Nantes

Dizain Karolus de Charles VIII pour Rennes

La comparaison stylistique de notre dizain d'atelier anonyme et de dizains de Rennes et Nantes ne nous aide pas vraiment. On peut simplement observer que la couronne nantaise est complètement fleuronnée et que la couronne rennaise ne l'est qu'à moitié, ce qui rapprocherait de Rennes notre dizain d'atelier anonyme. Doit-on pour autant en tirer des conclusions définitives ?

L'écu d'or d'atelier anonyme est, lui, un peu mieux connu car il passe (rarement) en vente. Ainsi, outre un exemplaire de notre collection, nous connaissons celui de la collection Émile Guibourg (Vente Vinchon des 9 et 10 décembre 1974, n° 254).

Notre exemplaire présente une couronne de 5 fleurons (aches) alternés avec 4 pointes ; les feuilles étant bien rondes.

Exemplaire de notre propre collection

C'est une présentation commune à Nantes, comme le montrent les autres exemplaires de la collection Guibourg, ou celui de notre propre collection.

Collection Émile Guibourg

Exemplaire de notre collection pour Nantes

En revanche à Rennes, où le style des lettres est par ailleurs plus régulier, les fleurons ont des feuilles pointues.

Exemplaire de notre collection pour Rennes

On pourrait ajouter que la coiffe de la couronne est frettée à Nantes, tandis que c'est toujours un nuage de points à Rennes.

Ecu sol de Louis XII pour Nantes (fleurons de couronne arrondis)

Cette différence dans le dessin des fleurons des couronnes et dans la régularité des dispositions de légendes n'est pas épisodique. Elle se retrouve sur les écus sols de Louis XII.

Cette caractéristique pour Rennes se retrouve encore sur l'écu hybride de Louis XII et Anne, daté probablement de 1507 et publié dans nos annales de 1997 : mais c'était le même coin au droit qui était utilisé.

Le même pour Rennes
(fleurons de couronne pointus)

Conclusion

On peut conclure, sans trop de risque d'erreur, que l'écu d'atelier anonyme de Charles VIII est bien issu de l'atelier de Nantes.

Il est plus difficile de conclure pour les billons, alors que le Karolus, inédit probablement semble plutôt se rapprocher de l'atelier de Rennes.

Quelle peut être la raison de la prolifération de ces pièces sans lettre d'atelier, alors que cette pratique avait disparu en Bretagne depuis 1442 ? Sauf si c'était une pratique codifiée, ce que sous-entend Jean Lafaurie, on s'explique mal la circulation concomitante de monnaies de Nantes avec et sans lettre d'atelier. On pense que l'atelier de Rennes eut une production plus épisodique (cf. la thèse de F. Spooner détaillée dans nos annales de 1994, page 47 et suivantes) et il est possible alors qu'un seul atelier à la fois ait frappé des monnaies de type breton, la lettre d'atelier devenant alors moins utile.

La publication ultérieure de documents pourra éclairer cette question. Nous publions les agrandissements des monnaies étudiées afin qu'un chercheur puisse éventuellement y retrouver des différents que nous n'aurions pas vus. ■

Jetons et méreaux religieux bretons

Daniel Cariou - Gildas Salaün

De récentes recherches nous permettent aujourd'hui de faire un point sur ce sujet en présentant quelques inédits. Nous avons regroupé ces jetons en trois catégories suivant l'origine des motifs qui y sont représentés.

Jetons à motifs bretons

Un très joli jeton d'étain est cité par le Livre Doré de la ville de Nantes (S. de la Nicollière-Teijeiro et P. A. Perthuis, Nantes, 1890).

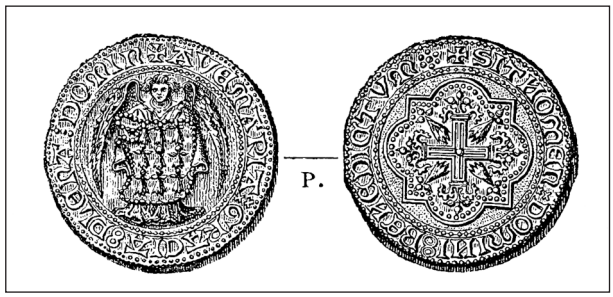

D/ + AVE MARIA deux sautoirs **GRACIA** deux sautoirs **PLENA** trois points **DOMIN** ; un ange présente une bannière de Bretagne.

R/ + SIT NOMEN x DOMINI deux annelets pointés **BENEDICTVM** sept points posés 2-3-2 ; dans un entourage gothique doublé d'un grenetis, croix bâtonnée pseudo-lisée, cantonnée de quatre mouchetures.

La ponctuation variée, mais contenant des sautoirs, ainsi que le style du revers, laisserait penser à une pièce de la seconde moitié du XVe siècle.
La qualification de méreau vient du métal (l'étain), de l'ange et de la légende consacrée à la Vierge. Mais il peut très bien s'agir aussi d'un jeton de compte.
Mitchiner en décrit un exemplaire au n° 333 de son répertoire [1], et dont la composition est la suivante :

étain : 59,4 % plomb : 40,6 %

cuivre : 0,5 % fer : 0,5 %

Le musée Dobrée conserve un autre exemplaire en étain sous le n° N-4427 ; il pèse 3,18 g, 28 mm. Mais ce musée possède également un dernier spécimen de ce jeton inédit. Celui-ci est en cuivre et de flan irrégulier. Il est enregistré sous le n° J-79 ; 2,96 g, 26 mm et provient de la collection de Paul Soullard qui l'avait acheté 20 francs lors de la vente de la collection Richard dispersée par E. Bourgey en juin 1904 (lot n° 347).

1. M. Mitchiner, Jetons, medalets & tokens, Vol. 1, *The medieval period and Nuremberg,* Londres, 1988.

Dès lors les jetons d'étain deviennent suspects. Ils ne sont certainement que des moulages du XIXe siècle, d'autant que Feuardent en signale un exemplaire provenant de la collection Kergariou, contenant par ailleurs et bizarrement beaucoup de jetons d'étain "trouvés dans la *Vilaine*".

Musée Dobrée N-4427

Musée Dobrée J-79

Jetons à motifs bretons et fleurs de lis.

Sur le n° 8560, Feuardent cite un jeton appartenant encore à la collection Kergariou, et donc encore en étain et "trouvé dans la *Vilaine*", présentant :

D/ Lis cantonné de quatre annelets.

R/ Croix à triple nervure fleuronnée, cantonnée de quatre mouchetures.

N'ayant pas vu ce jeton, nous ne nous prononcerons pas sur son authenticité.

Musée Dobrée J-81

Le Musée Dobrée possède un autre jeton inédit, qui se décrit comme suit :

D/ + AVE MARI : A : GRACIA : PLENA : DOM, début à six heures ; trois mouchetures posées 2-1 avec les lettres A V E ?

R/ + AVE MARI : A trois points **GRACIA : PLENA** trois points **DOM** ; croix fleurdelisée.

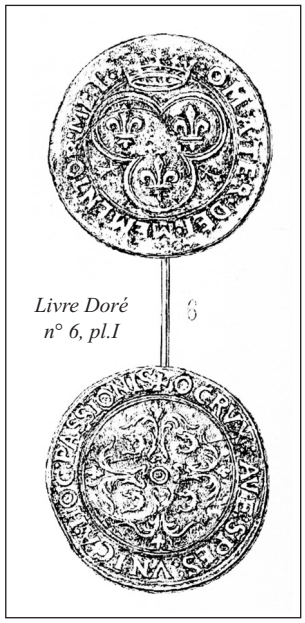

Livre Doré n° 6, pl.I

Musée Dobrée J-81 ; cuivre ; 3,16 g ; 26 mm ; coll. Soullard.

Le Livre Doré, déjà cité, donne un jeton de cuivre ou de laiton qui pourrait être, par le style, de la fin du XVe siècle.

D/ O. MATER DEI MEMENTOR MEI ; sous une couronne, trois lis posés 2-1 dans un quadrilobe accosté de deux mouchetures.

R/ + O CRVX : AVE : SPES : VNICA : HOC : PASSIONIS ; croix fleuronnée cantonnée de quatre dauphins.

Ce jeton rappelle le blanc au soleil de Louis XI, émis à partir de 1475 (Dy 553).

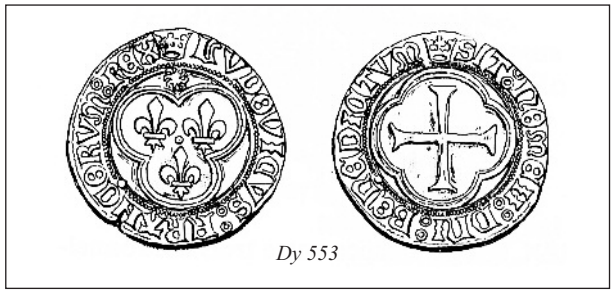

Dy 553

Un autre jeton figurait dans la collection Feuardent (n° 489), puis dans la collection Castaing vendue en 1974. Nous l'avons retrouvé : il est en cuivre rouge, très fin.

D/ + VIAS : TVAS : DOMINE : DEMONSTRA : MICH ; dans un quadrilobe, trois lis et une moucheture couronnée.

R/ DEVS : IN : NOMINE : TVO SALVVM ME FAC (Seigneur, sauve-moi en ton nom) ; croix pattée cantonnée de quatre fleurons ; en cœur : **B**.

Au final, il semble que la réalisation de jetons religieux en Bretagne n'eut cours qu'au XVe siècle.

Coll. particulière

Jetons attribués aux paroisses bretonnes.

Feuardent donne sous le n° 8802 un jeton de cuivre ou laiton avec :

D / R. MELINE ; la Vierge tenant l'enfant Jésus.

Nous n'avons pas vu ce jeton, attribué à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes.

Sous le n° 8969, il cite aussi un jeton ayant au droit, dans un grenetis **ST. VA / N lis R / 1752** en trois lignes.

Et au revers : **IN / NOMINE / DOMINI / NB. ID** (et non IO). Nous avons retrouvé deux de ces jetons, l'un frappé en monnaie, l'autre en médaille,

2 exemplaires variés, coll. particulière (1,12 g, 1,9 g pour 22 mm)

Coll. particulière (1,22 g, 20 mm)

Tous deux en cuivre et sur un flan très fin. Ces jetons sont attribués par Feuardent à Saint-Vandil, paroisse de Saint-Aubin-du-Cormier. Les sources de Feuardent nous manquent, car on pourrait également lire St-VA, suivi de ND pour Notre-Dame.

Feuardent (n° 8969 a) cite le même jeton, en plomb, que nous n'avons pas vu, et pour lequel nous déployons l'habituelle prudence que suscitent tous les métaux faciles à mouler.

Voilà l'inventaire des jetons religieux bretons dont nous ayons trouvé trace. Nous en avons exclu les jetons de noblesse d'évêques, ainsi que les jetons bretons dont le caractère religieux n'était pas affirmé (Feuardent 8 966 et suivants). Cela nous permet déjà de faire connaître quelques inédits. ■

Note sur quelques plombs du XVIIIe siècle.

Yannick Jézéquel

Les plombs "marchands" se classent assez naturellement dans le domaine de la sigillographie. Cependant, leur aspect monétiforme et leur lien fréquent avec l'activité commerciale peuvent intéresser le numismate. Nous savons par ailleurs qu'en 1782, mais cela était probablement vrai avant, le graveur général de la monnaie préparait les matrices des sceaux destinés à plomber les marchandises, ce qui resserre la parenté…

Le hasard d'un achat m'a mis en présence de quelques plombs de scellement, qualifiés de "marchands" et pour lesquels l'information semblait rare. L'article de D. Cariou dans les annales 1991-1992 me mettait sur la voie avec un plomb de la Compagnie des Indes. Depuis, la lecture d'un ouvrage qui semble peu connu m'a apporté quelques éclaircissements sur l'usage et la typologie de ces plombs [1].

Antoine Sabatier publia en 1912, chez Honoré Champion, une *"Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses ayant employé des sceaux de plomb (XIVe-XVIIIe siècles). Plombs historiés de la Saône et de la Seine"*. Ce rare ouvrage paraît être aux plombs ce que le "Bigot" est à la numismatique bretonne. Et il me semble utile, la matière est peu connue, de résumer quelques-unes des informations apportées par ce remarquable travail de Sabatier.

Les plombs se distinguent par l'usage et la forme, on peut ainsi procéder à une première approche en reprenant la classification de Sabatier et distinguer pour l'usage :

1- Les sceaux d'emballage qui assurent simplement la fermeture des colis. Le contenant est constitué soit de bannettes d'osier ou de châtaignier, soit de caisses de sapin, soit de carton. L'emballage de paille, de grosse toile, de toile cirée (grasse et chaude pour le sapin, sèche pour le carton !) est ensuite cousu avec de la ficelle qui aboutit, sans interruption, à un coin du paquet où est fixé le plomb.

2- Les sceaux fiscaux qui témoignent du paiement des droits applicables à la marchandise et en autorisent le déplacement. On les pose, par exemple, aux deux extrémités d'une pièce de tissu.

3- Les sceaux de métiers
- individuels, qui constituent la marque du fabricant ;
- de la communauté, appliqués par les gardes ou jurés et qui garantissent la qualité du produit.

4- les sceaux spéciaux (hospices, eaux et forêts…).

La forme est assez variée, mais trois figures dominent : le cercle, l'ellipse et le triangle. Les plombs carrés, oblongs, ogivaux ou dentelés sont d'un usage beaucoup moins fréquent en France.

Il semble que la pince à sceller, très ancienne, n'ait pas été utilisée au XVIIIe siècle, la pose des plombs utilise alors une technique très "monétaire" : la frappe d'un flan de plomb entre de deux coins gravés en creux. La pile des numismates devient ici *l'enclume* et le trousseau se nomme la *bouterolle*. L'avantage de la frappe sur la pince, le règlement général de 1669 nous l'apprend, est que deux autorités, munies chacune d'un sceau, peuvent mettre leurs marques conjointes sur un seul plomb. Dans le cas des sceaux de métiers, l'ouvrier dispose d'une enclume à son nom alors que le juré possède la bouterolle du métier. De même, certains plombs de la Compagnie des Indes Orientales portent la marque de la Compagnie (enclume) et celle de l'intendant de la province (bouterolle) comme on le verra plus loin (cf. n° 305 d'A. Sabatier).

Les plombs vierges ont différentes formes, seules deux d'entre elles nous intéressent ici :

- Les sceaux à plateaux sont constitués de deux pièces circulaires reliées par une patte de plomb. L'un des plateaux est percé en son centre, l'autre présente au même endroit une protubérance (un "piton ou tige de la grosseur d'un tuyau de plume" dit l'arrêté du 12 septembre 1729) qui se prolonge par deux languettes diamétralement opposées (fig. 1). Lors de la pose, la protubérance est écrasée et les deux pattes se rabattent vers l'extérieur pour sceller l'ensemble et emprisonner la pièce d'étoffe [2]. Un autre modèle présente deux protubérances portant chacune une languette (fig. 2 c).

Fig. 1 - Sceau à plateaux

1. J'adresse mes remerciements à Messieurs Marc Bompaire et Michel Popoff qui m'ont mis sur la piste d'Antoine Sabatier, Michel Dhénin pour les coins de la Compagnie des Indes et son aide photographique, et Claude Burgan qui m'a confié son exemplaire de l'ouvrage de Sabatier.
2. Un arrêt du 12 septembre 1729 nous apprend que la taille des plombs servant à marquer les étoffes devra passer à un pouce de diamètre (env. 2,7 cm) avec destruction, en janvier 1730, des anciens coins. (A. Sabatier in *Revue Numismatique* 1914 p. 77).

Les trois exemples de la figure 2 montrent différents aspects de ce type de plomb une fois posé : *a* - plomb d'Amiens sur une toile de Flandre. *b* - plomb de Reims "bon pour noir" [3]. *c* - plomb de toile de Tourcoing à deux "pitons" (sur de dernier, le plateau percé ayant disparu, on peut distinguer la marque de l'étoffe).

Fig. 2 - Sceaux à plateaux après la frappe.

- Les sceaux à tunnel : le plomb est percé dans son diamètre d'un ou plusieurs trous dans lesquels seront passés les liens. Le plomb en tunnel en Y reçoit deux liens qui sortent ensuite par un seul orifice. Diverses tailles de plombs étaient prévues selon la grosseur des liens. Jusqu'en 1737, on utilise les sceaux à tunnel simple, après cette date, les tunnels sont doubles. Notons que la fourniture des plombs vierges pour l'ensemble du royaume est à cette époque le monopole d'un certain sieur Taisseville.

Les quelques plombs qui sont à l'origine du présent article sont décrits ci-dessous :

Plombs de la Compagnie des Indes

La Compagnie des Indes utilise des plombs pour marquer les étoffes de coton qu'elle importe, et ce, jusqu'en 1791, date à laquelle les poinçons et matrice auraient dû être détruits.

1 - Plomb triangulaire à tunnel en Y

Fig. 3 - Plomb de la Compagnie des Indes, entre 1711 et 1749.

Av. : Dans un grenetis en triangle isocèle pointe en bas, une fleur de lis entourée sur trois côtés de la devise FLOREBO QUO FERAR commençant en haut.

Rv. : sur la même disposition, une ancre marine entourée de la légende COMP DES INDES

Sur la tranche, en haut, le mot ORIENT.

La Compagnie utilisa jusqu'en avril 1711 des plombs à plateau. L'abandon de ces derniers est confirmé par l'arrêt du 27 septembre 1719. Il est donc impossible de l'attribuer à l'une ou l'autre des deux compagnies, la Compagnie des Indes ayant repris l'outillage de marque de la Compagnie des Indes orientales. L'arrêt du 28 septembre 1749 qui institue un plomb circulaire pour la Compagnie nous donne une date terminale.

Ce plomb était posé deux fois, "en chef et à la queue de chaque pièce" d'étoffe, accompagné de celui de l'intendant de la province, appendu au parchemin signé des directeurs de la compagnie (deux signataires nommés par le roi à partir de 1721). Il marquait une mousseline ou une toile de coton blanche (les toiles peintes ne seront autorisées qu'à partir de 1759).

2 - Plomb circulaire à tunnel en Y.

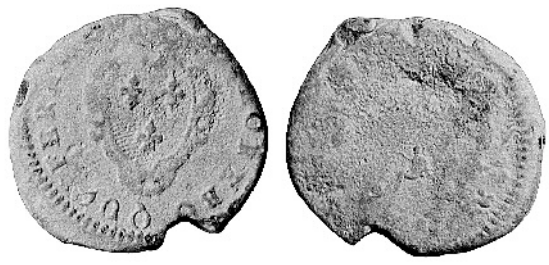

Fig. 4 - Plomb de la Compagnie des Indes, après 1749.

Av. : écu elliptique aux armes royales d'azur à trois fleurs de lis posées 2-1 dans un cartouche Louis XV surmonté d'une couronne. L'écu est entouré de la légende circulaire : (lis) FLOREBO QUO FERAR.

Rv. : écu elliptique. De sinople, à une montagne d'argent, au pied de laquelle est couché un fleuve personnifié. Son bras droit levé tient un aviron ; le gauche s'accoude sur une urne, d'où s'épanchent des flots ondés. Au chef d'azur, semé de France (2 - 3 - 4), soutenu par une petite fasce en devise, étroite et courbe, d'or. Ecu timbré d'une couronne ducale tréflée à cinq feuilles. Tenants : deux sauvages chevelés de plumes, portant arc et carquois ; celui de gauche debout, celui de droite assis sur un rocher. Sur ce rocher apparaît une lettre suivie d'une étoile à cinq rais, ou un emblème (couronne…).

Sur l'exemplaire figuré, cette face du plomb ne laisse apparaître que la silhouette de la personnification du fleuve. Les armes décrites ici sont très proches de celles de la Compagnie de Law [4], mais en diffèrent par quelques détails : la montagne d'argent est nouvelle et l'urne remplace la corne d'abondance.

L'usage du plomb circulaire est institué par l'arrêt de septembre 1749, et semble se poursuivre avec la Compagnie de Calonne, bien que des arrêts de 1785-86 évoquent de

3. Plomb provisoire marquant une toile passée au bain de racine de noyer et prête pour le "grand teint" en noir (*Lettres de la Généralité de Champagne* du 22 juillet 1780).

4. cf. D. Cariou, "Les jetons, médailles, monnaies des compagnies des Indes", *ASBNH* 1992-1993 p. 32

nouveaux plombs [5]. Il est donc difficile de donner ici une date plus précise que la seconde moitié du XVIIIe siècle. Dans un article de la *Revue Numismatique* de 1909 (p. 116), Adrien Blanchet décrit avec précision et illustre (Pl. III) une enclume et une bouterolle de sa collection aux armes du roi et à celles de la Compagnie des Indes. Michel Dhénin [6] consulté à ce sujet, m'a obligeamment ouvert un tiroir de coins divers dans lequel nous avons trouvé l'ensemble décrit par A. Blanchet !

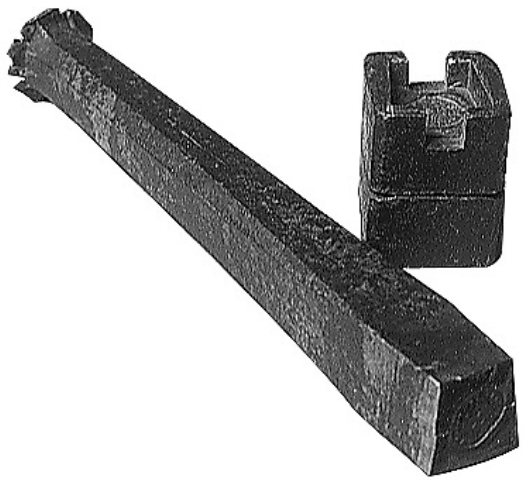

Fig. 5 - Coins de la Compagnie des Indes pour la pose des marques. Après 1749.

Ainsi que l'on peut le voir sur les photographies, le coin de l'enclume reçoit une pièce ouverte en trapèze (fig. 6), évidée sur deux bords opposés. Cette pièce reçoit exactement la bouterolle de même forme (fig. 7) et l'ensemble donne une frappe dans le même sens sur les deux faces du plomb. Les bords évidés permettent le passage du lien ou de la queue de parchemin.

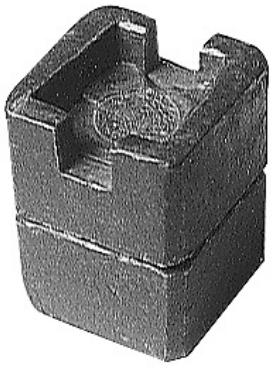

Fig. 6 - L'enclume

Fig. 7 - les coins de la bouterolle et de l'enclume.

fig. 8 Grossissement des coins correspondant au plomb de la fig. 4.

5. Un arrêt du conseil d'État du Roi en date du 14 avril 1785 autorise "la Compagnie à faire les balanciers et planches" pour la gravure "de nouveaux plombs et bulletins pour marquer les mousselines et les toiles de coton". (A. Blanchet, "Documents numismatiques relatifs à la Compagnie des Indes de Law" *Revue Numismatique* 1909, p. 116) Ces nouveaux plombs, s'ils ont été réalisés, ne semblent pas avoir été identifiés. Il est donc difficile de distinguer les plombs de la Compagnie de Law et de celle de Calonne.
6. Conservateur en chef au Cabinet des médailles de la BNF.

Plombs de la ferme générale

3- Sceau triangulaire à tunnel en Y aux noms de Pierre Carlier et Nicolas Desboves.

Fig. 9 - Ferme du tabac, Dinan (1730-1738).

Av. : au centre une fleur de lis entourée de la légende en triangle CARLIER DESBO TABAC.
Rv. : au centre un soleil rayonnant entouré de la légende en triangle BUREAU GEN DE DINAN (Bureau général de Dinan).
Je ne suis pas tout à fait convaincu par le "soleil rayonnant". La forme elliptique et le centre en forme de gland, visibles sur les deux exemplaires illustrés ici, symbolisent peut-être autre chose.
Pierre Carlier est fermier général du 1er octobre 1726 au 30 septembre 1732. Il est aussi adjudicataire pour huit ans du bail de la ferme du tabac (1730 à 1738). En octobre 1732, Nicolas Desboves prend sa succession à la ferme générale et un accord est passé entre les deux hommes pour administrer conjointement la ferme du tabac pour les six années du bail restant à courir.
Précisons que Carlier et Desboves ont régi la ferme du tabac pour le compte de la Compagnie des Indes qui recevait le prix du bail, soit sept millions cinq cent mille livres annuelles de 1730 à 1734, puis huit millions de livres de 1735 à 1738.
Le tabac recevait trois sortes de marques :
- Sceau de plomb pour le tabac en cordes, ces plombs sont à tunnel en Y : large fente d'un côté, deux orifices de l'autre.
- Sceau de cire pour le tabac en poudre.
- Bande à vignettes aux armes royales pour les paquets (probablement pour le détail, comme la bande qui entourait le "paquet de gris") [7].

Il devrait exister des sceaux de ce type avec le mot "café".

7. cf. Henri Voisin - *Bulletin de la Société Le Vieux Papier*, mars 1906, cité par A. Sabatier.

4 - Sceau triangulaire à tunnel en Y au nom de Jean-Jacques Prévost.

Fig. 10 - Ferme du tabac, Dinan (1762-1768).

Av. : encadrement triangulaire en lambrequin Louis XV, une couronne à chaque angle. Au centre, trois fleurs de lis entourées d'une légende circulaire : I.IACQUES PREVOST, à l'exergue TABAC.
Rv. : encadrement triangulaire en lambrequin Louis XV, une fleur de lis à chaque angle. Au centre deux L affrontés et enlacés, surmontés de la couronne et accostés d'un G et d'un D. En haut en légende circulaire BUREAU, à l'exergue DINAN (Bureau général de Dinan).
Jean-Jacques Prévost fut adjudicataire de la ferme du tabac d'octobre 1762 à septembre 1768.

5 - Sceau triangulaire à tunnel en Y au nom de Jean-Jacques Prévost.

Sur deux exemplaires de très mauvaise conservation et dont la description est la même, les quelques lettres déchiffrables pourraient donner BREST au lieu de DINAN.

Plomb de Nantes

Fig. 11 - Plomb de Nantes. Traite domaniale ?

Av. : Dans un octogone perlé, écu ovale portant trois fleurs de lis posées 2 - 1 sur fond d'azur. Au-dessus, une couronne de cinq trèfles, le bandeau orné de trois losanges horizontaux.
Anépigraphe.
Rv. : Dans un octogone perlé, N sous un soleil rayonnant (?) entre deux mouchetures d'hermines, une autre au-dessous.
Il s'agit probablement ici d'un sceau de la traite domaniale de Bretagne au départ de Nantes sans qu'il me soit possible de lui fixer une date.
Il me semble intéressant d'ajouter ici les plombs des compagnies des Indes et les plombs bretons mentionnés par A. Sabatier (les numéros sont ceux de son ouvrage) :

Compagnie des Indes Orientales.

Ils sont généralement datés et peuvent donc sans erreur être attribués à cette compagnie.

302 - Sceau circulaire à plateaux.
Av. : Une fleur de lis sur fond d'azur. FLOREBO, *Rv.* : sur quatre lignes dans un grènetis en carré T./ DE. COT./ DES. IN / 1688 (Toile de coton des Indes). Sur la queue du sceau, une lettre (B ou F ?).
Ce sceau concerne les chargements des vaisseaux *les Jeux* (Mouillage à Groix) et *le Président* (Port-Louis).

303 - Sceau circulaire à plateaux.
Av. anépigraphe, trois fleurs de lis (2-1) entourées de deux branches d'olivier, *Rv.* : sur quatre lignes, COMP / DES INDES / DE FRANCE / 1689, une petite fleur de lis au-dessus de la première ligne.
Vaisseau *le Florissant* (Port-Louis).

304 - Sceau circulaire à plateaux.
Av. : dans un grènetis carré à pans coupés, un globe sur lequel broche une fleur de lis. La légende, s'il y en a une, est illisible, *Rv.* COM DES INDES 1690 dans un carré à pans coupés.
Aucun arrivage cette année-là, sans doute utilisé pour la suite des ventes du *Florissant*.

305
Av. : écu à pointe en accolade, un chevron accompagné de trois pommes feuillées et tigées (2-1) qui sont les armes de l'intendant de Bretagne de Pommereu (1689-1692).
Rv. : petit écu rond chargé d'une fleur de lis avec en légende circulaire COMP. DES INDES DFRANCE.
Vaisseaux *les Jeux* (Brest), *le Lonray* (Brest) et *le Saint-Nicolas* (Roscoff).

306
Av. : écu à pointe en accolade à la fasce de (?), accompagné d'une fleur de lis en chef, anépigraphe.
Rv. : COMP. DES INDES 169.

307
Av. : un globe sur lequel broche une fleur de lis, au-dessus, une étoile à quatre rais, anépigraphe.
Rv. : sur cinq lignes COMP./ DES INDES DE / FRANCE / 1701.
Vaisseaux *l'Étoile d'Orient*, *le Saint-Louis*, *le Phelypeaux* et *la Perle d'Orient* (Lorient).

308
Av. : une fleur de lis à pistils épanouis eux-mêmes en fleurs de lis, le pied du lis coupe la date, 1702.
Rv. : sur trois lignes C. D. I. D./ FRAN / CE. (Compagnie des Indes de France).
Vaisseaux *la Princesse de Savoie*, *le Maurepas*, *le Pondichéry*, *le Bourbon*, *le Maréchal des Indes*.

Compagnie des Indes.

310
Av. semblable au plomb de la figure 3.
Rv. : dans un triangle perlé, pointe en haut, une couronne entourée de la légende en triangle : INT. DE PARIS ou INT. DE LION.

Autres plombs bretons.

Nantes
111 - Sceau de Gabelle du dépôt de Nantes.
Av. : une fleur de lis dans un perlé circulaire entourée de la légende GABELLES DE FRANCE, dans un grènetis extérieur.
Rv. : une moucheture d'hermine dans un perlé circulaire avec la légende DEPOST DE NANTES dans un grènetis extérieur.

133 - Grand sceau à tunnel double.
Av. : écu elliptique aux armes royales avec couronne et collier. À droite, PREVOSTE, à gauche, DE NANTES.
Rv. : sur deux lignes PAIS ETRANGERS, deux fleurs de lis au-dessus, une au-dessous.

Rennes.
113 - Sceau triangulaire à tunnel.
Av. : une fleur de lis centrale et une plus petite aux trois angles du grènetis. Autour, FERME / GEN DU / TABAC.
Rv. : au centre un soleil rayonnant et une petite fleur de lis aux trois angles du grénetis. En légende : BAIL DE / G. FILS / RENN. (Bail de Guillaume Filtz, adjudicataire de 1715 à 1718).

p. 276
Les toiles à voiles de l'évêché de Rennes étaient frappées d'un coin portant "le nom et les armes de la ville avec le mot *visite*, la date de l'année et le nom du quartier" (arrêt du 4 décembre 1745).

Souhaitons que ces quelques informations, reproduites, pour la plupart, de l'ouvrage d'Antoine Sabatier (sans guillemets, ils eussent été trop nombreux…), puissent susciter l'intérêt de quelques chercheurs dans un domaine assez peu exploré et probablement riche et varié. ■

Sources

Elles sont à rechercher dans l'interprétation des plombs eux-mêmes, mais surtout semble-t-il dans les arrêts royaux touchant au commerce. Ceux que Sabatier reproduit sont toujours d'une grande précision descriptive. Pour ce qui touche aux plombs des métiers et aux plombs spéciaux, qui présentent une très grande variété, de longs dépouillements d'archives seront nécessaires (corporations, hospices…). Sabatier signale également *l'Almanach des marchands, négociants, etc., de la France et de l'Europe* qu'il a consulté pour 1772, 1779 et 1786, ainsi que l'Encyclopédie aux articles "Commerce", "Finances" et "Manufactures et Arts".

Collections

L'inventaire des plombs du Cabinet des médailles, de Prou et Rostovtsew, ne signale que des plombs antiques et médiévaux. Ce qui laisse un mystère sur l'importante collection d'Adrien Blanchet.
La collection personnelle d'Antoine Sabatier (1 300 numéros) pourrait se trouver dans un musée lyonnais, elle regroupe celle de Steyert en partie publiée dans son histoire de Lyon.
La collection d'Arthur Forgeais, auteur de nombreux travaux sur les plombs historiés trouvés dans la Seine, aurait été partagée entre le Musée Carnavalet et celui de Cluny.
La collection d'Étienne Récamier, citée par Sabatier, aurait fait l'objet d'une publication pour la partie antique. Elle pourrait se trouver également à Lyon.
D'autres pistes doivent être suivies qui sont susceptibles d'apporter des informations nouvelles, en particulier les collections de la Monnaie de Paris et les archives des Douanes et de l'administration fiscale ou de la Régie des tabacs.

Une étude de la fabrication des monnaies en métal de cloche à Nantes en 1792 et 1793.

GILDAS SALAÜN

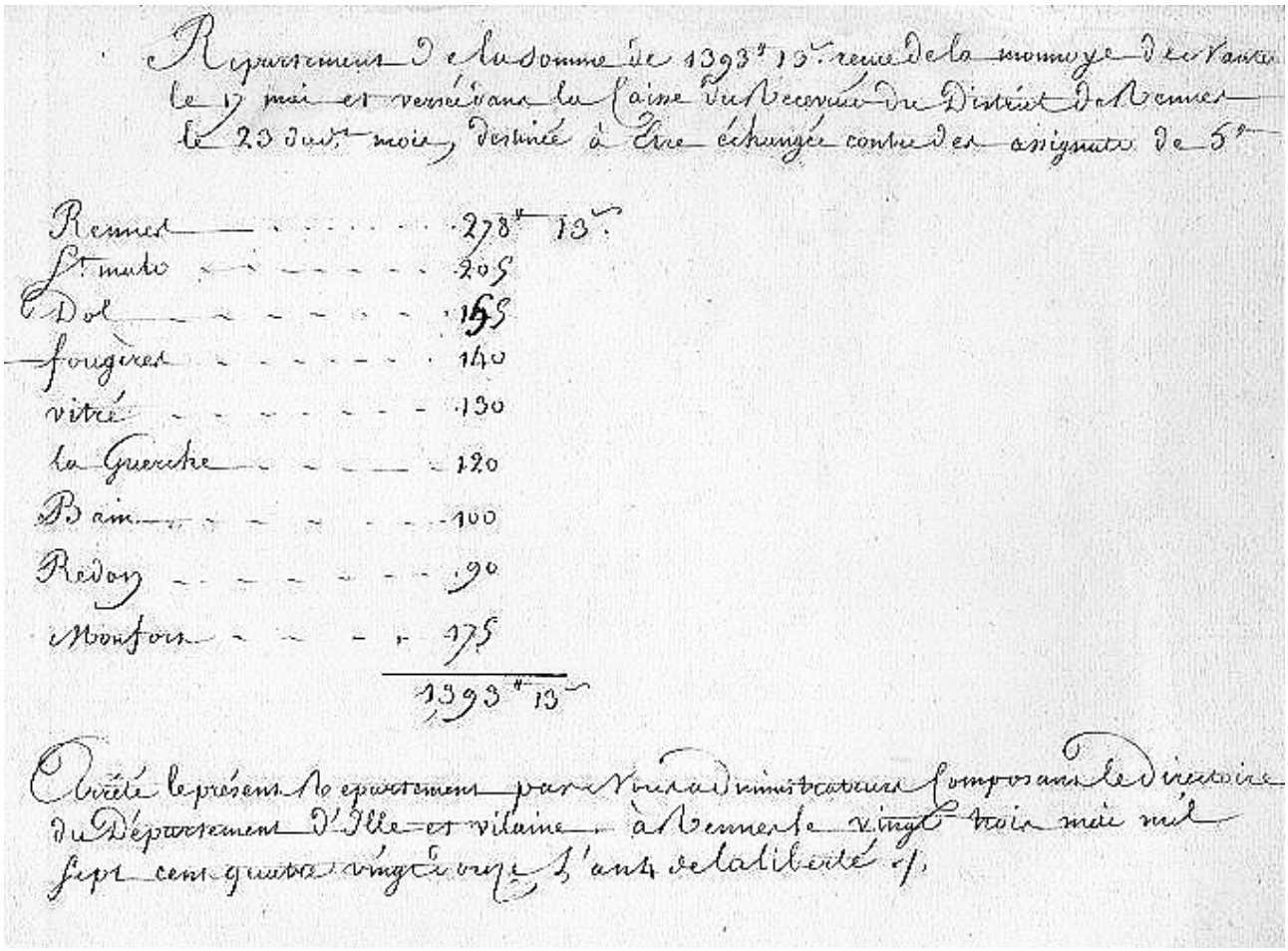

Reçu pour remise de la somme de 1393# 13s. reçue de la monnoye de Nantes le 17 mai et versée dans la caisse du Receveur du District de Rennes le 23 du mois, destinée à être échangée contre des assignats de 5s.

Rennes	278# 13s.
St Malo	205
Dol	155
Fougères	140
Vitré	130
la Guerche	120
Bain	100
Redon	90
Montfort	175
	1393# 13s.

Arrêté le présent le département par nous administrateurs composant le directoire du Département d'Ille-et-Vilaine à Rennes le vingt trois mai mil sept cent quatre vingt douze, l'an 4 de la liberté.

Quittance établie le 23 mai 1792
par l'administrateur du département de l'Ille-et-Vilaine
à la livraison de monnaies en métal de cloche
pour la somme de 1 393 livres et 13 sols.

Coll. particulière

C'EST LA DÉCOUVERTE RÉCENTE d'un document inédit faisant partie d'une collection privée qui nous a incité à réaliser cette recherche. Le manuscrit est constitué d'un seul feuillet et rédigé sur papier vergé. En voici la transcription :

"Repartement de la somme de 1 393 l. 13 s. reçue de la monnoye de Nantes le 17 mai et versée dans la Caisse du Receveur du District de Rennes le 23 du même mois, destinée à être échangée contre des assignats de 5 l.

Rennes	*278 livres 13 sous*	*(20,0 %)*
St-Malo	*205*	*(14,7 %)*
Dol	*155*	*(11,1 %)*
Fougères	*140*	*(10,0 %)*
Vitré	*130*	*(9,3 %)*
La Guerche	*120*	*(8,6 %)*
Bain	*100*	*(7,6 %)*
Redon	*90*	*(6,5 %)*
Montfort	***175***	***(12,6 %)***
	1,393 l. 13 s.	*(100,0 %)*

Arrêté le présent repartement par nous administrateur composant le directoire du département de l'Ille-et-Vilaine. À Rennes le vingt-trois mai mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4 de la liberté./."

Ce document est en rapport avec la loi du 6 août 1791 sur la répartition des monnaies de cuivre et en métal de cloche dont nous rappelons le texte.

Loi relative à la distribution de la monnaie de cuivre et de celle qui proviendra de la fonte des cloches. Le 6 août 791[1]

LOUIS, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État, roi des Français ;
À tous présents et à venir, salut.
L'Assemblée Nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

DECRET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU 3 AOUT 1791[2]
(relatif à la fabrication d'une menue monnaie avec le métal des cloches)

L'Assemblé Nationale, après avoir entendu le rapport du Comité des finances, décrète ce qui suit :

Article premier. - La distribution de monnaie en espèce de cuivre, et celle qui proviendra de la fonte des cloches, sera faite par les Hôtels des Monnaies entre les départements indiqués pour chacune de ces monnaies, par l'état annexé au présent décret et dans les proportions réglées par le même état.

Art. 2.- En conséquence, le directeur de chaque Hôtel des Monnaies sera tenu d'envoyer, à la réception du présent décret, aux Directoires des Départements avec lesquels il devra correspondre, un bordereau certifié de lui, qui énoncera la somme fabriquée actuellement existante en monnaie de cuivre, dont la distribution pourra être faite sur-le-champ.

Art. 3.- Le directeur de chaque Hôtel des Monnaies continuera d'adresser aux mêmes Directoires de Département, le dernier jour de chaque semaine, un état de fabrication qui aura eu lieu dans le cours de la même semaine, tant en espèce de cuivre qu'en métal provenant de la fonte des cloches.

Art. 4.- Chaque Directoire de Département connaîtra d'après ces bordereaux successifs, et d'après la proportion dans laquelle il devra participer au produit de la fabrication déjà existante, et de celle qui aura lieu chaque semaine, le montant de la somme qui devra lui revenir, et il fera les dispositions nécessaires pour faire transporter de l'Hôtel des Monnaies, dans les caisses du district, la part à eux afférente dans la fabrication de chaque semaine.

Art. 5.- Il ne sera fait toutefois aucune livraison par les directeurs des Monnaies, aux Trésoriers, que la valeur ne leur soit à l'instant même remise en assignats.

Art. 6.- À mesure que les Directoires des Départements auront des monnaies à répartir en espèce de cuivre ou de métal provenant de la fonte des cloches, ils seront tenus d'en faire la distribution entre les Directoires de Districts, et en se conformant, autant que les localités pourront le permettre, aux instructions qui leur seront données à cet effet par le Ministre des Contributions Publiques.

Le présent décret sera imprimé et envoyé dans tous les départements.

Suit la "distribution de la fabrication des espèces de cuivre, et de celles provenant de la fonte des cloches". Cette répartition se faisait en vingtièmes, la voici pour notre région :

En 1791

NANTES

Loire-Inférieure	6	vingtièmes
Ille-et-Vilaine	4	-
Morbihan	2	-
Mayenne	2	-
Maine-et-Loire	4	-
Vendée	2	-

Puis en 1792, suivant le décret du 22 juin, loi du 8 juillet [3]

NANTES

Loire-Inférieure	4	vingtièmes
Ille-et-Vilaine	6	-
Morbihan	3	-
Mayenne	4	-
Vendée	3	-

Ces dispositions ne furent plus utilisées après 1792.

Pour les deux années, on relève l'absence du Finistère et des Côtes-du-Nord qui dépendaient donc de l'approvisionnement du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

1. Dewamin (E.), *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, Vol. II, "Histoire du numéraire", Paris, 1895, pièce justificative n° 22, p. 122-123.
2. Dewamin (E.), pièce justificative n° 21, p. 122.
3. Dewamin (E.), pièce justificative n° 31, p. 130-132.

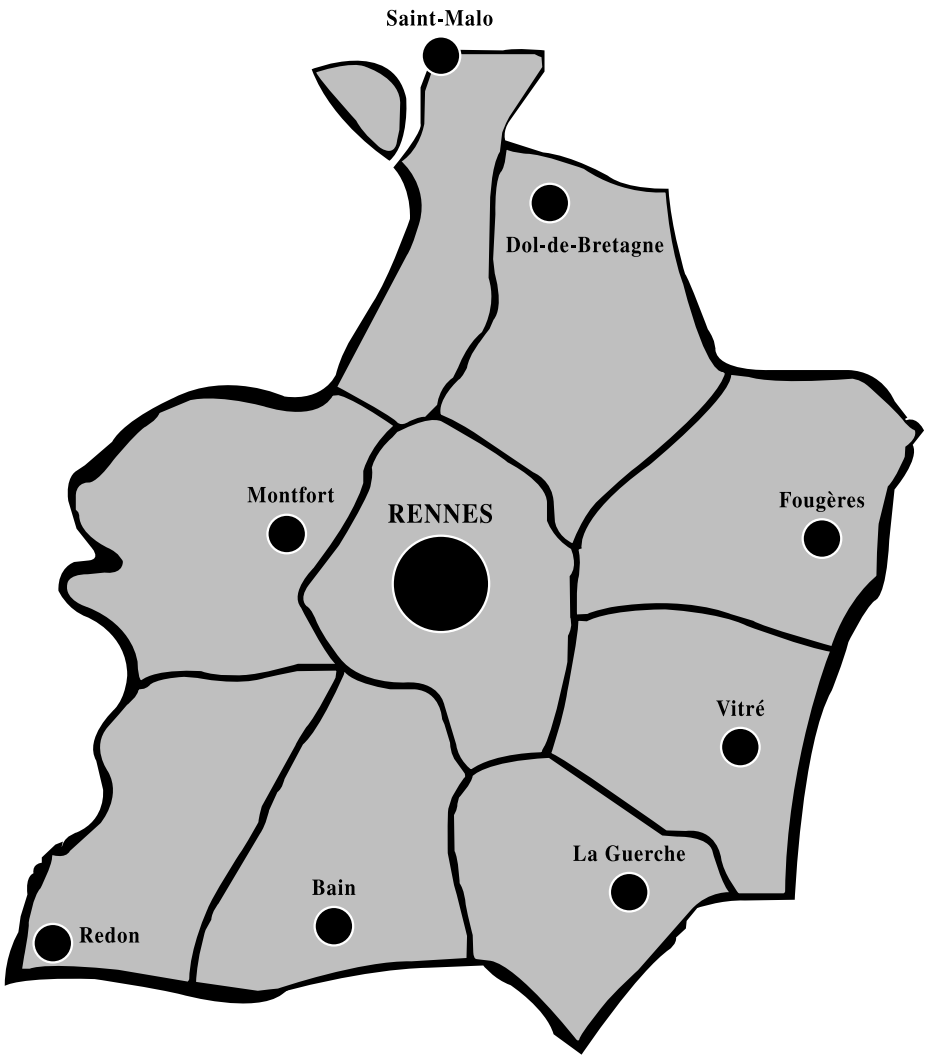

Les districts d'Ille-et-Vilaine en 1791

En outre, on remarque en 1792 le transfert logique du Maine-et-Loire sous la juridiction de l'Hôtel des Monnaies de Saumur créé spécialement pour "la fabrication des espèces provenant du métal des cloches" [4].

Ainsi, comme le document que nous publions aujourd'hui date de mai 1792, il suit les dispositions de la loi du 6 août 1791. Il s'agit manifestement du compte d'un des derniers transferts opérés avant la promulgation de la loi modificative du 8 juillet. Malgré son importance, ce document ne comporte ni en-tête, ni cachet, ni même une signature. Il est donc très probable qu'il n'avait qu'un usage interne à l'administration du département.

Il est impossible de se rendre compte de la valeur relative d'une telle livraison sans connaître celle des autres. Cette somme était-elle suffisante pour assurer les besoins de tout un département ? Il est difficile de répondre à cette question.

Nous signalerons, cependant, que cela représentait une masse totale d'environ 280 kg de cuivre et de métal de cloche. S'il s'agit effectivement d'une livraison hebdomadaire comme l'indique la loi du 6 août, on imagine une cadence de travail infernale à la Monnaie de Nantes [5], et l'on comprend mieux pourquoi l'Assemblée Nationale déclara "l'urgence" entraînant notamment l'ouverture de l'atelier de Saumur (les monnaies réalisées dans cet atelier sont reconnaissables au point sous la lettre monétaire T) [6]. D'autant qu'à Nantes, on produisait également des pièces d'argent, ainsi en 1791 : 24 557 pièces de 15 sols ; 28 940 pièces de 30 sols pour le seul second semestre ; et quelques demi-écus de 3 livres.

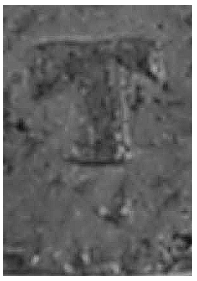

SAUMUR

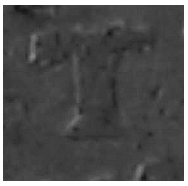

NANTES

4. Dewamin (E.), pièce justificative n° 31, voir également P. V. *RN* 1907 p. LXIV.
5. L'article 10 du décret des 14 et 22 avril 1792 indique que les ateliers devaient être *"propre(s) à fournir plus de 60 000 flans par semaines"* ! Dewamin (E.), pièce justificative n° 27.
6. P. V. RN 1907, p. LXIV.

À partir d'octobre 1792, la Monnaie de Nantes fut encore délestée d'une partie de son travail puisque sous la direction du citoyen Pradeau, l'église Saint-Léonard (entre l'Hôtel de Ville et le Cours des cinquante otages) fut réquisitionnée pour fondre toutes les cloches de Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et de la Vendée en vue de la préparation des flans des *gros sous*. Les flans étaient ensuite portés à l'Hôtel des monnaies pour y être frappés [7]. 35 cloches ainsi que des objets du culte furent portés à la fonte dès l'ouverture de Saint-Léonard, puis 43 supplémentaires en février 1793, suivirent celles de la cathédrale Saint-Pierre et enfin, les cloches de Saint-Clément connurent le même sort le 2 ventôse an V (20 février 1797) [8].
Ces importantes destructions provoquèrent une vive émotion parmi les populations et l'abbé Durville rapporte que "en divers endroits, on enterra les cloches ou on les jeta à l'eau pour les sauver de la destruction".
À l'échelon du département et du district, la répartition de ces quantités de monnaies produites à partir du métal des cloches était certainement basée sur un critère démographique. En effet, les petites pièces de cuivre n'avaient qu'une importance économique limitée et servaient essentiellement aux classes sociales inférieures dans leurs transactions quotidiennes de subsistance. Dans ce cadre, la sur représentation notable de Montfort (presque le double de Redon) est difficilement compréhensible. Cependant, un document, surtout hebdomadaire, ne peut à lui seul parfaitement représenter la réalité, et il s'agit très probablement ici d'un simple réajustement conjoncturel.
Les crises de pénurie en petit numéraire endémiques durant tout l'Ancien Régime avaient des conséquences sociales toujours très graves et certaines inattendues comme la recrudescence des agressions de fondeurs de monnaies à la sortie de leur travail (un cas fut dénoncé à Nantes en juin 1792). Dès le début de l'année 1790, on a constaté une disparition de la petite monnaie, aggravée par l'absence d'assignats de faible valeur. Pour permettre le maintien du commerce quotidien, des solutions furent proposées tant à l'échelon national, qu'au plan local. Par le décret du 26 juin 1791 [9], l'Assemblée nationale autorisa la fonte des cloches pour réaliser des monnaies de 2 sols, 12 deniers, 6 deniers et 3 deniers (ces dernières nous sont inconnues pour l'atelier nantais, mais l'Abbé Durville affirme que des pièces de cette valeur y furent réalisées) et établit le 3 août suivant le dispositif qui en définissait le partage par département. Parallèlement, des départements, des districts, des Caisses patriotiques, des Caisses de secours imprimèrent des bons, ou billets de confiance, de faible valeur (5, 10, 20 sols par exemple). Constatant l'efficacité et la commodité de ces petits billets qui n'étaient cependant "pas préférés à la monnaie de cuivre" [10], l'Assemblée nationale ordonna par décret du 4 janvier 1792 l'émission d'assignats de 10, 15, 25 et 50 sols. On remarquera en outre, dans la loi du 6 août 1791 la disposition imposant aux districts de payer les monnaies en assignats de 5 livres, ce qui permettait un contrôle du volume et de l'inflation de papier-monnaie.
La mauvaise perception ne concerna pas que les assignats puisque l'abbé Durville indique que "les sous fondus à Saint-Léonard et frappés à la Monnaye, furent bientôt mal vus et acceptés avec répugnance. [À tel point que] l'an XI (1803-1804), un arrêté du maire [de Nantes] impose l'obligation de les recevoir en paiement".
Finalement, les monnaies produites grâce à la fonte des cloches furent retirées de la circulation suivant la loi du 6 mai 1852 [11], puis refondues. L'abbé Durville signale une réutilisation cocasse de ces pièces : "on en a recueilli un grand nombre pour fondre la cloche de la nouvelle chapelle de l'Immaculée-Conception" en 1853. L'histoire est un éternel recommencement ! ■

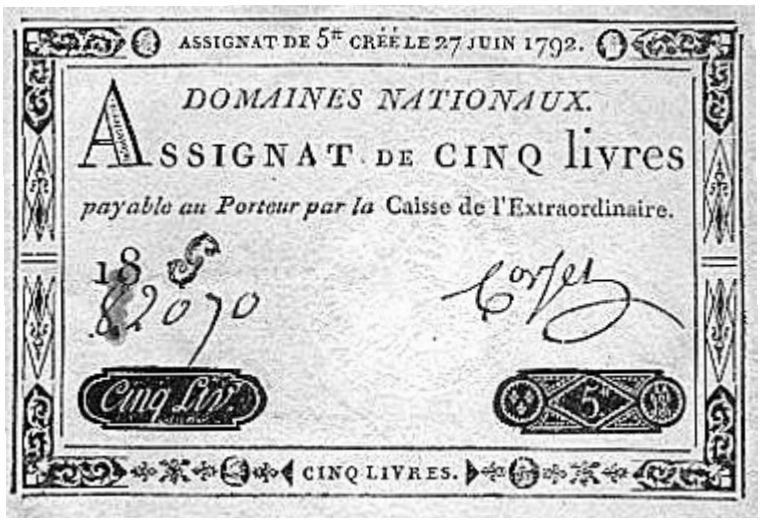

Assignat de 5 livres, 1792. Coll. du Musée Dobrée à Nantes, sans n° d'inventaire

7. Durville (Abbé), P. V. de la S.A.N.L.I. séance du 7 mai 1901, p. XLVI à XLVIII.
8. Louis Bouchaud dans son "Compte rendu des fouilles faites rue Garde-Dieu en 1957" indique qu'il a retrouvé des souvenirs de cette activité de fonderie : *"tout près de l'immeuble des Archives Municipales qui a remplacé l'Église Saint-Léonard, on a retrouvé dans la couche au-dessus du cimetière, huit creusets, ou fragments de creusets, ayant servi à la fonte du bronze, ainsi que des scories et déchets de fonderie en assez grande quantité. Au même endroit a également été trouvé un morceau de bronze de forme arrondie et orné de moulures, qui ne peut être qu'un fragment de cloche, ainsi que des déchets découpés en cercle qui, sans aucun doute, sont des restes de fabrications de sous"*, *BSANLA* 1957, extrait de la p. 23.
9. Dewamin (E.), pièce justificative n° 16, p. 120.
10. Pilet-Lemière (J.) et Jigan (C.), *Collections monétaires du musée de Normandie*, Vol. I, "Les billets communaux de la France révolutionnaire", Caen, 1989.
11. Dewamin (E.), pièce justificative n° 199, p. 242.

Le sceau du consulat des États-Unis à Nantes.

Gildas Salaün

Musée Dobrée, inv. 58.147 Cliché C. Hémon

Ce sceau, inhabituel, présente dans le champ, un aigle, les ailes déployées, la tête tournée à droite. Le corps est masqué par un écu chargé de bandes en pal et en fasce. Il tient dans sa patte droite, des flèches, dans la gauche une branche d'olivier et dans son bec, un *volumen* portant l'inscription latine *EPLURIBUS UNUM* ("de plusieurs on ne fit qu'un"). Enfin, au-dessus de la tête de l'animal, dans les nuages, se distinguent 13 étoiles posées 1-4-3-4-1. Celles-ci symbolisent les treize états fondateurs.

La légende anglaise commence à 6 h ★ *CONSULAR SEAL OF THE UNITED STATES OF AMERICA AT NANTES.*

De légers, mais assez nombreux points de rouille indiquent que cette matrice de 38 mm de diamètre a très probablement été gravée dans un alliage ferreux. Elle est enregistrée au musée Dobrée sous le numéro 58.147.

Le lieu de conservation de ce document, nous incite à croire qu'il s'agit du sceau qu'utilisa Pierre-Frédéric Dobrée lorsque celui-ci exerça le rôle de vice-consul des États-Unis à Nantes de 1794 à 1799.

En effet, le 29 mai 1794, le général Washington, sur proposition du consul de Bordeaux, nomme Pierre-Frédéric vice-consul des États-Unis à Nantes [1]. Ce choix n'était pas dû au hasard, puisque Pierre-Frédéric entretenait des rapports commerciaux avec ce pays depuis plusieurs années. Par exemple, en 1788, Pierre acheta le *Success* à Londres et l'arma sous pavillon français pour transporter 50 000 livres de vin de Madère à Charleston. De plus, le Comité révolutionnaire rappelait que *"c'est à lui qu'on doit le peu de relations qui reste à Nantes avec les États-Unis. La maison Schweighauser et Dobrée étant la seule qui ait un commerce suivi avec cette intéressante contrée"*.

Cette fonction permit à Pierre de recouvrer son intégrité après une procédure en réhabilitation, soutenue par Anderson, agent des États-Unis à Nantes. En effet, Pierre-Frédéric fut inculpé pour complot contre la sûreté de la Nation, sur les accusations de Charles de La Rogerie, second capitaine à bord d'un corsaire de Cherbourg. Malgré ses hautes responsabilités municipales (membre du Comité permanent, du Comité de Commerce, puis chef de la Division de la Bourse) il fut d'abord emprisonné à l'Entrepôt, puis dix mois aux Saintes-Claires (à l'angle des actuelles rues Fénelon et Saint-Vincent). Enfin en 1795, un passeport américain signé de James Monroe, ministre des États-Unis à Paris, rendit toute sa liberté à Pierre-Frédéric qui était toujours sous le coup d'une interdiction de quitter la ville.

Puis, la position de Pierre-Frédéric en tant que vice-consul devint plus difficile après la ratification du décret du 2 mars 1797, ordonnant la guerre de course contre les bâtiments américains, suspectés de ravitailler l'Angleterre. De nombreux vaisseaux américains furent ainsi capturés par les Français et, fidèle à ses fonctions, Pierre-Frédéric entretenait leurs équipages captifs (dix sols par homme et par jour) et les défendait en justice, souvent sur ses propres deniers. Une dépêche du 29 septembre 1797, de Dobrée à Perkering, ministre des Affaires étrangères à Philadelphie, précise : *"le tribunal continue à condamner pour défaut de rôle d'équipage. J'ai maintenant 19 prises capturées à défendre, et 11 de plus condamnées en Espagne en première instance et qui font appel devant la cour civile du département. Je suis forcé de faire aux capitaines les avances nécessaires pour continuer leur procès et subvenir à leur existence et* (à celle de) *leurs équipages"*. Il se dépensa en outre pour l'assistance aux prisonniers américains, nombreux après que le Directoire eût placé sous embargo tous les navires américains relâchant dans les ports français.

Finalement, comme tous les agents consulaires qui représentaient les intérêts américains en France sans en avoir la nationalité, Pierre-Frédéric Dobrée fut révoqué le 15 décembre 1799.

Pour plus de détails sur la vie de Pierre-Frédéric Dobrée, on se reportera à la biographie proposée par Jacques Santrot dans "*Thomas Dobrée, un homme, un musée"* (pages 43 à 50), d'où sont extraits les éléments présentés ci-dessus. ■

1. L'acte de nomination de Pierre-Frédéric Dobrée au poste de vice-consul des États-Unis à Nantes est conservé aux Archives municipales de Nantes, 8° Z 2 A 83.

Le jeton de l'Académie celtique.

Aux sources de la celtomanie au XIXe siècle : une légende en breton.

DANIEL CARIOU

SI LA NUMISMATIQUE en langue bretonne est fort réduite, en revanche il existe un jeton pour une académie s'intéressant à la langue bretonne et aux langues celtiques.

Ce jeton d'argent à tranche lisse, rond et frappé en médaille, présente un droit allégorique, sans doute banal mais que nous n'avons pu interpréter, et signé Dupré.

Sous la légende "SERMONEM PATRIUM MORESQUE REQUIRIT", un ange soulève un voile et éclaire de sa torche un personnage accosté d'un coq gaulois et tenant un phylactère : "IE Z / A / KIZEX / GALL ("la langue des vieux Français" ?). Ce jeton a été monté. L'allusion à la découverte des origines de la France semble évidente.

Au revers, dans une couronne et sous la légende "GLORIAE MAJORUM", la légende "ACADEMIE / CELTIQUE / FONDÉE An XIII".

Ce jeton est l'expression de la celtomanie naissante à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle.

L'origine du mouvement est la publication par un certain James Mac Pherson des prétendus poèmes d'Ossian "collectés" par lui-même, en réalité des forgeries. Ces poèmes étaient supposés avoir été recueillis dans les Highlands. Ils connurent un grand succès à partir de 1760.

En France, Suard les traduisit partiellement en 1762, et Le Tanneur intégralement en 1777, avec le même succès. La Révolution, avec son intérêt pour l'Irlande, Bonaparte, et sa haine pour l'Angleterre, ne peuvent être insensibles à la celtomanie ambiante.

Madame de Staël se charge d'initier Bonaparte qui recherche un passé celtique à la nation française conquérante.

Le Sueur crée son opéra "Ossian" en 1804 et Girodet et Gérard peignent des toiles à sujets celtiques.

Finalement l'Académie celtique est fondée en mars 1805 à Paris, mais ses activités et ses présidents seront en Bretagne. Pêle-mêle on y étudiera les mégalithes et la langue bretonne.

L'objet de l'Académie est clairement d'étayer la gloire supposée de la nation française au moyen de recherches sur son passé gaulois. On s'aperçoit alors que la Bretagne constitue un conservatoire des valeurs celtiques auxquelles on s'intéresse tant.

Le premier président de l'Académie est un Lorientais, Jacques Lambry.

L'Académie n'a semble-t-il pas laissé à la postérité de travaux scientifiques notables. En revanche, elle est clairement à l'origine de l'engagement pour la matière celtique qui parcourra tout le XIXe siècle. ■

Bibliographie

• Philippe Le Stum, *Le Néo-Druidisme en Bretagne* Éditions Ouest-France, 1998.

Pitre Pierre-Louis Athénas (Paris 1752 - Nantes 1829).

Directeur de la Monnaie de Nantes

Daniel Cariou

Le nom étrange d'Athénas baptise une rue de Nantes qui part de la rue Voltaire pour aboutir place de la Monnaie, Pitre Athénas fut directeur de la Monnaie à Nantes de 1795 à 1817, par-delà les régimes politiques. Mais il ne fut pas que cela.

Fils d'un droguiste de la rue Mouffetard à Paris, il est d'abord apprenti à l'apothicairerie de Saint-Germain-des-Prés.
Passionné de chimie, il travaille à Javel et rencontre de grands chimistes de son époque.
En l'an II, il proposera au Comité du Salut Public un procédé d'extraction de la soude à partir du sel marin. Mais dès 1782, il veut créer une fabrique de soude. La gabelle est un obstacle à son projet : il doit donc s'installer là où la gabelle n'est pas perçue, en Bretagne, et il vient donc à Bouguenais, muni d'un privilège de quinze ans pour la fabrication de la soude. Arrêté, il est remis en liberté en juin 1794 : *"Le citoyen Athénas, physicien utile à la chose publique sera mis en liberté"* [1].
À partir de 1793, il cherche à fabriquer du salpêtre entrant dans la confection de la poudre à canon, tout en multipliant les recherches.
Il publie ses travaux en chimie dans différentes revues (le Lycée armoricain), et il est même secrétaire de la Chambre de Commerce entre 1803 et 1829 [2]. En encyclopédiste, Athénas s'intéresse aux techniques, à l'archéologie, aux sciences de la nature.
La rue qui porte son nom à Nantes dessert la nouvelle monnaie, qu'il n'a jamais dirigée… ■

Comme on le voit sur cette photo, le différent d'Athénas est l'ancre de marine.

1. Édouard Pied, notices sur les rues, ruelles… de la ville de Nantes, Nantes 1906.
2. "Un musée dans sa ville, sous la direction de Jean Dhombres", Ouest Éditions. Nantes, 1990, notice page 428.

Un cas de faux monnayage moderne à Nantes.

GILDAS SALAÜN

SI LA FAUSSE MONNAIE MÉDIÉVALE BRETONNE est de mieux en mieux connue [1], il n'en est pas de même pour la période moderne.
F. Droulers signale un faux louis d'or de Louis XIV pour Nantes au millésime de 1677 [2], Paul Manceron présente une condamnation pour billonnage en 1723 et un cas de faux monnayage dans une maison de la Morhonnière (paroisse de Saint-Similien à Nantes) jugé en 1724.
Malgré une facture pour le moins grossière, la monnaie que nous présentons aujourd'hui ne semble pas avoir été repérée par les autorités.

Couronne officielle

- Le différent du directeur de l'atelier, Athénas en poste de 1795 à 1818 n'est pas compris. En effet, l'ancre marine est à l'horizontale et ressemble d'avantage au marteau de Daumy directeur de l'atelier toulousain de 1805 à 1811.

Il s'agit d'une pièce de 10 centimes de Napoléon Ier datée de 1808 au différent de l'atelier nantais (T).
Même si le poids théorique de 2 g est respecté, puisque cette pièce pèse 1,97 g, de même que le diamètre de 19,5 mm au lieu de 19 mm, la copie est aisément reconnaissable :

- Tout d'abord, cette pièce est en cuivre rouge et totalement dépourvue d'argenture.

- Le traitement de la couronne est maladroit.

Couronne fausse

Ancre d'Athénas

Faux différent

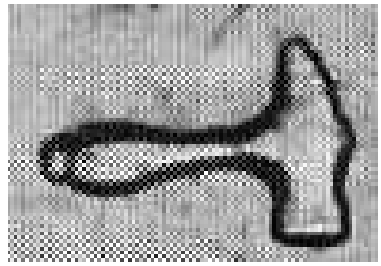

Marteau de Daumy

1. Cariou D. et Salaün G. "Trois faux bretons du XVe siècle et un douzain à légende fantaisiste" ; Roussel-Hidoux C.-Y. "À propos de fausse monnaie bretonne", *ASBNH* 1999, p. 50-52. Salaün G., "Deux faux-monnayeurs graciés par Charles de Blois", *BSFN* juin 1999 p. 81-82.
2. Vente Vinchon à Morlaix, novembre 1972.
3. Manceron P. "L'atelier monétaire de Nantes", *BSANLI,* 1952, p. 1-26.

Ainsi, il est possible d'envisager les conditions d'exécution de cette pièce. Même si l'origine nantaise de cette pièce n'est pas assurée, puisque les faussaires se sont visiblement inspirés de plusieurs pièces à leur disposition, celle-ci provient très probablement de l'Ouest de la France. Comme l'atteste leur incompréhension, les faussaires n'étaient assurément pas "du métier". Enfin, leur activité, visiblement réduite, semble bien être contemporaine de Napoléon Ier, autour de 1808-1810. ■

Fausse monnaie de 10 centimes de Napoléon Ier,
au différent de Nantes, vers 1808-1810.
Musée Dobrée N-5362 ; 1,97 g, 19,5 mm ;
ancienne collection de P. Soullard.

Les ports bretons au secours d'une colonie éphémère 1810-1811.

Daniel Cariou

Une nouvelle colonie française

Le protectorat familial de Napoléon Ier sur l'Europe s'exerce en Hollande par l'intermédiaire de son frère Louis Bonaparte. Mais Louis ne dirige pas son royaume comme Napoléon l'entendrait. La contrebande avec l'Angleterre à travers les ports bataves contrevient au blocus continental mais elle est essentielle pour la survie du commerce néerlandais. Louis est donc tolérant vis-à-vis des contrebandiers et Napoléon doit lui imposer la présence des douaniers français.

En 1808, Napoléon annexe le port de Flessingue, et, par le traité du 16 mars 1810, le Brabant hollandais et la Zélande. Les deux frères sont désormais brouillés : Louis abdique en faveur de son fils mais, le 9 juillet 1810, Napoléon proclame l'annexion de la Hollande désormais divisée en départements français.

Les colonies hollandaises subissent évidemment le même destin. Préservées jusque-là des attaques anglaises par une fiction de neutralité, elles sont désormais en première ligne des convoitises britanniques, en particulier en Indonésie, dénommée officiellement "colonies à l'est de l'Ile de France" (actuellement Maurice), puisque Pondichéry et ses dépendances ont été balayées par l'Angleterre dès la fin de la période de paix d'Amiens.

Vues de Paris, Java et Sumatra peuvent constituer une menace pour l'Inde anglaise. Dans la réalité, ces colonies lointaines sont difficiles à ravitailler, surtout après la perte de l'escale de l'Ile de France en décembre 1810.

Les Anglais débarquent à Batavia, capitale des établissements, dans l'île de Java, le 4 août 1811. Le général bonapartiste Janssens signe sa capitulation le 18 septembre 1811. C'est la fin des "Établissements français à l'est de l'Ile de France".

Les ports bretons et Java

En 1810, la flotte de Napoléon n'est pas en état de se porter au secours de Java. Après de nombreuses tergiversations, quelques navires sont destinés à l'Indonésie : la *Sapho*, depuis Bordeaux, la *Renommée*, la *Néréide*, et la *Clorinde*, depuis Brest – ces trois navires seront rapidement réaffectés à la côte malgache ; la *Méduse*, la *Nymphe*, depuis Nantes, et un minuscule vaisseau de liaison bayonnais appelés *"balaou"*.

Les frégates la *Méduse* et la *Nymphe* avaient été mises en chantier en 1809 par les chantiers Crucy, la première à Paimbœuf, la seconde à Basse-Indre. La *Méduse* devait emmener à Java le général Janssens envoyé comme gouverneur à la place du titulaire Daendels.

La *Méduse* aura plus tard, sous la Restauration, le destin immortalisé par le tableau de Géricault : en vue de restaurer la souveraineté française sur le Sénégal, occupé par les Anglais, elle y emmènera un nouveau gouverneur mais, menée par un capitaine sans commandement pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, de Chaumareys, elle coulera au large de l'Afrique sur les bancs d'Arguin. Quelques survivants erreront sur un radeau dépeint par Géricault, alors que l'état-major aura pu se sauver sur des canots.

Pour l'heure, la *Méduse* et la *Nymphe* doivent constituer des équipages pour Java. Pour la *Nymphe*, on prend dans les quartiers maritimes de Paimbœuf, le Croisic et Bourgneuf "tout ce qui paraissait valide, même des pères de famille" [1], que l'on complétera par des mariniers de Loire.

La *Méduse* est gréée à Paimbœuf, et l'équipage est prélevé sur la corvette *"La Diligence"*, et quelques plus petits bâtiments de Lorient, pour un effectif de 425 hommes, 225 marins et 200 hommes de troupe, plus 31 passagers.

Le chargement des deux frégates se fait en rade de Mindin, devant Saint-Nazaire.

De la monnaie de cuivre devait être embarquée : le général Janssens y renonce devant le surcroît de poids ainsi engendré. Et les frégates ne quittent l'estuaire de la Loire que le 28 décembre 1810, avec au total 851 passagers et hommes d'équipage.

La *Nymphe* et la *Méduse* arrivent séparément en Insulande en avril 1811, respectivement le 18 et le 22.

Elles repartent le 2 septembre 1811, après la prise de Batavia, la capitale de Java, et le repli du général Janssens sur Samarang. La *Nymphe* et la *Méduse* parviennent enfin à Brest le 15 décembre 1811, évitant habilement les croisières anglaises au large d'Ouessant.

Le *Pregel* et le *Revanche* devaient également appareiller pour Java, de Saint-Malo. Ces navires n'étant pas prêts, leurs départs furent reportés, puis annulés. L'*Ariane* et l'*Andromaque* devaient aussi partir, cette fois de Mindin. Cette mission allait elle aussi être annulée.

Quand à l'escadre de Brest, avant de voir elle aussi sa mission annulée, elle devait emporter 30 000 F en monnaies de cuivre.

Le monnayage de l'Insulande

La monnaie utilisée en 1810 en Indonésie est en effet constituée essentiellement de cuivre. C'est pourquoi les navires armés en Bretagne doivent en apporter.

Deux ateliers fonctionnent en effet, tous deux situés à Java. L'un, à l'ouest, Batavia, frappe des "bonks", c'est-

à-dire de petits lingots rectangulaires. L'autre, à l'est, frappe toujours des pièces de cuivre, mais classiques. Toutes sortes de cuivres asiatiques sont ainsi recyclées, et en particulier des monnaies chinoises.
Il est prévu de frapper des pièces au chiffre de Napoléon : des demi-stuivers portant sur une face "1/2 N", et de l'autre "JAVA/1811". Les duits de cuivre doivent porter simplement une "N" au droit. Ces monnaies ne seront jamais retrouvées, et donc n'ont peut-être jamais été frappées. Les monnaies frappées pendant l'annexion française sont, malgré leurs dates, aux coins anciens, et c'est sans doute pour cette raison que beaucoup de catalogues oublient de les répertorier.

Les bonks de Batavia

On en connaît de 1 et 2 stuivers, mais il existe plus de faux, de poids réduit, que de pièces authentiques. Certaines pièces sont refrappées sur d'anciens bonks.

La pièce de 1 stuiver porte au droit "1:S" dans un grenetis rectangulaire. Quelquefois le S est rétrograde.
La pièce de 2 stuivers a la même description, de poids double.

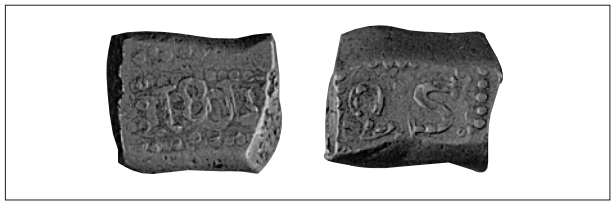

Les stuivers de Batavia connus sont datés 1810 au plus tard, et on n'en connaît pas de 1811.
En 1810-1811, Batavia ne frappe plus ni or, ni argent, ni plomb.

Les monnaies de Sourabaya

La Verernigde Ost Compagnie-Voc (compagnie hollandaise des Indes Orientales) avait disparu en 1796.
Toutefois on trouve encore en 1810 un duit de cuivre fort rare portant au droit "VOC" en monogramme, erroné (inversé) et au revers "JAVA/1810". À notre connaissance, cette pièce est inédite.

Le monogramme de Louis Bonaparte (Louis Napoléon) est également immobilisé jusqu'à 1811.
D'abord à l'ancien type, classique, portant les lettres bâtons L:N. sous une étoile.

Ce type, frappé depuis 1808, connaît plusieurs variétés de dessin.

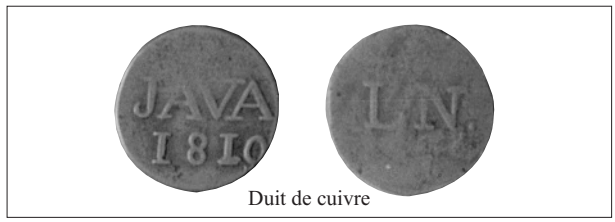

Duit de cuivre

Il est remplacé en 1810 par une série complète comportant toujours les lettres LN, mais en monogramme.
De nombreuses variétés de coins existent pour des duits de cuivre de 1810.

et 1811

Une étoile surmonte le droit et le revers.
Quant au Z sous la date, c'est le différent du maître Zwekkert, ayant remplacé en 1808 Loriaux.
Certains duits de ce type, pour 1810, sont entourés au droit et au revers d'un cercle de flèches bataves.

Pour les années 1810,

et 1811,

Il existe des 1/2 stuivers de cuivre au monogramme, tandis que le stuiver n'est connu que pour 1810.

Il convient de signaler cette numismatique relativement peu connue, et l'existence d'une éphémère colonie française secourue, en vain, par des marins recrutés surtout autour de Nantes et de Lorient, ainsi qu'à Bordeaux. ■

Bibliographie

• [1] Le Pelley Roger :
CROISIÈRES DANS LA MER DES INDES, 1810-1811.
Éditions Keltia Graphic, 1992.

• C. Scholten :
THE COINS OF THE DUTCH OVERSEAS TERRITORIES, 1601-1908.
J. Schulman, 1953 (Amsterdam).

Quelques prix atteints au XIXe siècle pour des monnaies bretonnes d'après *"Monnaies féodales françaises"* d'Étienne Caron.

Daniel Cariou

C'est en 1882 qu'Étienne Caron publie son ouvrage *"Monnaies féodales françaises"* chez Rollin et Feuardent, à Paris, en complément des travaux de F. Poey d'Avant.
Dans sa préface, il liste des prix de vente, parmi lesquels des prix de monnaies bretonnes (en francs de 1882).

Vente de la collection Rousseau (1860)
• Denier de Marie de Bretagne, Comtesse d'Elincourt 100 F

Vente de la collection Dassy (1869), déjà illustrée par M. de Longpérier dès 1840 : on peut penser que les monnaies citées s'y trouvaient déjà à cette date.
• "Ecu d'or au cavalier de Jean IV" 210 F
• Denier de Guingamp QVEMPERLI 27 F

Vente de la collection Kergariou
• Denier d'EUDES 19 F

Le même lors de la **vente Jarry** 30 F
Dans cette vente Jarry
• Un royal d'or de Charles de Blois 145 F
• Un "franc à cheval de Jean IV" 120 F
• Un "franc à cheval de Jean V" 70 F

Étienne Caron se demande à juste titre pourquoi un tel écart fondé sur l'absence de quelques lettres dans la légende. On a su depuis que les deux pièces étaient à restituer à Jean V.

• Un gros aux lis sans nombre de Charles de Blois pour Limoges 70 F

Et Caron fait observer que les prix ont augmenté entre 1860 et 1882, en particulier pour des deniers très rares.

Il y a peu de remarques à faire sur ces prix, car nous ne connaissons pas toujours l'état de fraîcheur des monnaies vendues. Par ailleurs nous savons bien que les prix d'une même pièce peuvent beaucoup varier d'une vente à l'autre.
Toutefois nous pouvons noter la relative modestie des prix des monnaies d'or fort rares aujourd'hui (210 F, 120 F, 70 F pour des florins d'or) alors que des deniers peuvent dépasser 400 F. Rappelons que, lors de la vente Claoué en 1993, un beau royal de Charles de Blois, qui plus est à la légende KAROL, atteignait 40 000 F, alors qu'un denier de Lodève dépassait 20 000 F.
Quelques années plus tard, un autre beau royal ayant appartenu à la collection Théry ne dépassait pas 21 000 F.
Quoi qu'il en soit, au XIXe siècle, un denier, sûrement assez vilain, de Marie de Bretagne, atteint le prix d'une rare monnaie bretonne en or. Peut-être déjà à l'époque certains collectionneurs éliminaient-ils l'or comme supposé hors d'atteinte de leur bourse.
Une dernière remarque concerne le denier "QUEMPERLI", dont l'authenticité est aujourd'hui plus que controversée. On sait que si c'est un faux moderne, il est tout de même antérieur à 1869. ■

La matrice de la médaille de l'armée bretonne retrouvée (1970).

YVES COATIVY [1]

La matrice

DANS CETTE MÊME REVUE, Daniel Cariou publiait, il y a six ans, une médaille en étain rappelant la participation des Bretons au corps-franc de Cathelineau et Charette [2]. Nous avons eu la chance de retrouver dans une ancienne collection bretonne la matrice d'avers de cette médaille. Il s'agit d'une pièce de fer de 56 mm de diamètre et 2 mm d'épaisseur, gravée en creux. Elle porte une petite fleur de lis, sous laquelle on peut lire, en inversé : ARMÉES CATHOLIQUES DE BRETAGNE 1870. Il s'agit du motif central de la médaille. Celle-ci offre en plus un tour cordonné en relief, que l'on retrouve d'ailleurs au revers. Cette particularité apporte un peu de lumière sur la méthode de fabrication de ces médailles. Les matrices d'avers et de revers sont gravées au motif demandé par l'émetteur, puis enchâssées dans un tour décoré. La technique a au moins l'avantage que l'on peut conserver la presse pour un autre travail du même genre, car il suffit simplement de remplacer le motif central. Le procédé semble être appliqué fréquemment jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, car on en retrouve de multiples témoignages [3]. Cette matrice a assez mal résisté au temps et la surface est piquée de rouille. ■

1. Université de Bretagne Occidentale, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, CNRS-UMR 6038.
2. CARIOU (Daniel) : "Les Bretons dans la guerre de 1870 : une curieuse médaille" *SBNH*, 1994, p. 59-60.
3. La médaille de l'École Navale, avec des revers différents, les médailles et jetons de Caisse d'Épargne, avec figure générique et armoiries adaptées à la ville émettrice, etc.

Les médailles de la fondation de l'École Navale.

YVES COATIVY [1]

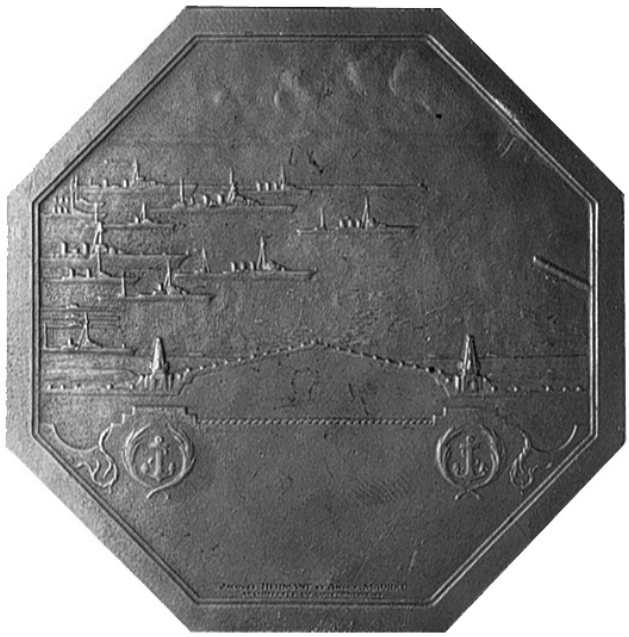

Médailles de la fondation de l'École Navale.
Catalogue Gérard Barré, décembre 1989-janvier 1990, n° 2343-2344, avec photo des deux.
Dessin dans La Varende, p. LXVII.
Légende : L'École vue par Albert Brenet, peintre de la Marine,
dans *L'École Navale* de Jean de La Varende, Paris, 1951.

C'EST PAR L'ORDONNANCE ROYALE DU 1ER NOVEMBRE **1830** que naît l'École Navale [2]. Située sur un navire en rade de Brest, le Borda, de 1830 à la Première Guerre Mondiale, elle accueille les élèves officiers de marine. Recrutés sur concours, les élèves suivent des cours puis naviguent deux ans avant de devenir *lieutenant de frégate* (sic). La vie à bord se passe dans une ambiance laborieuse, qui n'exclut pas l'agitation, et il y a même un cachot pour les plus turbulents. En 1913, l'état du Borda est tel qu'il faut transférer la *Baille* à terre. La guerre vient modifier une nouvelle fois la situation et l'école s'installe à Rochefort, avant de revenir provisoirement à Brest, à Laninon. C'est en 1921 que la Marine acquiert un emplacement de 23 ha dans le quartier de Saint-Pierre-Quilbignon. La pose de la première pierre a lieu 14 novembre 1929 sous la présidence du grand artisan de cette renaissance, Georges Leygues. Le ministre de la Marine, entouré des *bordaches*, scelle une dalle creuse, après y avoir déposé un parchemin et des médailles qui commémorent l'événement. La construction s'étale sur 6 ans et le bâtiment n'ouvre ses portes que pour la rentrée d'octobre 1935, avant d'être officiellement inauguré le 30 mai 1936, pour une courte existence.

Ce jour-là, il fait un temps radieux sur la cité du Ponant. Le président de la république Albert Lebrun, suivi du cortège officiel et d'une meute de journalistes, va du bâtiment de ligne vers le mat de pavillon pour admirer la rade qui s'étend en contrebas. Quand il se retourne, il voit se dresser un ensemble imposant. Hermant et Maurice signent le projet, marqué par la période qui le voit naître [3]. Matinée d'influences fascistes, la façade de 280 m, sobre et majestueuse, domine la rade, Versailles brestois de granit gris, mais aussi réplique armoricaine de l'école navale britannique de Dartmouth. Des salles spacieuses et aérées peuvent accueillir 300 élèves, qui bénéficient d'une exceptionnelle vue sur la mer.

1. Université de Bretagne Occidentale, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, CNRS-UMR 6038.
2. Pour les grands moments de la vie de cette institution, on lira FENWICK (Jean-René), *Un siècle et demi d'École Navale*, Paris, 1980, spécialement les pages 115-126.
3. Sur les atermoiements et la construction, LE COUÉDIC (Daniel), "L'École navale, ultime avatar d'une grande composition classique", *Les cahiers de l'Iroise*, n° 157, janvier 1993, p. 47-51.

Par contre, et faute de crédit du fait du réarmement auquel se livre le pays dans les années 30, l'observatoire, le gymnase, le stand de tir et les villas prévus au plan d'armement ne voient pas le jour.

L'École est marquée du sceau du destin. Les élèves de la promo 39 quittent Brest pour Dakar le 23 juin 1940, alors que les Allemands occupent les lieux et y installent leurs sous-mariniers. La façade est alors zébrée façon "camouflage de navire de guerre", ce qui n'empêche pas les Américains et les Anglais de la bombarder. Ruinée en 1944, considérée comme un héritage de l'amiral Darland, la *Baille* n'y revient pas, préférant Lanvéoc-Poulmic, et laisse la place au Centre d'Instruction Naval qui s'y installe.

Il existe au moins trois médailles de fondation de l'École Navale, gravées par Maurice. *La première commémore sa fondation, les deux autres son inauguration. L'avers est commun aux trois objets, et montre l'École et la rade, mais les revers varient, avec le texte de la fondation, La première pierre de l'École Navale de Brest a été posée par Monsieur Georges Leygues, ministre de la Marine Monsieur Gaston Doumergue étant président de la République Française 1929,* ou celui de l'inauguration : (étoile) *L'École Navale a été inaugurée par M. Albert Lebrun, président de la République, M. François Pietri étant ministre de la Marine Brest 30 mai 1936.*

Octogonale, elles ont un module de 75 mm. À l'avers, on voit au premier plan un ensemble symbolique qui comporte un cartouche circulaire, portant *École Navale Brest,* et de part et d'autre, la poupe et le rostre d'une galère antique. Au second, on voit la façade du bâtiment de ligne, et sur la mer des navires. Au dessus, un phylactère porte : *Honneur et patrie*. Le revers est plus sobre et présente le paysage que l'on aperçoit du salon Richelieu, l'esplanade et l'avancée du mat de pavillon (qui n'y figure pas), et plus loin la rade abri, portant de nombreux navires de guerre à l'ancre. On en distingue un qui s'apprête à partir en mer, cheminées fumantes. À l'exergue, une place est laissée libre pour recevoir une inscription. Elle est encadrée de deux ancres de marine, elles-mêmes entourées de deux couronnes de laurier. Le Centre d'Instruction Naval, qui occupe actuellement les lieux, en possède les dessins préparatoires ainsi qu'un modèle en plâtre.

Régulièrement, les coursives brestoises résonnent d'un hypothétique retour de l'École à Saint-Pierre-Quilbignon, ou du passage de l'École de Maistrance dans le bâtiment de ligne, à la place du Lycée Naval, et *lycée de Versailles…* comme on dit là-bas.

En attendant, ces médailles, coulées dans le bronze et prévues pour rappeler à la postérité la grandeur de la Royale, jalonnent surtout les aléas d'un XXe siècle particulièrement troublé. ■

Actualités numismatiques bretonnes

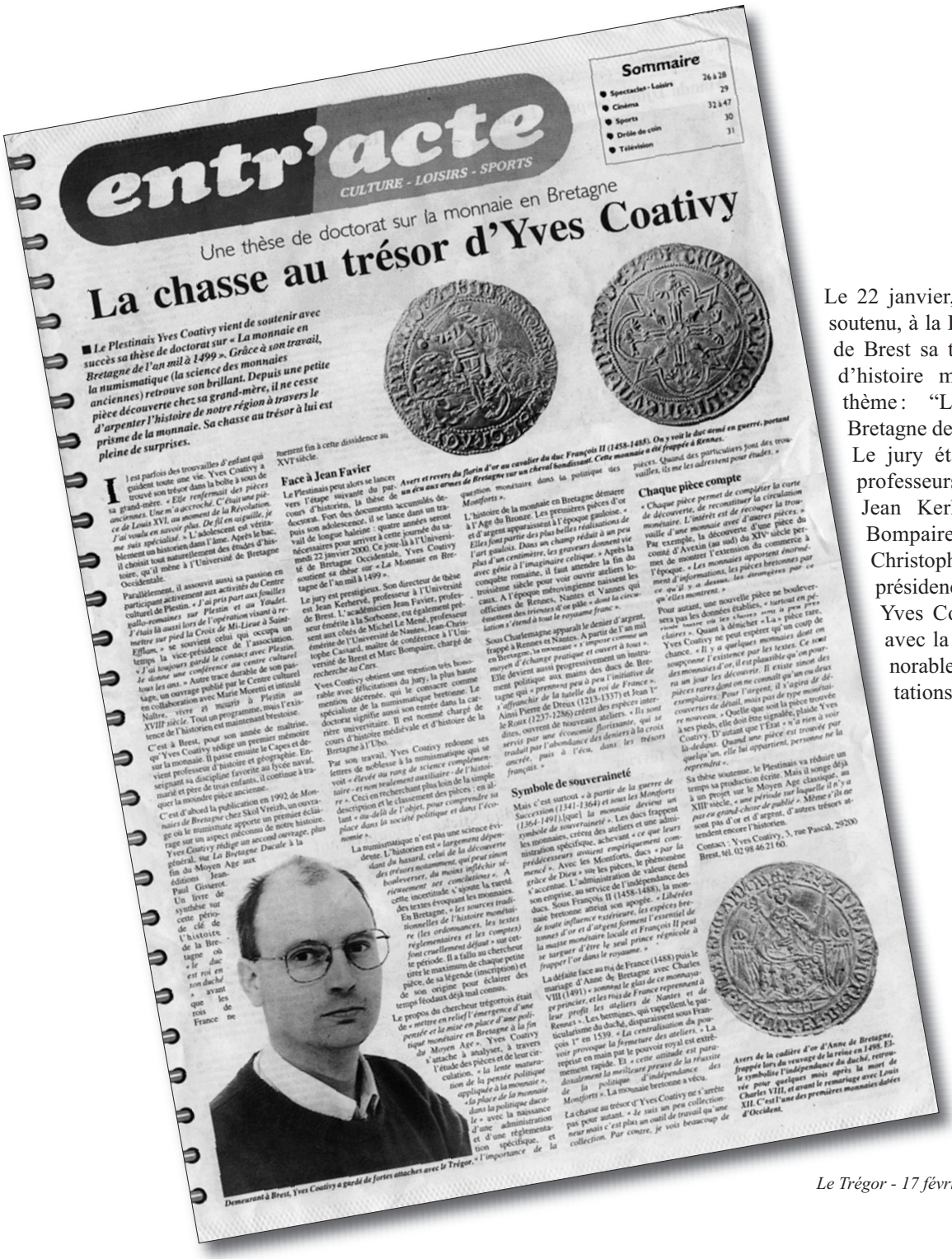

Sommaire

Spectacles - Loisirs	26 à 28
Cinéma	29
Sports	32 à 47
Drôle de coin	30
Télévision	31

entr'acte
CULTURE - LOISIRS - SPORTS

Une thèse de doctorat sur la monnaie en Bretagne

La chasse au trésor d'Yves Coativy

■ *Le Plestinais Yves Coativy vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat sur « La monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499 ». Grâce à son travail, la numismatique (la science des monnaies anciennes) retrouve son brillant. Depuis une petite pièce découverte chez sa grand-mère, il ne cesse d'arpenter l'histoire de notre région à travers le prisme de la monnaie. Sa chasse au trésor à lui est pleine de surprises.*

Avers et revers du florin d'or au cavalier du duc François II (1458-1488). On y voit le duc armé en guerre, portant un écu aux armes de Bretagne sur un cheval bondissant. Cette monnaie a été frappée à Rennes.

Demeurant à Brest, Yves Coativy a gardé de fortes attaches avec le Trégor.

Avers de la cadière d'or d'Anne de Bretagne, frappée lors du veuvage de la reine en 1498. Elle symbolise l'indépendance du duché, retrouvée pour quelques mois après la mort de Charles VIII, et avant le remariage avec Louis XII. C'est l'une des premières monnaies datées d'Occident.

Le Trégor - 17 février 2000

Le 22 janvier, Yves Coativy a soutenu, à la Faculté de Lettres de Brest sa thèse de doctorat d'histoire médiévale sur le thème : "La monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499". Le jury était composé des professeurs Le Mené, de Jean Kerhervé, de Marc Bompaire et Jean-Christophe Cassard sous la présidence de Jean Favier. Yves Coativy a été reçu avec la mention très honorable et avec les félicitations du jury.

Une thèse de doctorat sur la monnaie en Bretagne

La chasse au trésor d'Yves Coativy

Le Plestinais Yves Coativy vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat sur "La monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499". Grâce à son travail, la numismatique (la science des monnaies anciennes) retrouve son brillant. Depuis une pièce découverte chez sa grand-mère, il ne cesse d'arpenter l'histoire de notre région à travers le prisme de la monnaie. Sa chasse au trésor à lui est pleine de surprises.

Il est parfois des trouvailles d'enfant qui guident toute une vie. Yves Coativy a trouvé son trésor dans la boîte à sous de sa grand-mère. *"Elle renfermait des pièces anciennes. Une m'a accroché. C'était une pièce de Louis XVI, au moment de la Révolution. J'ai voulu en savoir plus. De fil en aiguille, je me suis spécialisé."* L'adolescent est véritablement un historien dans l'âme. Après le bac, il choisit tout naturellement des études d'histoire, qu'il mène à l'Université de Bretagne Occidentale.

Parallèlement, il assouvit aussi sa passion en participant activement aux activités du Centre culturel de Plestin. *"J'ai pris part aux fouilles gallo-romaines sur Plestin et au Yaudet. J'étais là aussi lors de l'opération visant à remettre sur pied la Croix de Mi-lieue à Saint-Efflam."* se souvient celui qui occupa un temps la vice-présidence de l'association. *"J'ai toujours gardé le contact avec Plestin. Je donne une conférence au centre culturel tous les ans."* Autre trace durable de son passage, un ouvrage publié par le Centre culturel en collaboration avec Marie Moretti et intitulé *Naître, vivre et mourir à Plestin au XVIIIe siècle.*

Demeurant à Brest, Yves Coativy a gardé de fortes attaches avec le Trégor.

Tout un programme, mais l'existence de l'historien est maintenant brestoise.

C'est à Brest, pour son année de maîtrise, qu'Yves Coativy rédige un premier mémoire sur la monnaie. Il passe ensuite le Capes et devient professeur d'histoire et géographie.

Enseignant sa discipline favorite au lycée naval, marié et père de trois enfants, il continue à traquer la moindre pièce ancienne.

C'est d'abord la publication en 1992 de *Monnaies de Bretagne* chez Skol Vreizh, un ouvrage où le numismate apporte un premier éclairage sur un aspect méconnu de son histoire. Yves Coativy rédige un second ouvrage, plus général, sur *La Bretagne Ducale* à la fin du Moyen Âge aux éditions Jean-Paul Gisserot. Un livre de synthèse sur une période clé de l'histoire de la Bretagne où *"le duc est roi en son duché"* avant que les rois de France ne mettent fin à cette dissidence au XVIe siècle.

Face à Jean Favier

Le Plestinais peut alors se lancer vers l'étape suivante du parcours d'historien, la thèse de doctorat. Fort des documents accumulés depuis son adolescence, il se lance dans un travail de longue haleine : quatre années seront nécessaires pour arriver à cette journée du samedi 22 janvier 2000. Ce jour-là à l'Université de Bretagne Occidentale, Yves Coativy soutient sa thèse sur *"La Monnaie en Bretagne de l'an mil à 1499"*.

Le jury est prestigieux. son directeur de thèse est Jean Kerhervé, professeur à l'Université de Brest. L'académicien Jean Favier, professeur émérite à la Sorbonne, est également présent aux côtés de Michel Le Mené, professeur émérite de l'Université de Nantes, Jean-Christophe Cassard, maître de conférence à l'Université de Brest et Marc Bompaire, chargé de recherche au CNRS.

Yves Coativy obtient une mention très honorable avec félicitations du jury, la plus haute mention décernée, qui le consacre comme spécialiste de la numismatique bretonne. Le doctorat signifie aussi son entrée dans la carrière universitaire. Il est nommé chargé de cours d'histoire médiévale et d'histoire de la Bretagne à l'UBO.

Par son travail, Yves Coativy redonne ses lettres de noblesse à la numismatique qui se voit *"élevée au rang de science complémentaire – et non seulement auxiliaire – de l'histoire"*. Ceci en recherchant plus loin de la simple description et le classement des pièces : en allant *"au-delà de l'objet, pour comprendre sa place dans la société politique et dans l'économie"*.

La numismatique n'est pas une science évidente. L'historien est *"largement dépendant du hasard, celui de la découverte des trésors notamment, qui peut sinon bouleverser, du moins infléchir sérieusement ses conclusions"*. À cette incertitude s'ajoute la rareté des textes évoquant les monnaies. En Bretagne, *"les sources traditionnelles de l'histoire monétaire (les ordonnances, les textes réglementaires et les comptes) font cruellement défaut"* sur cette période. Il a fallu au chercheur tirer le maximum de chaque petite pièce, de sa légende (inscription) et de son origine pour éclairer des temps féodaux déjà mal connus.

Le propos du chercheur trégorrois était de *"mettre en relief l'émergence d'une pensée et la mise en place d'une politique monétaire en Bretagne à la fin du Moyen Âge"*. Yves Coativy s'attache à analyser, à travers l'étude des pièces et de leur circulation, *"la lente maturation de la pensée politique appliquée à la monnaie"*, *"la place de la monnaie dans la politique ducale"* avec la naissance d'une administration et d'une réglementation spécifique, et *"l'importance de la question monétaire dans la politique des Montforts"*.

L'histoire de la monnaie en Bretagne démarre à l'Age du Bronze. Les premières pièces d'or et d'argent apparaissent à l'époque gauloise. *"Elles font partie des plus belles réalisations de l'art gaulois. Dans un champ réduit à un peu plus d'un centimètre, les graveurs donnent vie avec génie à l'imaginaire celtique."* Après la conquête romaine, il faut attendre la fin du troisième siècle pour voir ouvrir ateliers locaux. À l'époque mérovingienne naissent les officines de Rennes, Nantes et Vannes qui émettent des trientes d'or pâle *"dont la circulation s'étend à tout le royaume franc"*.

Sous Charlemagne apparaît le denier d'argent, frappé à Rennes et Nantes. À partir de l'an mil en Bretagne, la monnaie *"s'impose comme un moyen d'échange pratique et ouvert à tous"*. Elle devient aussi progressivement un instrument politique aux mains des ducs de Bretagne qui *"prennent peu à peu l'initiative de s'affranchir de la tutelle du roi de France"*. Ainsi Pierre de Dreux (1213-1337) et Jean Ier le Roux (1237-1286) créent des espèces interdites, ouvrent de nouveaux

ateliers. *"Ils sont servis par une économie florissante, qui se traduit par l'abondance des deniers à la croix ancrée, puis à l'écu, dans les trésors français."*

Symbole de souveraineté

Mais c'est surtout *"à partir de la guerre de Succession (1341-1364) et sous les Montforts (1364-1491), [que] la monnaie devient un symbole de souveraineté"*. Les ducs frappent les monnaies, créent des ateliers et une administration spécifique, achevant *"ce que leurs prédécesseurs avaient empiriquement commencé"*. Avec les Montforts, ducs *"par la grâce de Dieu"* sur les pièces, le phénomène s'accentue. L'administration de valeur étend son emprise, au service de l'indépendance des ducs. Sous François II (1458-1488), la monnaie bretonne atteint son apogée. *"Libérées de toute influence extérieure, les espèces bretonnes d'or et d'argent forment l'essentiel de la masse monétaire locale et François II peut se targuer d'être le seul prince régnicole à frapper l'or dans le royaume"*.

La défaite face au roi de France (1488) puis le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII (1491) *"sonnent le glas de ce monnayage princier, et les rois de France reprennent à leur profit les ateliers de Nantes et de Rennes"*. Les hermines, qui rappellent le particuralisme du duché, disparaissent sous François Ier en 1539. *"La centralisation du pouvoir provoque la fermeture des ateliers."* La reprise en main par le pouvoir royal est extrêmement rapide. Et *"cette attitude est paradoxalement la meilleure preuve de la réussite de la politique d'indépendance des Montforts"*. La monnaie bretonne a vécu.

La chasse au trésor d'Yves Coativy ne s'arrête pas pour autant. *"Je suis un peu collectionneur mais c'est plus un outil de travail qu'une collection. Par contre, je vois beaucoup de pièces. Quand des particuliers font des trouvailles, ils me les adressent pour études."*

Chaque pièce compte

"Chaque pièce permet de compléter la carte de découverte, de reconstituer la circulation monétaire. L'intérêt est de recouper la trouvaille d'une monnaie avec d'autres pièces." Par exemple, la découverte d'une pièce du comté d'Avexin (au sud) du XIVe siècle permet de montrer l'extension du commerce à l'époque. *"Les monnaies apportent énormément d'informations, les pièces bretonnes parce qu'il y a dessus, les étrangères parce qu'elles montrent."*

Pour autant, une nouvelle pièce ne bouleversera pas les données établies, *"surtout en période basse où les choses sont à peu près claires"*. Quant à dénicher "La" pièce rare, Yves Coativy ne peut espérer qu'un coup de chance. *"Il y a quelques monnaies dont on soupçonne l'existence par les textes. Ce sont des monnaies d'or, il est plausible qu'on pourra un jour les découvrir. Il existe sinon des pièces rares dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires. Pour l'argent, il s'agira de découvertes de détail, mais pas de type monétaire nouveau."*

Quelle que soit la pièce trouvée à ses pieds, elle doit être signalée, plaide Yves Coativy. D'autant que l'État *"n'a rien à voir là-dedans. Quand une pièce est trouvée par quelqu'un, elle lui appartient, personne ne la reprendra"*.

Sa thèse soutenue, le Plestinais va réduire un temps sa production écrite. Mais il songe déjà à un projet sur le Moyen Âge classique, au XIIIe siècle, *"une période sur laquelle il n'y a pas eu grand-chose de publié"*. Même s'ils ne sont pas d'or et d'argent, d'autres trésors attendent encore l'historien.

Contact : Yves Coativy
3, rue Pascal, 29200 Brest
Tél. 02 98 46 21 60

Le Trégor – 17 février 2000 – "Entr'acte" supplément Culture – Loisirs

- Dans le bulletin de la Société archéologique de Nantes ; différentes acquisitions du Musée Dobrée à Nantes.
  - Un quart de statère gaulois apparenté à la série "à la jument ailée". (Gérard Aubin, Conservateur général du patrimoine).
  - Fragment du trésor monétaire gaulois en or allié de Challain-La-Potterie. (Jacques Santrot, Conservateur en chef, Directeur du Musée Dobrée).
  - Un jeton d'Henri, duc de Bretagne (1536-1547). (Gildas Salaün, responsable du médailler du musée Dobrée).
  - Une médaille d'or de la Chambre de Commerce de Nantes. (Gildas Salaün).
- Dans le BSFN de février 2000, un important travail de Marc Bompaire sur les monnaies de Bretagne du XVe siècle d'après un livre de changeur.
- Le 20 juin, conférence de Daniel Cariou et exposition de monnaies bretonnes au Gâvre (Loire-Atlantique) dans le cadre du Festival Anne de Bretagne.
- Durant l'été, exposition de monnaies bretonnes au Musée de Guérande (Loire-Atlantique).

- Un corpus des monnaies de Rennes pour la période royale est en construction sur internet : CGB-fr/dhm. Il inclut le ressort de la monnaie de Rennes, la liste du personnel, le plan de l'atelier, les productions par décennie, les manques et les photos des monnaies retrouvées.

- Dans le bulletin de février 2001 de la SFN, un article de Michel Dhénin sur un trésor normand du XIVe siècle, trésor contenant deux deniers inédits pour Charles de Blois.

- Dans le Dictionnaire du Patrimoine breton publié aux Éditions Apogée de Rennes sous la direction d'Alain Croix et J.-Y. Vieillard, l'article *"Monnaie"* a été rédigé par Yves Coativy.

- Dans le bulletin de l'association archéologique de Saint-Nazaire, un article de D. Cariou sur l'atelier de Guérande.

- Au musée Dobrée
  Mise en place depuis le début de l'année, progressivement, des monnaies d'or des collections de la Gaule à la période moderne. À noter en particulier une exceptionnelle collection de monnaies d'or mérovingiennes armoricaines. À compter du 11 mai, une exposition sur les monnaies frappées à Guérande. Les 31 exemplaires retrouvés font l'objet de l'exposition, et d'un catalogue rédigé par Gildas Salaün.
  Également, dans le même musée, une exposition sur le trésor de Guérande, décrit dans les colonnes du présent bulletin (1992-1993) et sur le timbre de Bretagne (dit aussi "l'écu heaumé").

- Dans le BSFN d'avril 2001, un article de Jens Moesgaard sur des variantes inédites de deniers de Guingamp.

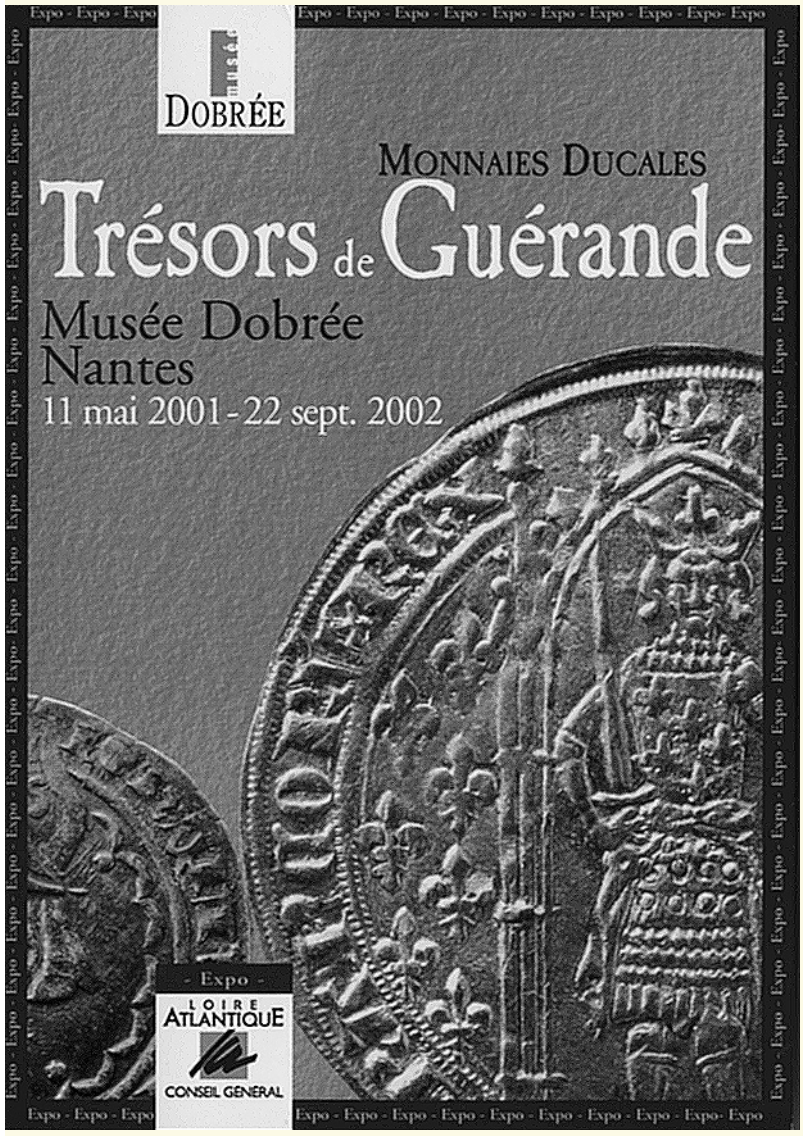

Trésor de Guérande

Monnaies ducales 1342-1365
11 mai 2001 - 22 septembre 2002

En partenariat avec la municipalité de Guérande, présentation inédite de l'ensemble des monnaies guérandaises connues aujourd'hui, 31 pièces, dont 21 en argent, conservées au Musée Dobrée.
Avec Nantes, Guérande fut la seule ville du département à frapper des pièces ducales à la fin du Moyen Âge.
Documents enluminés, archives, cartes géographiques pour évoquer les activités du change ou le commerce du sel… et guider le visiteur à la recherche du trésor des monnaies ducales et royales, trouvé à Guérande en 1992 !

Table ronde :
"Guérande à la fin du Moyen Âge"
Auditorium du musée
samedi 19 mai 2001, de 14 h 00 à 17 h 30.
Entrée gratuite.

Musée Dobrée, Nantes, 18 rue Voltaire
Ouvert tous les jours sauf lundi et jours fériés
10 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 30.

À partir du 1er septembre 2001 :
du mardi au vendredi de 10 h 00 à 17 h 30
samedi de 14 h 30 à 17 h 30.
Visites commentées sur rendez-vous.

Accès gratuit le dimanche
et pour les groupes scolaires.
Librairie-boutique
Renseignements-Réservations : 02 40 71 03 50

Catalogue de l'exposition disponible.

Table générale des Annales de la SBNH

1992/1993 – 1994 – 1995 – 1996 – 1997 – 1998 – 1999 – 2000

✸ *désigne "Les Incunables de la numismatique bretonne", anciens articles toujours intéressants mais quelquefois oubliés.*

Articles	Auteurs	Annales	N° Page
PROTOHISTOIRE			
■ La genèse de la Monnaie en Chine peut-elle aider à comprendre la genèse de la Monnaie en Armorique ?	Daniel Cariou	1996	1
■ Essai de classification des haches et coins en bronze.	Chiron du Brossay	1999	6
GAULE ARMORICAINE ET PAYS CELTIQUES			
■ Note sur un statère d'or des Osismes.	Gérard Fontenoy	1992-93	1
■ Une variété inédite du statère des Osismes "à la barrière d'hippodrome".	Philippe Abollivier	1992-93	4
■ Aperçu du monnayage coriosolite.	Gérard Fontenoy	1992-93	8
■ Pour en finir avec l'attribution aux Abrincates du statère riedone dit "A la tête barbue".	Gérard Fontenoy	1994	1
■ Petite histoire d'un statère abrincate.	Gérard Fontenoy	1994	4
■ A propos d'une rare série gauloise en billon attribuée aux "Baïocasses" ?	Philippe Abollivier	1994	6
■ A propos de deux petits billons andécaves inédits.	Philippe Abollivier	1994	9
■ Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé. Nouvelles découvertes.	Philippe Abollivier Guy Collin	1995	1
■ Une variété typologique du monnayage vénète en argent allié.	Gérard Fontenoy	1995	5
■ Propos de numismatique celtique armoricaine : réflexion sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère inédit découvert à Ouessant.	Philippe Abollivier	1996	3
■ Le statère de Carnac est-il Vénète ?	Gérard Fontenoy	1996	13
■ Le type à la roue est-il Osisme ?	Philippe Abollivier	1996	17
■ Une correspondance de P.-L. Lemière, numismate finistérien du XIXe siècle.	Philippe Abollivier	1996	49
■ Des précisions sur les statères de Plourac'h.	P. Abollivier/P. Galliou	1997	6
■ Un accident de frappe sur un statère osismien.	Gérard Fontenoy	1997	8

■ Un petit billon armoricain provenant du trésor de Jersey-6.	Gérard Fontenoy	1997	11
■ Ploulec'h (Côtes-d'Armor) - Le Yaudet, site multipériodes. Les Monnaies gauloises.	P. Galliou/B. Cunliffe P. de Jersey/P. Abollivier	1997	15
■ Un nouvel exemplaire du quart de statère dit à la jument ailée.	Philippe Abollivier Guy Colin	1998	1
■ Introduction à l'étude des monnaies celtiques de Grande-Bretagne.	Philip de Jersey	1998	3
✷ Monnaies armoricaines trouvées près de Merdrignac (Côtes-du-Nord).	Chiron du Brossay	1999	10
■ Découvertes monétaires antiques sur le canton de Huelgoat.	Philippe Abollivier	1999	12
✷ Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne Armoricaine.	P.-L. Lemière	2000	4

HAUT MOYEN ÂGE

■ Cité des Namnètes : un tremissis inédit du monétaire Jean.	Daniel Cariou	1992-93	20
■ Une nouvelle monnaie byzantine découverte dans le Finistère.	Patrick Galliou	1996	20
■ Quand St-Barthélémy cache St-Magloire, ou les tribulations de reliques bretonnes avant le Haut Moyen Âge.	Daniel Cariou	1996	40
■ Le commerce mérovingien.	Gildas Salaün	2000	26

L'ÈRE DU DENIER

■ Restitution de deniers à Hoël II d'après une trouvaille ancienne de deniers bretons de Conan II à Hoël II.	Gérard Barré Alain Naël	1994	12
■ Monnaies bretonnes de Conan II.	Jean Trichard-Nahel	1994	14
✷ Étude sur le monogramme monétaire de Conan II et sur l'erreur qui fait de ce monogramme un emprunt de celui d'Erbert du Mans.	Lecoq-Kerneven 1867	1994	17
■ Un trésor monétaire des XIIe-XIIIe siècles à Rochefort-en-Terre.	Jean Trichard-Nahel	1994	28
■ Le denier médiéval.	Henri Vié	1996	22
✷ Le trésor du Bourgneuf.	P. Pinette - 1897	1997	23
■ Attribution d'un denier rennais du XIe siècle.	Daniel Cariou	1997	34
■ Les monnaies carolingiennes du VIIIe siècle émises en Bretagne.	Pierre Crinon	1998	10
■ Les piéforts médiévaux bretons.	Gildas Salaün	1998	17
■ La chronologie des deniers de la maison de Dreux en Bretagne.	Gildas Salaün	1998	19
■ Abréviations médiévales sur les monnaies bretonnes.	Daniel Cariou	1998	26
■ Réattribution des imitations bretonnes du double tournois de Philippe VI.	Gildas Salaün	1998	28

■ Réflexions à propos du denier anonyme à la croix dans un polylobe.	YANNICK JÉZÉQUEL	1999	15
■ Variété de denier de Conan pour Nantes	GILDAS SALAÜN	2000	34

L'ÈRE DU GROS

■ Un trésor à Guérande.	HENRI VIÉ	1992-93	21
■ Dénomination des monnaies nationales bretonnes en or des XIVe et XVe siècles.	DANIEL CARIOU	1992-93	22
■ Un mouton d'or du duc Jean IV ?	DANIEL CARIOU	1994	38
■ Datation des gros à l'écu heaumé de Bretagne.	DANIEL CARIOU	1994	40
■ L'atelier de Concarneau.	YVES COATIVY	1994	42
■ La mise en place de l'administration monétaire en Bretagne au Moyen Âge.	YVES COATIVY	1994	41
■ Les florins de François II et d'Anne de Bretagne.	YVES COATIVY	1994	43
■ Le Limousin aux mains des seigneurs de la famille de Bretagne 1274-1468.	C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	1995	10
■ Le travail des graveurs en Bretagne au Moyen Âge.	YVES COATIVY	1995	12
■ Le gros à l'écu heaumé.	YVES COATIVY	1995	19
✷ Une trouvaille dans la cathédrale de St-Pol-de-Léon.	POL DE COURCY - 1843	1995	26
■ Un mystérieux atelier breton à la moucheture d'hermine.	DANIEL CARIOU	1995	28
■ Quelques réflexions sur le monnayage de François Ier, Pierre II et Arthur II.	YVES COATIVY	1995	31
■ A propos d'un article sur les florins de François II.	DANIEL CARIOU	1995	32
■ A propos du royal d'or de Charles de Blois.	DANIEL CARIOU	1996	24
■ Quelques précisions à propos des écus d'or des ducs François.	DANIEL CARIOU	1996	26
■ Un jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne.	JEAN KERHERVÉ	1996	30
■ Bibliographie de la Bretagne médiévale : éléments simplifiés à l'usage des numismates.	YVES COATIVY	1996	33
■ La Bataille de La Roche Derrien.	GILDAS SALAÜN	1997	35
■ La circulation des monnaies de Charles de Blois.	GILDAS SALAÜN	1997	37
■ Le Franc à cheval de Jean IV, mythe ou réalité ?	GILDAS SALAÜN	1997	40
■ Un denier de Jean IV inédit pour Rennes.	DANIEL CARIOU	1997	42
■ L'imitation bretonne de la florette royale 1417-1422.	J.-C. MOESGAARD G. SALAÜN	1997	43

■ Un Gros aux trois hermines de Jean V inédit pour Jugon.	GILDAS SALAÜN	1997	52
■ Ébauche de datations des blancs à l'hexalobe et de chronologie de l'activité des ateliers monétaires bretons entre 1417 et 1435	GILDAS SALAÜN	1997	53
■ Un chaînon manquant : le denier au bilobe de Jean V retrouvé.	DANIEL CARIOU	1997	55
■ Phaléristique bretonne – Les deux Ordres de Chevalerie bretons : l'Ordre de l'Hermine et l'Ordre de l'Épi.	DANIEL RENAUD	1997	57
■ Un gros à la couronne de Jean IV retrouvé.	G. SALAÜN/D. CARIOU	1998	30
■ Hypothèses sur le denier tournoi 4e type de Jean le Bon (Dy 340), non retrouvé.	GILDAS SALAÜN	1998	32
■ La couronne de Charles de Blois.	GILDAS SALAÜN	1998	33
■ Y a-t-il eu des monnaies bretonnes médiévales en cuir ?	C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	1998	40
■ Un prototype du double à l'hermine passant retrouvé ?	DANIEL CARIOU	1999	18
■ Note sur une florette de Jean V de l'atelier de Morlaix.	YANNICK JÉZÉQUEL	1999	20
■ Panorama du monnayage du duc de Bretagne Jean V (1399-1442)	G. SALAÜN/D. CARIOU	1999	22
■ Couronne royale, couronne ducale.	DANIEL CARIOU	1998	34
■ Observations sur quelques monnaies des ducs de Bretagne.	JEAN DUPLESSY	1999	36
■ Demie-targe inédite pour les ducs François.	D. CARIOU/Y. JÉZÉQUEL	1999	38
■ Un jeton de compte sous Jean V.	DANIEL CARIOU	1999	48
■ Trois faux bretons du XVe siècle et un douzain à légende fantaisiste.	G. SALAÜN/D. CARIOU	1999	50
■ À propos de fausse monnaie bretonne.	C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	1999	51
■ Des monnaies bretonnes médiévales en cuir. *(suite de l'article de 1998)*	C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	1999	53
■ La monnaie dans les contes bretons.	GILDAS SALAÜN	1999	54
■ Les monnaies de la guerre de succession de Bretagne : Inventaire analytique des collections du Musée Dobrée à Nantes.	GILDAS SALAÜN	2000	36
■ Marte et hermine : probable coïncidence.	D. CARIOU/G. FONTENOY	2000	39

LA PERTE DE L'INDÉPENDANCE, 1488-1532

■ L'annexion de la Bretagne par la France ne s'est pas passée simplement ou "comment les légendes des monnaies bretonnes révèlent les sursauts de l'histoire".	DANIEL CARIOU	1995	33
■ Un jeton exprime-t-il, par ses symboles, l'obsession de Jean II de Rohan de succéder au trône de Bretagne ?	YVONNIG GICQUEL	1995	36
■ Réattribution d'un demi-teston de Bretagne de François Ier.	MARCEL PESCE	1996	38
■ Un exemple de rente féodale près de Pont-Château. Le vilain argent.	THÉRÈSE ROGER	1998	45

■ La palissade du jeton de la Chambre de Comptes de Rohan.	Y. Coativy/Y. Suignard	1998	47
■ Au sujet d'un jeton de Renée de France.	Yves Coativy	1998	48
✷ Bretagne et Dauphiné.	G. Vallier	1998	49
■ Un unicum pour Rennes. Réflexions sur les écus de Bretagne de Louis XII.	D. Cariou/Y. Coativy	1998	63
■ Un étrange jeton-piéfort d'Anne de Bretagne.	G. Salaün/D. Cariou	1999	56
■ Atelier anonyme de Bretagne sous Charles VIII.	Daniel Cariou	2000	40
■ Jetons et méreaux religieux bretons.	G. Salaün/D. Cariou	2000	44

XVIe SIÈCLE

■ Rennes puis Nantes, premiers ateliers monétaires du royaume ou les ateliers bretons au XVIe siècle.	Daniel Cariou	1994	47
■ À la recherche d'une marque de graveur pour l'atelier de Dinan.	Daniel Cariou	1999	57

XVIIe SIÈCLE

■ Essai de catalogue et de classement chronologique pour les jetons des États de Bretagne à l'hermine passant.	Daniel Cariou	1992-93	25
■ Usage et rôle des jetons des États de Bretagne à l'hermine passant à cravate brève en cuivre jaune.	Gérard Fontenoy	1994	54
■ Les jetons vannetais.	Jacques Kervégant	1994	50
■ Une table de changeur au Musée de Guérande.	Daniel Cariou	1996	39
■ Monnaies bretonnes contremarquées sous Louis XIII.	A. Gourvès/D. Cariou	1997	69
■ Essais d'atelier pour des jetons bretons.	Daniel Cariou	1997	70
■ La médaille brestoise de la Compagnie de Jésus	Yves Coativy	1998	72
■ À propos d'un jeton de jeu aux armes de Bretagne.	C.-Y. Roussel-Hidoux	1998	78
■ Un douzain rennais de Charles VIII surfrappé sous Louis XIV.	Daniel Cariou	1999	59
■ Deux jetons contremarqués de poinçon de jurandes d'orfèvres bretons.	Gildas Salaün	1999	63

XVIIIe SIÈCLE

■ Jetons, médailles, monnaies des Compagnies des Indes.	Daniel Cariou	1992-93	29
■ Jetons des négriers nantais.	Daniel Cariou	1992-93	50
■ Les jetons des notaires de Nantes au XVIIIe siècle.	Jean-Pierre Bodiguel	1992-93	55
■ Brest : médailles antidatées du voyage de Lapérouse.	Daniel Cariou	1992-93	57

■ Deux écus de l'atelier de Rennes cisaillés.	Alain Naël	1994	58
■ De Cayenne à Brest, l'histoire du sol tampé.	Daniel Cariou	1995	39
■ Une figure bretonne controversée : Louis-René de Caradeuc de la Chalotais.	Alain Gourvès	1995	43
■ Essai de datation d'un jeton en argent attribué à la corporation des marchands de draps de Nantes.	Jean-Pierre Bodiguel	1997	72
■ Le monnayage d'or des compagnies françaises des Indes.	Daniel Cariou	1998	74
■ Le demi-écu à l'olivier 1736 Nantes retrouvé.	Gildas Salaün	1998	77
■ Des médailles rennaises sous Louis XV - 1723-1732-1744.	Sylvie de Turckeim-Pey Gildas Salaün	1999	60
■ Quelques objets conservés au Musée Dobrée.	Gildas Salaün	1999	65
■ De nouvelles monnaies royales nantaises retrouvées.	Gildas Salaün	1999	67
■ Un barème à Guérande au XVIIIe siècle.	Daniel Cariou	1999	68
■ Notes sur quelques plombs du XVIIIe siècle.	Yannick Jézéquel	2000	46
■ Une étude de la fabrication des monnaies en métal de cloche à Nantes en 1792 et 1793.	Gildas Salaün	2000	52
■ Le sceau du consulat des États-Unis à Nantes.	Gildas Salaün	2000	56

XIXe SIÈCLE

■ Numismatique des pionniers nantais des transports au XIXe siècle.	Daniel Cariou	1992-93	60
■ Les Bretons dans la guerre de 1870 : une curieuse médaille.	Daniel Cariou	1994	59
■ Alexis Bigot, 1826-1860.	Yves Coativy	1995	45
■ Une lettre d'Alexis Bigot donnant les prix des monnaies bretonnes au XIXe siècle.	G. Fontenoy/D. Cariou	1995	46
■ Les Hospitaliers-Sauveteurs bretons.	Daniel Renaud	1995	53
✷ Connaissances sur la numismatique bretonne au milieu du XIXe siècle.	C.-Y. Roussel-Hidoux	1996	43
■ Des surprises parmi les jetons des États de Bretagne Un ensemble de refrappes.	Daniel Cariou	1997	74
■ Une nièce de Napoléon dans le Morbihan.	Daniel Cariou	1997	78
■ Esquisse sociologique sur les collectionneurs de monnaies médiévales en France au XIXe siècle.	Yves Coativy	1997	79
■ Deux médailles maçonniques pour Machecoul et Nantes.	Association "Clio de Midi à Minuit"	1998	79

■ Quelques numismates vendéens qui s'intéressèrent à la numismatique bretonne. Un jeton inédit.	Daniel Cariou	1998	80
■ La médaille de fondation des pupilles de la Marine.	Yves Coativy	1998	81
■ La médaille de l'exposition d'Hygiène de Brest (1894).	Yves Coativy	1999	72
■ Le jeton de l'Académie Celtique.	Daniel Cariou	2000	57
■ Pitre Pierre-Louis Athénas, Directeur de la monnaie de Nantes.	Daniel Cariou	2000	58
■ Un cas de faux monnayage moderne à Nantes.	Gildas Salaün	2000	59
■ Les ports bretons au secours d'une colonie éphémère, 1810-1811.	Daniel Cariou	2000	61
■ Quelques prix atteints au XIXe siècle pour des monnaies bretonnes…	Daniel Cariou	2000	64
■ La matrice de la médaille de l'armée bretonne retrouvée (1870).	Yves Coativy	2000	65

XXe SIÈCLE

■ Deux rares "Timbres monnaies" attribuées à St-Malo.	Gérard Barré	1992-93	62
■ Médailles-plaquettes en langue bretonne en 1910.	Daniel Cariou	1996	52
■ "Un tableau rouge peint avec le sang des Bretons".	Daniel Cariou	1997	81
■ Un catalogue de monnaies bretonnes peu connu.	Daniel Cariou	1997	83
■ Billets des mouvements pour l'émancipation de la Bretagne.	Daniel Cariou	1997	84
■ Les origines nantaises de Luc-Olivier Merson.	Daniel Cariou	1998	82
■ La médaille de l'exposition de Brest en 1901 : Bristok ou le triomphe de l'anachronisme.	Yves Coativy	1998	84
■ Jetons et bons de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.	Henri Vié	1998	86
■ Brest : lancement du croiseur "Algérie".	Daniel Cariou	1998	87
■ À propos d'un ouvrage. Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne.	Yannick Jézéquel	1998	88
■ Le croiseur "Colbert" de Brest à Toulon.	Daniel Cariou	1999	74
■ Les médailles de la fondation de l'École Navale.	Yves Coativy	2000	66

Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire
Siège social : 6, rue Texier-La-Houlle - 56000 Vannes

Imprimé en mars 2001